

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU CANTAL RÉUNION DE L'ASSEMBLÉE DÉPARTEMENTALE PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS





CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU CANTAL RÉUNION DU 19 NOVEMBRE 2021

Procès-verbal

L'an deux mille vingt et un, le 19 novembre à 9 heures, le Conseil départemental, régulièrement convoqué le 25 octobre 2021, s'est réuni en séance publique, à l'Hôtel du Département, sous la présidence de Monsieur Bruno FAURE, Président du Conseil départemental.

Secrétaire de séance : Jamal BELAIDI

Sont présents :

Mesdames et Messieurs Didier ACHALME, Jamal BELAIDI, Sophie BENEZIT, Marina BESSE, Aurélie BRESSON, Valérie CABECAS, Gilles CHABRIER, Céline CHARRIAUD, Marie-Hélène CHASTRE, Alain DELAGE, Annie DELRIEU, Vincent DESCOEUR, Philippe FABRE, Bruno FAURE, Stéphane FRECHOU, Sylvie LACHAIZE, Isabelle LANTUEJOUL, Mireille LEYMONIE, Jean MAGE, Pierre MATHONIER, Jean-Jacques MONLOUBOU, Florian MORELLE, Marie-Hélène ROQUETTE, Valérie SEMETEYS, Christophe VIDAL.

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Dominique BEAUDREY a donné pouvoir à Florian MORELLE. Jean-Yves BONY a donné pouvoir à Marie-Hélène CHASTRE. Magali MAUREL a donné pouvoir à Stéphane FRECHOU. Valérie RUEDA a donné pouvoir à Pierre MATHONIER.

Gilles COMBELLE a donné pouvoir à Valérie SEMETEYS (jusqu'au rapport 24 rapport annuel sur la situation en matière d'égalité femmes-hommes au sein de la Collectivité).

ALLOCUTION D'OUVERTURE DE MONSIEUR LE PRÉSIDENT

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Je vous propose que nous ouvrions cette session, je dois au préalable excuser Dominique BEAUDREY qui a donné pouvoir à Florian MORELLE, Gilles COMBELLE à Valérie SEMETEYS, Magali MAUREL à Stéphane FRECHOU, Valérie RUEDA à Pierre MATHONIER et Valérie CABECAS qui nous rejoindra un petit peu plus tard.

Il y a un an, nous étions encore dans l'attente du vaccin contre le Covid. Nous tenions d'ailleurs notre session à ce titre là en distanciel et nous marquions une minute de silence en mémoire de Samuel PATY, un enseignant lâchement et sauvagement assassiné. Si je rappelle ces événements, c'est pour illustrer combien notre société est fragile et incertaine. C'est vrai qu'aujourd'hui, nous voyons que la cinquième vague du Covid semble arriver sur la France.

Lors de cette session, nous serons amenés à examiner notre document d'orientations budgétaires dont je vais aborder succinctement quelques points qui me semblent importants parce que si nos recettes ont tendance à stagner, nous avons malgré tout eu en 2021, la très bonne surprise de constater une hausse exceptionnelle des DMTO puisque nous imaginons que celles-ci puissent dépasser les 17 millions d'euros, mais ces recettes exceptionnelles ne doivent pas masquer la réalité de la situation ; une situation tendue, avec des choix importants à faire en termes de budget de fonctionnement notamment et au niveau du volet social.

En effet, une fois encore, le budget de la solidarité sociale retiendra toute notre attention. Pour la première fois, nous pourrions dépasser le seuil psychologique des 100 millions d'euros en 2022. Ce dépassement est dû, comme vous le savez, à une décision de l'État qui a décidé de refondre la grille des salaires des personnels des services d'aide à domicile. Si cette réévaluation que l'on peut qualifier d'historique par son ampleur était nécessaire pour soutenir des salariés largement oubliés, elle n'en reste pas moins un coup dur pour les finances départementales. Ces deux décisions gouvernementales, l'une concernant une augmentation du point d'indice, l'autre concernant une revalorisation de la grille indiciaire, vont engendrer une augmentation de l'ordre de 4 millions d'euros par an qu'il conviendra de répartir entre la Collectivité et éventuellement un reste à charge pour les usagers. Les projections laissent même imaginer qu'en période de croisière, au cours des prochaines années, ce surcoût pourrait être de l'ordre de 5 millions d'euros. Il nous faudra donc faire un arbitrage, les compensations de l'État n'étant, bien évidemment, pas à la hauteur.

Ainsi, pour 2022, aux 4 millions d'euros de coûts supplémentaires, l'État répond par 700 000 euros de compensation. Une nouvelle fois, il bafoue le principe sain du « Qui décide, paye ». Ceci ne doit pas nous éloigner de notre objectif qui est d'assurer aux Cantaliennes et aux Cantaliens, un Cantal attractif, responsable et innovant. Ce sont, vous le savez, les trois priorités de notre action publique. Si lors de la prochaine session, la session budgétaire, nous entrerons dans le détail de nos actions, je tiens à en souligner quelques-unes dès à présent.

Nous proposerons dès 2022, un Cantal plus attractif avec, par exemple, la poursuite de l'ouverture du Cantal en facilitant la vie à nos concitoyens. C'est ainsi que les investissements se poursuivront en termes de déploiement de la fibre, d'investissement sur les routes, en particulier en facilitant l'accès aux

autoroutes. Des études seront poursuivies sur les contournements d'Ussel et le contournement ouest d'Aurillac.

Les infrastructures ne seront pas nos seuls objectifs, soutenir une agriculture d'excellence sur un objectif particulier en renouvelant pour une année notre convention agricole et cette année nous permettra d'engager la réflexion pour imaginer une convention pluriannuelle. Un nouveau projet au niveau agricole que nous avions signé récemment, ConsoCantal qui a pour objectif de développer la consommation locale, la consommation de nos produits cantaliens dans nos collèges, bien évidemment, mais aussi globalement au niveau de l'ensemble de la restauration collective.

En matière de solidarité sociale et territoriale, nous poursuivons notre engagement en renforçant nos politiques de prévention des situations de fragilité et le développement social de proximité, mais également en renforçant notre politique de prévention de protection de l'enfance et de la famille en mettant davantage de moyens encore en termes de politique d'insertion et de l'emploi. Car je reste, et vous le savez, intimement convaincu que dans un département de plein emploi, il nous appartient de travailler pour que les personnes qui ont un accident de parcours de vie, restent le moins possible sans emploi, le retour à l'emploi étant un gage de rebond. Mais n'oublions pas la solidarité envers les jeunes avec le lancement d'un certain nombre de programmes à leur intention et en particulier, le lancement d'une réflexion sur la construction d'un nouveau collège à la Jordanne. Enfin, poursuivons et développons notre politique en matière d'encouragement aux pratiques sportives.

Quant au Cantal responsable, il s'agira d'affirmer de poursuivre nos politiques responsables en termes de transition climatique. La transition énergétique et le développement durable, déjà inscrits dans nos politiques, seront maintenus et renforcés. Des priorités sur la gestion et la modernisation de notre patrimoine bâti départemental, notamment par des travaux d'envergure sur les collèges, mais également sur le bâtiment dans lequel nous sommes aujourd'hui. C'est ainsi que nous engagerons 7 millions d'euros de travaux en 2022 sur l'ensemble de notre parc. Notre engagement passera également par l'amélioration de notre relation à l'usager, car il est essentiel que nous permettions au plus grand nombre de nous rejoindre pour bénéficier de leurs droits.

Vous l'avez compris, nos orientations budgétaires dès 2022 intégreront des projets, des actions du Projet Cantal 2030 que nous construisons et que nous adopterons pour la majeure partie lors de notre session de décembre.

La session d'aujourd'hui abordera d'autres projets, une trentaine. Mais je voudrais en souligner quelquesuns, notamment au niveau social. Vous aurez à vous prononcer sur le nouveau règlement intérieur concernant l'attribution des aides individuelles à l'insertion. Vous savez que j'accorde beaucoup d'importance à ce règlement, car il me semble indispensable d'avoir des règles claires que ce soit en matière de droits et de devoirs de chacun. La mise en place également d'un intervenant social au niveau gendarmerie. Nous financions déjà un intervenant en zone police, il vous sera proposé d'étendre le dispositif sur le reste du département en zone gendarmerie. Également une subvention de 100 000 euros pour une aide exceptionnelle pour deux EHPAD en difficulté. Je parlais tout à l'heure de notre implication active dans la transition climatique, vous aurez à vous prononcer sur le rapport annuel du développement durable dans lequel vous pourrez apprécier l'ensemble de nos pratiques qui seront renforcées encore plus dans notre Projet Cantal. Dans le cadre des rapports annuels présentés à l'Assemblée, il y a également le rapport sur l'égalité hommes/femmes de la Collectivité. Comme je m'y étais engagé l'année dernière, celui-ci est augmenté de l'ensemble de nos politiques à l'attention des Cantaliennes.

Mes chers collègues, vous pouvez le constater, notre politique est résolument tournée vers les trois priorités, à savoir : l'attractivité ; la transition climatique ; l'innovation.

Je ne vais pas terminer cette présentation sans partager avec vous quelques informations importantes pour notre département. Premièrement, en termes de communication, le film « Mystère » tourné en 2020 pour l'essentiel sur la Commune du Falgoux sortira dans les salles de cinéma le 15 décembre. C'est un conte de Noël qui mettra en valeur nos paysages et je me réjouis que cet investissement de la Collectivité dans le cinéma, après le sport et la télévision, viendra développer la notoriété et contribuer au développement de la notoriété de notre territoire et donc de son attractivité.

Afin de permettre aussi aux Cantaliens de mieux cerner et mieux approcher l'action du Département, et là, c'est un appel que je vous fais, nous allons créer dès la semaine prochaine une page Facebook qui se déploiera sur l'ensemble des réseaux sociaux et je compte sur vous pour la partager afin d'illustrer l'ensemble de nos interventions.

Enfin, sur la visite du Premier Ministre, nous pouvons nous réjouir de la confirmation qu'il nous a apportée sur la relance du train de nuit sur la ligne Aurillac-Paris. Néanmoins, il conviendra d'avoir confirmation sur le calendrier, j'espère que celui-ci ne viendra pas doucher notre satisfaction. Par contre, il nous a laissé peu d'espoir sur la réalisation et sur l'implication de l'État sur la modernisation de la RN122.

Enfin un dernier point sur les appels à projets France Relance, quelques nouvelles. Nous allons pouvoir lancer des travaux sur le centre des Galinottes, qui est exploité par la FAL puisqu'avec le soutien de la Région à hauteur de 50 % et celui du plan de relance, nous arrivons à financer ce projet au Lioran à un niveau de 80 %. Nous allons débuter également les travaux au Grand Phœnix pour lesquels nous avons obtenu 3,2 millions d'euros de financement dans le cas du fonds friche, notamment pour des travaux de sécurisation d'ici la fin de l'année.

J'ai été auditionné cette semaine par Atout France dans le cadre du Plan « Avenir Montagnes » sur une candidature, un appel à manifestations d'intérêt permettant d'obtenir une aide à l'ingénierie pour l'hôtellerie de tourisme, notamment concernant le Lioran et ses vallées. Nous devrions avoir le résultat début décembre. Et enfin, toujours sur le Plan « Avenir Montagnes », nous avons été lauréats d'une aide à hauteur de 30 % pour les futurs travaux sur le thermoludisme à Caleden. C'est donc une subvention de 1,3 million d'euros qui nous est attribuée. Il convient maintenant de travailler pour compléter, affiner et bonifier le plan de financement auprès d'autres partenaires.

J'en ai terminé de cette introduction. S'il n'y a pas de demandes de prises de paroles, je vous propose que nous débutions cette session par l'examen du premier rapport.

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 17 SEPTEMBRE 2021

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Concernant le procès-verbal de la séance du 17 septembre 2021, tout le monde l'a lu avec attention ? Y a-t-il des remarques ? S'il n'y a pas de remarques, je le mets aux voix. Des oppositions ? Des abstentions ? Il est approuvé, je vous en remercie.

Nous passons au 1er rapport présenté par Sylvie LACHAIZE.

ADOPTION D'UN RÈGLEMENT INTÉRIEUR CONCERNANT L'ATTRIBUTION DES AIDES INDIVIDUELLES À L'INSERTION

Mme Sylvie LACHAIZE, Conseillère départementale du canton d'Aurillac 1

Merci, Président. Le Conseil départemental du Cantal a adopté son nouveau programme départemental d'insertion et d'emploi le 17 décembre 2020 pour la période 2021-2025. L'ajout du « E » pour Emploi à la fin de l'acronyme PDI traduit la volonté du Département de donner une nouvelle impulsion à sa politique d'insertion, en axant résolument les actions sur le retour à l'activité. Le règlement qui vous est présenté aujourd'hui s'adresse aux bénéficiaires du RSA ou aux jeunes accompagnés par l'ASE. Il vise à définir les aides financières indispensables et leurs conditions d'attribution pour favoriser la réalisation des objectifs inscrits dans le contrat d'engagement réciproque. Ce règlement intérieur définit : l'objet des aides individuelles à l'insertion ; les conditions générales d'attribution ; les prescripteurs habilités ; le montant plafond d'attribution ; la procédure générale et les modes de paiement.

Je vous demande de bien vouloir vous prononcer sur le projet de délibération suivant.

Vu le Code général des collectivités territoriales ; Vu le Code de l'action sociale et des familles ;

Je vous demande de bien vouloir approuver le règlement intérieur concernant l'attribution des aides individuelles à l'insertion dans le département du Cantal figurant en annexe de la présente délibération.

Il doit y avoir un avis, mais je ne l'ai pas.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Y a-t-il des demandes de prises de paroles sur ce rapport ? C'est un règlement intérieur important, ce que nous avons voulu retraduire, ce qui vous est proposé, c'est que le recours à ces aides individuelles s'inscrive dans une logique d'insertion et non de secours financier. Il faut que ce soit proactif et toujours vers la réinsertion des bénéficiaires. Pas de remarques sur ce rapport ? Je le mets aux voix. Des oppositions ? Des abstentions ? Il est approuvé, je vous en remercie.

Nous passons au rapport suivant le n° 2 présenté par Marie-Hélène CHASTRE.

CONVENTION 2021-2023 RELATIVE AU RECRUTEMENT ET AU FINANCEMENT D'UN INTERVENANT SOCIAL AU SEIN DE L'UNITÉ DE GROUPEMENT DE LA GENDARMERIE DÉPARTEMENTALE DU CANTAL

Mme Marie-Hélène CHASTRE, Conseillère départementale du canton de Mauriac

Merci, Président. La convention initialement signée avec le CIDFF 15 ayant été résiliée d'un commun accord le 31 juillet 2021, la convention 2021-2023 présentée en annexe de ce rapport, prévoit le transfert du portage du poste d'intervenant social en gendarmerie du CIDFF vers l'APAJ 15 à compter du 1^{er} août 2021. Le financement annuel est réparti de la façon suivante : l'État à hauteur de 32 000 euros et le Conseil départemental à hauteur de 4 000 euros à compter de 2021. La demande de la subvention de 4 000 euros sollicitée par l'APAJ en 2021 a été adoptée lors de la Commission Permanente du 24 septembre 2021.

Cette convention délimite le périmètre d'intervention et les missions de l'intervenant social en gendarmerie. L'intervenant social exerce ses missions sous l'autorité administrative et hiérarchique de l'APAJ 15 et dans le cadre d'une compétence territoriale départementale. L'intervenant social est au cœur d'un dispositif centré sur la personne mettant en lien les situations révélées par l'action des services de gendarmerie qui relèvent d'une orientation vers les services sociaux compétents ou tout organisme qui peut apporter une aide spécialisée. Il répond à une volonté d'apporter en temps réel un soutien aux victimes qui le souhaitent. Sa mission est prioritairement tournée vers l'aide aux personnes ou à la famille (excluant tout acte de police administrative ou judiciaire). Elle ne consiste pas à assurer un suivi social proprement dit, impliquant une prise en charge globale sur le long terme. Elle est plutôt d'assurer une écoute et un accompagnement des personnes, une évaluation et une orientation des situations vers des services compétents tels que le CIDFF, les Services sociaux du Département, etc. Il s'agit d'un dispositif d'action sociale dédié qui se distingue de l'aide aux victimes dont il vient en complément.

Cette convention prévoit une coordination avec les Services du Conseil départemental.

Aujourd'hui, il nous est demandé de bien vouloir se prononcer sur le projet de délibération suivant.

Vu la délibération du Conseil départemental du 26 juin 2020 approuvant la convention 2020-2022 relative au partenariat entre l'État, le Parquet, le Conseil départemental du Cantal, le Groupement de Gendarmerie départementale du Cantal et le CIDFF 15, pour porter l'action de l'intervenant social sur le secteur gendarmerie ;

Considérant la résiliation d'un commun accord le 31 juillet 2021 de la convention 2020-2022 de partenariat entre l'État, le Parquet, le Conseil départemental du Cantal, le Groupement de Gendarmerie départementale du Cantal et le CIDFF 15 pour porter l'action de l'intervenant social sur le secteur gendarmerie ;

Considérant le transfert du portage du poste d'intervenant social en gendarmerie à l'APAJ 15 à compter du 1^{er} août 2021 ;

- Approuve la convention 2021-2023 relative au partenariat entre l'État, le Parquet, le Conseil départemental du Cantal, le Groupement de Gendarmerie départementale du Cantal et l'APAJ 15 pour porter l'action de l'intervenant social sur le secteur gendarmerie.
- Autorise Monsieur le Président du Conseil départemental ou son représentant à signer ladite convention.

Ces dépenses seront imputées sur les crédits inscrits au chapitre 65 (Aides sociales diverses - Subventions sociales - Aide aux victimes et à l'accès au droit).

Nous avons un avis favorable de la Quatrième Commission et un avis conforme de la Première Commission.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Merci pour cette présentation. Y a-t-il des demandes de prises de paroles ? C'est important aussi, cela nous permet d'être plus réactifs lorsqu'il y a des difficultés, notamment des violences intrafamiliales. Pas de demandes de prises de paroles, donc je mets ce rapport aux voix. Des oppositions ? Des abstentions ? Ce rapport est approuvé, je vous en remercie.

Nous passons au rapport n° 3 et c'est toujours Marie-Hélène CHASTRE qui nous le rapporte.

AVENANT N° 1 À L'ACCORD-CADRE VISANT LA MISE EN ŒUVRE D'UNE COORDINATION DÉPARTEMENTALE POUR PORTER L'ACTION DES INTERVENANTS SOCIAUX SUR LES SECTEURS GENDARMERIE ET POLICE DU CANTAL

Mme Marie-Hélène CHASTRE, Conseillère départementale du canton de Mauriac

Merci. Toute personne en situation de détresse sociale, de quelque nature que ce soit, détectée par un Service de la Direction Départementale de la Sécurité Publique et/ou du Groupement de Gendarmerie Départementale mais ne relevant pas uniquement de sa compétence, a droit à une aide appropriée. Depuis 2010, différentes lois sont venues renforcer les dispositifs relatifs à l'égalité réelle entre les femmes et les hommes, et notamment ceux relatifs aux violences intrafamiliales et au sein du couple. Malheureusement, le contexte lié à la crise sanitaire n'a fait que confirmer l'importance des actions ainsi créées.

Un premier poste d'intervenant social au commissariat d'Aurillac, rattaché à l'APAJ 15 et cofinancé par l'État sur les crédits du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance et de la Radicalisation (FIPDR) et la CABA, est opérationnel depuis le 15 février 2016. Il a ensuite été renforcé en 2020 par la création d'un second poste d'intervenant social.

Depuis le 1^{er} août 2021, le portage du poste d'intervenant social en gendarmerie est confié à l'APAJ 15 au travers de la convention qu'il vous a été proposé d'adopter à la présente session et auquel le Département contribue à hauteur de 4 000 euros. C'est le rapport que nous avons vu précédemment.

L'avenant n° 1 à l'accord-cadre, présenté en annexe de ce rapport, vient formaliser ce changement dans le pilotage du dispositif départemental « intervenant social police et intervenant social en gendarmerie ». Les principaux objectifs généraux de cet accord-cadre sont de : conforter et pérenniser le partenariat, le travail en réseau et ainsi faciliter la déclinaison, à l'échelle départementale, des orientations nationales en matière de prévention (lutte contre les violences faites aux femmes) et apporter une réponse aux victimes ; renforcer la cohérence des actions des signataires sur l'ensemble du département dans le respect des places et missions de chacun ; préparer dans de bonnes conditions, l'accueil et l'orientation des victimes au sein des services de Gendarmerie ou de Police en première intention, de l'APAJ ou du Département en seconde intention ; développer des réponses de proximité ; formaliser et inscrire dans la durée l'engagement de chaque institution.

L'ensemble des signataires de cet accord se réuniront dans le cadre d'un comité de pilotage au minimum une fois par an.

Il nous est demandé de nous prononcer sur le projet de délibération suivant :

Vu la délibération du Conseil départemental du 26 juin 2020 approuvant l'accord-cadre visant la mise en œuvre d'une coordination départementale pour porter l'action des intervenants sociaux sur les secteurs gendarmerie et police ;

Considérant le transfert du portage du poste d'intervenant social en gendarmerie à l'APAJ 15 à compter du 1er août 2021 ;

- Approuve l'avenant n° 1 à l'accord-cadre visant la mise en œuvre d'une coordination départementale pour porter l'action des intervenants sociaux sur les secteurs gendarmerie et police, signé par l'État, le Parquet, le Conseil départemental du Cantal, le Groupement de Gendarmerie Départementale du Cantal, la Direction Départementale de la Sécurité Publique du Cantal et l'APAJ 15.
- Autorise Monsieur le Président du Conseil départemental ou son représentant à signer ledit avenant.

Nous avons un avis favorable de la Quatrième Commission et un avis conforme de la Première Commission.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Merci pour cette présentation. Y a-t-il des demandes de prises de paroles ? Vous avez compris que celui-ci est sur la mise en œuvre de cette action. S'il n'y a pas de demandes de prises de paroles, je le mets aux voix. Des oppositions ? Des abstentions ? Il est approuvé, je vous en remercie.

Nous passons au rapport suivant le n° 4 présenté par Sylvie LACHAIZE.

ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT POUR LES EHPAD EN DIFFICULTÉ

Mme Sylvie LACHAIZE, Conseillère départementale du canton d'Aurillac 1

Merci, Président. Ce rapport est très important et très attendu. Le Département du Cantal a initié une politique d'aide d'investissement pour les EHPAD qui rencontrent des difficultés pour investir et réaliser des travaux indispensables à leur fonctionnement.

Le département dispose de 3 186 lits en EHPAD, soit une cinquantaine d'établissements et environ 1 500 salariés.

Certaines structures connaissent des difficultés dont l'origine peut être multifactorielle. Cela peut avoir un impact négatif sur la prise en charge des résidents et sur la pérennité de l'activité.

Le Département est déjà présent au côté de ces établissements par l'application d'un taux d'évolution des dépenses autorisées plus élevé que sur les deux autres secteurs (handicap et enfance) relevant là aussi de sa compétence.

Après étude des dossiers, il est proposé d'accompagner deux projets pour cette année : le remplacement du Système de Sécurité Incendie de l'EHPAD de Pierrefort et le remplacement de la chaudière de l'EHPAD de Maurs. Vous avez en annexe la carte d'identité et la nature des demandes.

Vu la délibération du Conseil départemental du 17 décembre 2020 ; le Département :

- Décide d'attribuer une subvention de 64 000 euros à l'EHPAD La Mainada de Pierrefort au titre de l'exercice 2021.
- Décide d'attribuer une subvention de 36 000 euros à l'EHPAD Roger Jalenques de Maurs au titre de l'exercice 2021.

- Approuve les conventions entre le Département et les bénéficiaires de la subvention dont les projets sont joints en annexe de la présente délibération.
- Autorise Monsieur le Président du Conseil départemental ou son représentant à signer lesdites conventions.

Avis favorable de la Quatrième Commission et avis conforme de la Première Commission.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Merci pour cette présentation. Y a-t-il des demandes de prises de paroles ? Christophe VIDAL.

M. Christophe VIDAL, Conseiller départemental du canton de Saint-Flour 2

Bonjour, Monsieur le Président. Je veux juste attirer votre attention sur l'importance de cette attribution, notamment pour l'EHPAD de Pierrefort qui nécessite des travaux de mise en sécurité. Sans cette aide, la survie de cet EHPAD peut être mise en jeu. Merci à tous de considérer ces éléments-là.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

D'autres demandes de prises de paroles ? Comme le disait Sylvie LACHAIZE, c'est un fonds de secours qui vient aider les EHPAD puisque certaines d'entre elles ont eu des difficultés de gestion à un moment donné soit par une absence de direction, soit par d'autres difficultés ce qui fait que cela les conduit à avoir des difficultés que l'on espère passagères. C'est bien dans l'idée d'un secours que cette action est mise en place. Puisque normalement, tout investissement dans une EHPAD est amorti par les prix de journée. Ce sont donc des EHPAD qui ont des difficultés. La volonté est de ne pas impacter les prix de journée au niveau des résidents. Oui Madame LACHAIZE.

Mme Sylvie LACHAIZE, Conseillère départementale du canton d'Aurillac 1

Malheureusement, la liste est longue et d'autres EHPAD auront à bénéficier l'année prochaine de cette aide à l'investissement pour venir en aide notamment, je regarde Florian parce que Maurs avait depuis un long moment un gros problème avec une chaudière et c'est vrai que si demain, l'EHPAD de Maurs n'a plus de chaudière, je ne sais pas où on pourra mettre les résidents, donc il faut être très attentif à toutes ces EHPAD en difficulté au niveau de l'investissement. Investissement que nous ne faisions pas dans nos EHPAD et dans nos établissements depuis de longues années. Ce secours vient vraiment en aide à ces EHPAD.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Ce qui veut dire, concrètement, des erreurs de gestion ont été commises lorsqu'il y a une absence de directeur bien souvent et cela va nécessiter de notre part que nous soyons plus présents, plus vigilants dans les EHPAD où il y a des absences de directeur parce que l'on sait que cela existe. Il y a aujourd'hui une réelle difficulté dans le département du Cantal à recruter des directeurs par l'ARS. Ce n'est pas un problème spécifique au département, c'est un problème national. Ce qui veut dire qu'il faut que nous soyons beaucoup plus présents dans le suivi budgétaire de ces établissements. Y a-t-il d'autres demandes de prises de paroles ? S'il n'y en a pas, je vais le mettre aux voix. Je vous informe que Florian MORELLE ne prendra pas part au vote étant Président de l'un de ces établissements. Des oppositions ? Des abstentions ? Ce rapport est adopté à l'unanimité, je vous en remercie.

Nous passons au rapport n° 5 présenté par Jamel BELAÏDI.

CONVENTION RELATIVE À LA GESTION, L'ENTRETIEN ET L'EXPLOITATION DES ROUTES DÉPARTEMENTALES LIMITROPHES DE LA LOZÈRE ET DU CANTAL

M. Jamel BELAÏDI, Conseiller départemental du canton d'Aurillac 1

Merci, Président. Les Départements du Cantal et de la Lozère ont la responsabilité, au sein de leurs limites administratives respectives, de la gestion, de l'entretien et l'exploitation de leur réseau routier et assurent la gestion du domaine public sur les voies dont ils sont propriétaires.

Le projet de convention joint en annexe précise les interventions respectives de chacun des deux Départements dans les domaines de : la gestion du domaine public routier ; l'entretien courant de la route ; l'exploitation de la route (exploitation courante et viabilité hivernale).

Les opérations de modernisation du réseau feront l'objet de conventions spécifiques. Les dispositions temporaires liées à des chantiers feront également en tant que de besoin l'objet de conventions spécifiques.

La gestion des ouvrages d'art limitrophes ne fait pas partie de la présente convention.

Je vous demande de bien vouloir adopter la délibération suivante.

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de la voirie routière :

- d'approuver la convention de gestion, d'entretien et d'exploitation des routes limitrophes entre les Départements de la Lozère et du Cantal dont le projet est joint en annexe de la présente délibération.
- d'autoriser Monsieur le Président du Conseil départemental ou son représentant à signer ladite convention.

Ce rapport a eu un avis favorable de la Deuxième Commission et un avis conforme de la Première.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Ce sont des précisions importantes effectivement mais merci pour cette présentation. Y a-t-il des demandes de prises de paroles ? Vous avez vu que c'est par rapport à une convention qui concerne les échanges de prestations et la coordination sur l'exploitation des réseaux routiers limitrophes entre les deux départements.

Des demandes de prises de paroles ? S'il n'y en a pas, je mets ce rapport aux voix. Des abstentions ? Des oppositions ? Ce rapport est approuvé, je vous en remercie.

Nous passons au rapport suivant n° 6 même type de rapport présenté par Jamel BELAÏDI.

CONVENTION RELATIVE À LA GESTION, LA SURVEILLANCE, L'ENTRETIEN ET LA RÉPARATION DES PONTS LIMITROPHES DES ROUTES DÉPARTEMENTALES DE LA LOZÈRE ET DU CANTAL

M. Jamel BELAÏDI, Conseiller départemental du canton d'Aurillac 1

Merci, Monsieur le Président. Les Départements du Cantal et de la Lozère ont la responsabilité, au sein de leurs limites administratives respectives, de la gestion, l'entretien et l'exploitation de leur réseau routier et des ouvrages d'art qui en font partie.

Le projet de convention joint en annexe du présent rapport précise les obligations particulières des deux Départements en matière de gestion administrative, de surveillance, d'entretien et de réparation des ponts mitoyens. Elle définit en particulier les modalités d'exécution et de financement des travaux d'entretien et de réparation de ces ouvrages.

Il est à noter que les deux Départements ont déjà signé en 1997 une convention de gestion similaire, cependant compte tenu de son ancienneté il s'est avéré nécessaire de l'actualiser.

Je vous demande de bien vouloir vous prononcer sur le projet de délibération suivant :

Vu le Code général des collectivités territoriales ; Vu le Code de la voirie routière ;

- d'approuver la convention de gestion, d'entretien et de réparation des Ouvrages d'Art limitrophes entre les Départements de la Lozère et du Cantal dont le projet est joint en annexe de la présente délibération.
- d'autoriser Monsieur le Président du Conseil départemental ou son représentant à signer ladite convention.

Ce rapport a eu un avis favorable de la Deuxième Commission et un avis conforme de la Première.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Merci. Y a-t-il des demandes de prises de paroles sur ce rapport qui est dans la même veine que le précédent ? S'il n'y en a pas, je mets ce rapport aux voix. Des oppositions ? Des abstentions ? Il est approuvé, je vous en remercie.

Nous passons maintenant sur la solidarité territoriale avec le rapport n° 7 présenté par Aurélie BRESSON.

FONDS CANTAL SOLIDAIRE 2019-2021 : REDÉPLOIEMENT DE SUBVENTIONS EN FAVEUR DES COMMUNES DE VALETTE, MOLOMPIZE ET SAINT-CLEMENT

Mme Aurélie BRESSON, Conseillère départementale du canton de Murat

Merci, Monsieur le Président. Il s'agit d'un redéploiement de subventions au titre du Fonds Cantal Solidaire 2019-2021 pour les Communes de Valette, Molompize et Saint-Clément.

La Commune de Valette a été attributaire d'une subvention de 20 000 euros, calculée sur la base d'une dépense subventionnable de 139 585 euros HT pour un projet d'extension du village de gîtes. Le gestionnaire de ce village n'a pas été en capacité d'investir parallèlement à la Commune.

Suite aux différentes intempéries successives qui ont impacté la voirie du bourg, la Commune sollicite le transfert de la subvention en faveur d'une opération de réfection de voirie. Le montant du nouveau projet a été estimé à 65 670 euros HT.

Il est proposé d'appliquer le taux initial de 14,33 % à cette nouvelle opération et de modifier les données financières comme il suit : c'est-à-dire l'opération initiale qui vient d'être annulée, le projet d'extension du village de gîtes (montant subventionnable : 139 585 euros HT ; taux : 14,33 % ; subvention : 20 000 euros) ; Pour la nouvelle opération, travaux de voirie communale : le montant subventionnable est de 65 670 euros on applique le même taux 14,33 %, ce qui fait une subvention de 9 411 euros.

Pour la Commune de Molompize, le Conseil départemental a attribué à la Commune une subvention de 38 000 euros calculée sur la base d'une dépense subventionnable de 380 000 euros pour des travaux d'évacuation des débris de l'éboulement à la Roche. Ce dossier a fait l'objet d'un important travail technique, ce qui a permis de baisser le coût à 113 208 euros.

La Commune sollicite la révision des conditions d'intervention financière selon les modalités suivantes : l'opération initiale : travaux d'évacuation des débris (380 000 euros ; taux : 10 % ; subvention : 38 000 euros) ;

la nouvelle opération : travaux d'évacuation des débris, montant 113 208 euros, le taux est augmenté à 17,5 % pour une subvention de 19 804 euros.

Pour la Commune de Saint-Clément le Conseil départemental a attribué à cette Commune une subvention de 3 710 euros calculée sur une base de dépense subventionnable de 10 600 euros pour soutenir l'acquisition d'une étrave pour un chasse-neige.

La Commune a également sollicité le soutien du Département pour un projet de réhabilitation de deux gîtes communaux pour laquelle nous n'avons pas répondu favorablement. La Commune n'ayant pas assez de moyens financiers pour réaliser les deux projets, elle demande le redéploiement de la subvention qui avait été allouée pour l'acquisition de l'étrave à neige vers la réhabilitation des deux gîtes communaux : opération initiale annulée : acquisition d'une étrave pour chasse-neige (10 600 euros HT ; subvention : 3 710 euros) qui est reportée sur la réhabilitation de deux gîtes communaux pour une dépense subventionnable de 10 600 euros et une subvention de 3 710 euros.

Je vous demande de bien vouloir vous prononcer sur le projet de délibération suivant :

Vu la délibération du Conseil départemental du 27 septembre 2019 approuvant les aides 2019 au titre du Fonds Cantal Solidaire pour la période 2019-2021 et notamment pour la Commune de Valette ; Vu la délibération du Conseil départemental du 25 septembre 2020 approuvant la programmation des dossiers 2020 au titre du Fonds Cantal Solidaire 2019-2021 et notamment pour la Commune de Molompize ; Vu la délibération de la Commission Permanente du 26 février 2021 approuvant les subventions pour 2021 au titre du Fonds Cantal Solidaire 2019-2021 et notamment pour la Commune de Saint-Clément ; Considérant les demandes de révision et redéploiement des subventions présentées par les Communes de Valette, Molompize et Saint-Clément ;

- Valide la réaffectation des subventions allouées aux Communes de Valette, Molompize et Saint-Clément dans le cadre du FCS 2019-2021 selon le tableau joint en annexe de la présente délibération.

Il y a un avis favorable de la Troisième Commission et un avis conforme de la Première.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Merci pour cette présentation. Ce sont des ajustements de dossiers. Y a-t-il des demandes de prises de paroles ? S'il n'y en a pas, je mets ce rapport aux voix. Cela fait partie de la souplesse que nous mettons dans le traitement des dossiers d'une manière globale et en particulier envers les Communes. Des oppositions ? Des abstentions ? Ce rapport est approuvé, je vous en remercie.

Nous sommes maintenant sur des appels à projets au niveau sportif et associatif. C'est une modification au niveau de la structure juridique du bénéficiaire et c'est Sophie BENEZIT qui nous le rapporte.

APPEL À PROJETS « DYNAMISATION DU TERRITOIRE PAR LE DÉVELOPPEMENT DES ACTIVITÉS DE LOISIRS – DYNAMISATION DES PRATIQUES SPORTIVES ASSOCIATIVES » : REDÉPLOIEMENT D'UNE AIDE POUR L'ASSOCIATION SPORTS LOISIRS JEUNESSE DE MAURIAC

Mme Sophie BENEZIT, Conseillère départementale du canton de Saint-Flour 2

Merci, Monsieur le Président. Dans le cadre de l'appel à projets « Dynamisation du territoire par le développement des activités de loisirs – Dynamisation des pratiques sportives associatives », le Conseil départemental a accordé en date du 27 septembre 2019 une aide financière de 20 000 euros, calculée

sur la base d'une dépense subventionnable de 40 000 euros HT à l'Association Sports Loisirs Jeunesse de Mauriac. Cette association a modifié son statut juridique en optant pour une Société coopérative d'intérêt collectif. Considérant que la structure n'a pas changé de projet, il est proposé de maintenir l'aide financière en modifiant le bénéficiaire de la subvention.

Je vous demande de bien vouloir vous prononcer sur le projet de délibération suivant :

Considérant la demande de réaffectation formulée par l'Association Sports Loisirs Jeunesse de Mauriac suite à un changement de statut ;

- Décide de réaffecter la subvention attribuée à l'Association Sports Loisirs Jeunesse de Mauriac, au titre de l'appel à projets « Dynamisation du territoire par le développement des activités de loisirs - dynamisation des pratiques sportives associatives » de l'année 2019 au profit de la Société coopérative d'intérêt collectif Animations Sports Loisirs Jeunesse de Mauriac. L'aide attribuée est de 20 000 euros, calculée sur la base d'une dépense subventionnable de 40 000 euros.

La Troisième Commission a émis un avis favorable et la Première Commission un avis conforme.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Merci. Des demandes de prises de paroles ? On est sur la même veine que le rapport précédent, des ajustements. Marie-Hélène CHASTRE.

Mme Marie-Hélène CHASTRE, Conseillère départementale du canton de Mauriac

Je voudrais vous remercier d'avoir accepté ce financement puisqu'il est très important pour l'ASLJ pour leurs investissements. Merci.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Merci. Je mets ce rapport aux voix. Des oppositions ? Des abstentions ? Ce rapport est approuvé, je vous en remercie.

Nous passons au rapport n° 9 présenté par Florian MORELLE.

CONVENTION DE SUBVENTIONNEMENT D'UN POSTE D'ANIMATEUR DÉPARTEMENTAL FRANCE SERVICES AVEC L'ANCT ET LA PRÉFECTURE DU CANTAL

M. Florian MORELLE, Conseiller départemental du canton de Maurs

Merci, Monsieur le Président. Les maisons France Services proposent une offre élargie de service au public, au plus près des territoires, en particulier dans les zones rurales et les quartiers prioritaires de la politique de la ville.

En vue de garantir une offre et une qualité homogènes de service et de promouvoir les mêmes objectifs pour l'ensemble des structures, l'animation départementale du réseau est capitale afin de coordonner l'activité des structures France Services. À cette fin, l'ANCT crée une filière d'animateurs départementaux France Services, personnes ressources dédiées, recrutées au sein d'une structure France Services, du réseau d'un opérateur national ou d'une Collectivité.

Les missions principales de l'animateur départemental sont : d'animer au quotidien le réseau des maisons France Services présentes sur l'ensemble du département ; d'apporter son concours aux référents préfectoraux ; d'accompagner les structures nouvellement labellisées, en particulier dans leurs premiers mois de fonctionnement.

Pour ce faire, la structure d'origine de l'animateur s'engage à dédier 50 % du temps de travail effectif de celui-ci, chaque semaine, aux missions d'animation départementale France Services, en contrepartie de quoi, l'ANCT verse une subvention afin de financer ce demi-ETP à hauteur de 25 000 euros par an en année pleine.

Une convention tripartite (ANCT – Préfecture – Structure porteuse) formalise le versement de la subvention et précise les modalités pratiques et financières de l'accompagnement de l'ANCT, de la participation de la Préfecture et de la structure porteuse.

Compte tenu de notre investissement dans l'offre de services aux Cantaliens, en particulier via Cybercantal le Bus départemental France Services, il semble opportun de positionner un agent du Conseil départemental sur ce poste d'animateur départemental France Services.

Aussi, je vous propose de signer une convention de subventionnement d'un poste d'animateur départemental France Services avec l'ANCT et la Préfecture du Cantal (le projet de convention est annexé à ce rapport).

Je vous propose d'adopter le projet de délibération suivant :

- qui approuve la convention de subventionnement d'un poste d'animateur départemental France Services avec l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires et la Préfecture du Cantal.
- qui autorise Monsieur le Président du Conseil départemental ou son représentant à signer ladite convention.
- qui donne délégation à la Commission Permanente pour la mise en œuvre de la convention-cadre ainsi que l'approbation des avenants annuels modificatifs pour son renouvellement et le versement de la subvention au Département.

Ce rapport a reçu un avis très favorable de la Troisième Commission et un avis conforme de la Première Commission.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Merci. Y a-t-il des demandes de prises de paroles ? L'idée et la volonté de l'État, c'est de veiller à une certaine harmonisation dans le fonctionnement et les prestations offertes au sein des différentes maisons labellisées France Services. La volonté était d'avoir un coordonnateur au niveau départemental. S'il n'y a pas de demandes de prises de paroles sur ce rapport, je le mets aux voix. Des oppositions ? Des abstentions ? Donc celui-ci est approuvé, je vous en remercie.

Nous passons au rapport n° 10 présenté par Gilles CHABRIER.

RAPPORT ANNUEL SUR LA SITUATION EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE DU DÉPARTEMENT DU CANTAL

M. Gilles CHABRIER, Conseiller départemental du canton de Murat

Merci, Monsieur le Président. Le présent rapport fait état de la prise en compte du développement durable dans le fonctionnement interne de la Collectivité et dans la mise en œuvre des politiques durant l'année écoulée. Il s'agit d'établir d'une part, un bilan d'actions conduites au titre de la gestion du patrimoine, du fonctionnement et des activités internes de la Collectivité et d'autre part, un bilan des politiques publiques, des orientations et des programmes mis en œuvre par la Collectivité sur notre territoire.

Ce rapport étudie de manière transversale, la prise en compte de l'action départementale de cinq finalités du développement durable suite au dernier décret. Donc cinq points.

Le premier point est la lutte contre le changement climatique et la protection de l'atmosphère.

Dans le fonctionnement de la Collectivité :

Une optimisation des déplacements : de grosses actions ont été portées, notamment sur le développement du télétravail, 79 agents en 2020. Les différents confinements ont accéléré cette pratique avec maintenant 234 agents en télétravail avec une organisation de plus d'une journée par semaine sur leur temps de travail. Ce sont donc 10 185 km et 1,2 t de CO2 évités par semaine. La Collectivité encourage une mobilité moins carbonée des agents pour leurs déplacements. Pour la formation aussi, 20 % ont été réalisés en interne ce qui amène un progrès au niveau du déplacement.

Déploiement de véhicules à faible émission : renouvellement de la flotte. 7 véhicules électriques ont été investis. Entre 2019 et 2020, ce sont donc plus de 100 000 km qui ont été réalisés avec ces véhicules, ce qui donne une économie de 10 t de CO2 évités.

Travaux de rénovation thermique : nous en parlerons sur d'autres sujets. Entre 2019 et 2020, plusieurs collèges ont bénéficié de l'isolation et des étanchéités de toiture, le changement de chaudière pour plus d'un demi-million d'euros d'investissement. Encore cette année, des travaux sont programmés.

Énergies renouvelables : plusieurs raccordements de collèges et des bâtiments du Conseil départemental.

Dans les politiques départementales :

CyberCantal Tiers-Lieux : le déploiement de nos tiers-lieux. Sur notre territoire, nous avons 13 tiers-lieux au sein du réseau.

Le programme Auvergne Très Haut Débit : lancé en 2013, c'est un programme sur trois phases (2013-2017, 2017-2021, 2021-2025). À ce jour, nous avons déployé la fibre à 70 % sur notre territoire.

Le deuxième point est la préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources.

Dans le fonctionnement de la Collectivité

Un gros partenariat entre les services en charge de l'entretien des routes et de l'investissement. Plusieurs dossiers amènent des réflexions sur des études et des avis aux projets routiers, notamment concernant le contournement ouest d'Aurillac et les RD436 et RD21 entre Saint-Bonnet-de-Condat et Saint-Saturnin. Autre sujet, la gestion de l'ambroisie pour limiter son déploiement ainsi que l'arrachage de la Mimule tachetée organisé avec des partenaires comme le CEN sur le secteur de Murat.

Prise en compte des enjeux environnementaux dans les procédures d'aménagement foncier.

Dans les politiques départementales

Stratégie en faveur des espaces naturels sensibles : les schémas directeurs de gestion du Puy de la Tuile et des zones humides du bassin de Saint-Paul-des-Landes ont été validés et les contrats ENS correspondants ont été signés. Des actions de connaissances ont été poursuivies et engagées sur le Pas de Cère et le Cirque de Récusset. Les sensibilisations au patrimoine naturel sur les différents sites du Puy de la Tuile, de la Roche de Landeyrat, du Marais du Cassan, du Pas de Cère et du Cirque de Récusset. La relance de la gestion des sites a été poursuivie notamment sur le Lac du Pêcher, le Puy Courny et la Roche de Landeyrat. Bien sûr, toutes ces sensibilisations amènent la réflexion au niveau des collèges, notamment avec l'appel à projets Cantal ENS qui a été renouvelé et 7 établissements ont pu bénéficier de ce projet, ce qui amène la réflexion avec 300 collégiens qui ont découvert 6 ENS.

Schéma départemental des milieux aquatiques : depuis la prise de compétence de la GEMAPI par les Communautés de communes en 2018, le Conseil départemental a entrepris une révision de ce schéma afin de confirmer le rôle du Conseil départemental à maintenir son implication pour la préservation des milieux aquatiques. Le Conseil départemental poursuit son suivi de la qualité des eaux superficielles sur 20 points de suivi. Toutes les stations sont équipées de sondes thermiques en continu afin d'observer une variation de températures des eaux en tête de bassin.

Mission d'Assistance à la Gestion de l'Eau : gérée par la MAGE, c'est une assistance technique portée aux Communes gestionnaires des installations d'assainissement ou d'eau potable. En partenariat avec le CIT, la MAGE assure un accompagnement complet en conseils, suivis et travaux auprès des Collectivités.

Le troisième point c'est l'épanouissement de tous les êtres humains.

Dans le fonctionnement de la Collectivité

Politique ressources humaines : amélioration de la qualité de travail, augmentation des jours de formation sur les deux dernières années. C'est près de 6 000 jours de formation, 3 861 journées et 2 271 journées qui ont bénéficié à 858 agents sur 2019. En 2020, 751 agents ont suivi au moins une formation.

Les mobilités internes sont aussi favorisées, 39 agents en 2019 et 40 agents en 2020.

Dans le cadre de la protection sociale, la Collectivité contribue à la délivrance des titres restaurant et au financement des contrats de prévoyance. Pour l'année 2019, 378 agents avec un budget de 55 353 euros et pour l'année 2020, 382 agents ont bénéficié de ces avantages.

Le Département est également impliqué en matière d'emploi ou de maintien de l'emploi des travailleurs handicapés (en 2020 un taux de 6,26 % de travailleurs handicapés au sein du Conseil départemental).

Dans les politiques départementales

L'accès à la culture est essentiel sur notre département. Le Schéma Départemental de l'Action Culturelle 2017-2021 avait pour ambition de proposer un programme varié sur l'ensemble du territoire. En 2019, ce sont 11 038 spectateurs qui ont profité de ce programme sur 5 événements majeurs (Hibernarock, Jour de danse, Opéra d'été, Salon du livre et de l'illustration et Mois du film documentaire). En 2020, malgré la situation sanitaire, 29 spectacles ont été soutenus pour un budget de 65 000 euros. Les services ont œuvré pour la dématérialisation des ressources culturelles mises à disposition. Action aussi sur l'éveil artistique et culturel des tout-petits, ce sont 365 enfants qui en ont bénéficié avec nos assistantes maternelles. Concernant les Archives départementales en 2019, 96 472 personnes ont fréquenté le site Internet avec courant 2020, une amélioration du site qui donne un accès plus ludique.

La Politique jeunesse est aussi un maillon fort du Département. Dans le domaine de l'éducation, le plan de modernisation des collèges publics s'organise en deux grands volets : l'opération lourde de restructuration de Jules Ferry à Aurillac pour plus de 15 millions d'euros ; la remise en état des bâtiments sur les autres collèges. Pour le numérique, en 2019, la seconde année d'élaboration du Schéma départemental du numérique éducatif, un nouvel ENT, divers équipements, ce sont 775 000 euros d'investissements, dont 500 000 euros pris en charge par la Caisse des Dépôts et Consignations dans le cadre de l'appel à projets « collèges numériques et ruralité ». En 2020, 450 000 euros ont été investis dans les 11 derniers collèges restants. Le PassCantal, chéquier d'activité pour les 3-17 ans, je rappelle le fonctionnement pour 8 euros, les jeunes disposent d'un chéquier d'une valeur de 100 euros qui leur permet d'aller sur les activités culturelles, sportives et de loisirs. Sur les deux années, près de 20 000

chéquiers ont été distribués avec un partenariat de plus de 600 partenaires. Suite à la Covid, une prolongation de ce programme a été assurée jusqu'en septembre 2021.

Le quatrième point c'est la cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et entre les générations.

Dans le fonctionnement de la collectivité

Clauses sociales dans les marchés publics : c'est l'essentiel du dossier.

Dans les politiques départementales

Politique en faveur du logement : le premier plan d'action pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées pour le contrat 2018-2023 pour s'assurer au mieux vivre des personnes dans le logement. Le Fonds de Solidarité du Logement (FSL) constitue l'outil financier unique du plan d'action pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées. C'est une aide qui a attribué 426 000 euros en 2019, dont 250 000 euros par le Conseil départemental et 423 000 euros en 2020, dont 330 000 euros par le Conseil départemental.

Politique d'insertion et mission Fonds Social Européen (FSE) : le Conseil départemental est chef de file de la politique d'insertion avec le PTI (Pacte Territorial d'Insertion) et le PDI (Programme Départemental d'Insertion). Plus d'un million d'euros ont été consacrés à ces actions d'insertion en 2019 et plus de 1 280 000 euros en 2020.

Politique en faveur des personnes âgées, des personnes handicapées et des adultes vulnérables : la perte d'autonomie est un sujet important auquel le Conseil départemental consacre plus de 1 390 000 euros pour la prévention. Pendant la crise sanitaire, des tablettes ont été apportées aux établissements pour permettre aux résidents de garder le contact avec leurs proches. Concernant le jeune public en situation de handicap, 127 élèves bénéficient du dispositif transport adapté pour un montant de 578 000 euros.

Le dernier point porte sur les dynamiques de développement suivant des modes de production et de consommation responsables.

Dans le fonctionnement de la collectivité

Démarches de dématérialisation : alors que nous recevons beaucoup de documents en dématérialisation, nous pouvons noter malheureusement une augmentation de la consommation du papier de plus de 27 %, ce qui amène d'autres réflexions. Cela veut dire que tous les documents que l'on reçoit, on les imprime à nouveau, donc attention ! Il y a une réflexion à avoir là-dessus. Grâce au télétravail, bien sûr, pour l'année 2020, une baisse des différentes impressions a été levée, mais on verra un peu l'évolution courant 2021. Commande publique/achats durables : dans la restauration, 22 collèges publics sont adhérents de la plateforme Agrilocal 15. Sensibiliser les agents des cuisines à l'utilisation de produits locaux, c'est une démarche supplémentaire que l'on aura dans l'année 2021.

Dans les politiques départementales

Smart Agri Forum et Plateforme Agrilocal 15.

Soutien des démarches de valorisation des productions agricoles : programme de soutien doté de 4 800 000 euros sur la période 2017-2020 pour l'amélioration et l'évolution du système d'exploitation vers une agriculture de taille humaine résiliente et créatrice de valeur ajoutée, créatrice d'emplois et respectueuse de l'environnement. En 2019, c'est un programme de 1 300 000 euros et en 2020, c'est 1 050 000 euros.

Le précédent programme Développement Durable arrive à son terme, le nouveau « Projet pour le Cantal » à l'horizon 2030 permettra de poursuivre une amplification de l'action pour une transition climatique active.

Ce rapport sert de base à la construction du futur Plan Climat Cantal 2022 qui verra conforter un petit peu tous ces plans d'action.

Voilà un petit peu le rapport qui a été présenté et vous l'avez eu dans vos différents dossiers.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Merci pour cette présentation complète. C'est vrai que cela permet de replacer l'action du Département en fonction des cinq finalités du développement durable qui avaient été prédéfinies. Y a-t-il des demandes de prises de paroles sur ce rapport ?

M. Gilles CHABRIER, Conseiller départemental du canton de Murat

Monsieur le Président je précise que la Troisième Commission a donné un avis favorable et la Première Commission un avis conforme.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

On imaginait qu'elles étaient enthousiastes, vu la présentation. Stéphane FRECHOU

M. Stéphane FRECHOU, Conseiller départemental du canton d'Aurillac 3

Merci, Monsieur le Président. Nous reviendrons plus longuement sur ces questions-là dans le débat d'orientations budgétaires tout à l'heure. Je remercie Monsieur CHABRIER d'avoir présenté ce rapport parce qu'il est important d'avoir ce débat avant le DOB parce qu'aujourd'hui, tout le monde le sait, la principale problématique à laquelle nous avons à faire face est celle de la crise sociale et écologique. Le rapport concernant le développement durable doit traiter de ces questions-là, non pas en effectuant une présentation exhaustive des actions qui ont pu être menées sur une année, mais en donnant un axe transversal à toutes les actions. Ce qui nous manquait et ce que nous demanderons dans le DOB, ce sont des objectifs précis, année après année sur les volumes de réduction de gaz à effet de serre. Qu'estce qu'on s'engage à faire dans les mobilités, dans l'agriculture et dans les autres champs d'action. Très précisément, quels sont nos objectifs année après année d'ici 2025? De la même manière, sur l'accroissement des productions d'énergies renouvelables, quels sont nos objectifs, année après année, pour arriver au niveau des préconisations de l'État qui sont que 30 % de consommation de notre électricité doit être d'origine renouvelable hors hydraulique d'ici 2025. 75 % de nos émissions de gaz à effet de serre doivent être réduites d'ici 2050. Donc cela impose des paliers, des objectifs et pour arriver à ces objectifslà, il faut connaître l'état des lieux initial. Combien produisons-nous de gaz à effet de serre par année sur le département ? Par nos services ? Par secteur d'activité (mobilités, agriculture, bâtimentaire, etc.). Ces données nous manquent pour pouvoir établir un projet et un cahier des charges. Je vous remercie d'avoir présenté ce projet, mais je souhaiterais qu'à l'avenir puisque là, c'était pour l'année 2020, que nous puissions avoir ces données dans les prochains rapports pour pouvoir nous prononcer de manière claire, objective et pragmatique.

Merci. Sur l'idée d'avoir des chiffres, nous y travaillons. D'ailleurs, cela nous intéresserait de comparer et d'avoir les méthodes qui peuvent être utilisées à la Mairie ou à la CABA, dans les différentes Collectivités, pour confronter notre méthodologie dessus. Simplement déjà, il faut rappeler que sur la production d'énergie verte, le Département du Cantal est largement excédentaire, ne serait-ce qu'avec toute la production hydroélectrique qui se fait au niveau du département. Nous pouvons certainement encore nous améliorer sur le sujet, c'est ce qui sera proposé. Nous n'aurons pas d'objectifs chiffrés dans le DOB, ce sera plus au niveau du budget, mais c'est surtout dans le cadre du Plan pour le Cantal 2030 où nous pourrons afficher des objectifs sur les différentes thématiques que nous pourrons utiliser. Je valide et je souscris à l'idée d'avoir des objectifs et d'arriver à mesurer ce qui est fait. Pierre MATHONIER.

M. Pierre MATHONIER, Conseiller départemental du canton d'Aurillac 2

Juste pour répondre à votre question, ce qui se fait sur la CABA, c'est qu'on est dans un engagement avec un contrat TEPOS qui a fait une étude précise de la situation sur la base des documents tels qu'ils étaient en 2016. Donc nous avons un état des lieux assez précis de ce qu'émet le territoire en matière de gaz à effet de serre et la situation en énergies renouvelables. Dans ce cadre-là, cela sert de base aux actions que nous allons mener. Surtout, chaque action doit être évaluée à l'aune de ces objectifs. Et ce que je vais souhaiter, moi, pour le rapport du développement durable tel qui nous a été présenté, mais que nous avons aussi l'obligation de présenter dans nos Intercommunalités, c'est de voir quelles actions ont contribué, notamment sur le retour des actions passées, à diminuer ou à atteindre les objectifs auxquels nous nous étions engagés dans le cadre du contrat TEPOS.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal Céline CHARRIAUD.

Mme Céline CHARRIAUD, Conseillère départementale du canton de Neuvéglise-sur-Truyère

Merci, Monsieur le Président. Juste une proposition pour peut-être accompagner cette réflexion. Nos territoires sont engagés, en tout cas dans l'Est Cantal dans le Plan Climat Air-Energie Territorial qui est un document qui va quantifier de façon transversale là où nous en sommes et fixer des objectifs pour aller vers ce qui est demandé par l'État. Ma proposition, ça c'est à l'échelle territoriale, est que nous puissions alimenter au sein d'un groupe de travail départemental la réflexion et les données pour pouvoir répondre à la demande exprimée par Monsieur FRECHOU.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

D'autres demandes de prises de paroles ? Il est vrai que l'essentiel de nos émissions, ce sont les surfaces bâtimentaires puisque nous sommes gérants de surfaces importantes que ce soient des bâtiments propres ou autres. On peut penser à tous nos bâtiments administratifs, techniques, voire les collèges où nous investissons de manière lourde. Ce sont des investissements capitalistiques importants. Tout ce qui est bien évidemment flotte de véhicules puisqu'avec l'entretien des routes, nous sommes consommateurs aujourd'hui d'énergies fossiles, mais je tiens à souligner tout l'effort qui est fait au niveau du renouvellement de la flotte, notamment des véhicules administratifs sur l'électricité et nous allons continuer. Nous sommes prêts à participer à des expérimentations sur le développement autres que l'électricité. Sur l'hydrogène, nous avions validé avec la CABA, le fait de pouvoir avoir des véhicules que

nous pourrions alimenter sur la borne de fabrication au niveau de la CABA. Nous sommes prêts à expérimenter d'autres formules et après, il y a toutes les actions annexes que nous pouvons faire. Il est vrai que l'essentiel de nos émissions concerne les bâtiments pour défaut d'isolation, donc volonté d'impacter fortement sur l'isolation thermique de nos bâtiments, « modernisation » de notre flotte de véhicules, mais tout cela, ce sont des moyens financiers importants. Puis, des actions annexes que nous pouvons avoir globalement sur la transition climatique. D'autres demandes de prises de paroles sur ce rapport ? S'il n'y en a pas, je vous propose de l'adopter. Des oppositions ? Des abstentions ? Il est approuvé, je vous en remercie.

Nous passons au rapport n° 11 présenté par Marie-Hélène ROQUETTE.

ATTRACTIVITÉ : MISE EN PLACE D'UNE EXPÉRIMENTATION EN PARTENARIAT AVEC PÔLE EMPLOI

Mme Marie-Hélène ROQUETTE, Conseillère départementale du canton de Naucelles

Merci, Monsieur le Président. Pour lutter contre la pénurie de main-d'œuvre que connaît le Cantal dans de nombreux métiers, le Conseil départemental a validé le 29 mars 2019 une convention de partenariat avec Pôle Emploi ayant pour objectif de faciliter le recrutement et l'intégration de candidats venus d'ailleurs. Cette convention a été signée le 22 juillet 2019 pour trois ans.

La Direction territoriale de Pôle Emploi souhaite initier une nouvelle expérimentation. Dans le cadre de la campagne nationale « Une semaine pour Un Emploi », l'agence teste une démarche en cinq étapes : Avec la Construction d'offres d'emplois attractifs avec un ou plusieurs recruteurs soit des CDD long ou CDI avec des rémunérations intéressantes, des conditions de travail favorables et politique de ressources humaines pro-active ; une sélection de candidats sur les bases de données nationales ; une rencontre à distance recruteurs et candidats pour une présélection de 1 à 2 candidats qui seront invités à passer quelques jours en immersion dans l'entreprise cantalienne ; au terme de cette immersion, un échange conclusif pour une décision conjointe du candidat et du recruteur.

Le Département se positionne en facilitateur de cette initiative de deux manières : avec un soutien financier aux candidats pour couvrir une partie des frais de la période d'immersion et un accompagnement individualisé par un entretien individuel au cours du séjour par un agent soit du Département ou d'une Intercommunalité. Les frais pris en charge par le Département seraient les frais d'hébergement et de restauration puisque les frais de transport peuvent être pris en charge par Pôle Emploi. Il s'agit bien d'une période d'immersion, pas d'une période d'essai. Donc elle a vocation à être courte, généralement d'une semaine voire moins.

Par conséquent, il est proposé que l'aide financière soit assortie d'un montant plafond de 100 euros par jour de présence dans l'entreprise avec un montant maximum de 500 euros par candidat. Le nombre d'expérimentations pouvant être menées d'aujourd'hui au 22 juillet 2022 est limité à 10 essais. Le montant global de l'aide serait donc d'un maximum de 5 000 euros pour cette opération. Au terme de cette période d'expérimentation, un bilan sera réalisé. En cas de succès, il pourra être proposé d'inscrire cette opération dans la durée.

Je vous demande, aux vus du Code général des collectivités territoriales et de la délibération du 29 mars 2019, d'autoriser vu les éléments que je vous ai énoncés,

- de donner délégation à la Commission Permanente pour attribuer individuellement cette aide dans la limite d'une enveloppe globale de 5 000 euros.

Avec un avis favorable de la Deuxième Commission et conforme de la Première Commission.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Merci pour cette présentation. C'est une action qui est dans la droite file de l'objectif d'attractivité du Département. Je rappellerai les actions que nous faisons. Il y a eu récemment sur le secteur Est, Hautes Terres et Saint-Flour Communauté, l'accueil d'une session d'actifs. Nous avons accueilli 25 porteurs de projets qui ont découvert le Cantal, des offres et surtout qui ont été encadrés d'une manière collective à la fois par les Services du Département, mais par les services des territoires, par les Consulaires et d'autres partenaires, Pôle Emploi, les établissements bancaires et autres pour arriver à construire leur projet. Là, nous nous tournons vers des salariés puisque nous sommes un département où les entreprises ont des difficultés pour trouver des salariés. Voilà, c'est dans la droite ligne de ce que nous souhaitons faire. Est-ce que certains veulent prendre la parole ? Didier ACHALME.

M. Didier ACHALME, Conseiller départemental du canton de Saint-Flour 1

Merci, Marie-Hélène, d'avoir présenté ce rapport. C'est un rapport important parce qu'on s'adresse à une clientèle de salariés et qu'il nous manque des bras. Nous voyons bien que toutes les entreprises peinent à trouver du personnel et il faut que nous soyons proactifs à ce niveau-là.

La session d'accueil d'actifs a été une idée lumineuse lancée il y a bien longtemps, qui perdure et qui provoque une très bonne réaction. Nous butons souvent sur les réserves foncières parce que nous avons des projets agricoles qui ne trouvent pas malheureusement d'aboutissement à ce niveau-là et il faudra que nous y travaillions en collaboration avec les organismes agricoles. Je crois qu'il faut que nous intensifiions nos relations avec tout ce qui est chambres consulaires et organismes. C'est déjà fait, mais il faut que nous intensifiions cette relation.

Et puis, nous sommes aussi très attentifs à la formation de la main-d'œuvre, par exemple sur le secteur de Saint-Flour avec les métiers du luxe qui sont un débouché important et nous le savons, c'est un sujet porteur qui est créateur d'emplois au niveau de Saint-Flour, donc nous allons aboutir à une convention sur la formation aux métiers du luxe en multi partenariat. Je crois que c'est une très bonne chose qu'il faut développer et il faut que nous soyons extrêmement attentifs aux courants forts qui se développent sur les potentialités de création d'emplois. Nous savons aussi, nous l'avons vu dans la presse, à l'heure actuelle sur Biose, ces formations que nous avons mises en place et qui vont générer tout de suite de l'emploi, nous le savons puisqu'il y a de la demande. Il faut que nous soyons proactifs et accompagnateurs de ces projets-là et dans l'attractivité, c'est quelque chose qui peut nous différencier un petit peu. Merci.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

D'autres demandes de prises de paroles sur ce rapport ? Si on regarde par un autre prisme qui peut paraître un peu particulier puisque nous allons engager des moyens financiers finalement pour arriver à s'organiser collectivement. Pôle Emploi ayant une mission de mettre en relation les recruteurs et les personnes qui recherchent des emplois, somme toute cela semble être sa mission normale et puis nous, en termes de territoire, c'est vrai que cela va nous permettre de tester ce que je souhaiterais mettre en place, c'est ce que je vous proposerai dans le cadre du projet pour le Cantal, de mettre en place une

espèce de conciergerie. C'est-à-dire que tout candidat à l'installation dans le Cantal pourrait avoir à récupérer des informations en un seul lieu, qu'il soit physique ou pas, pour faciliter son installation que ce soit sur les gardes d'enfants, la recherche de logements, le travail du conjoint ou l'autre. Nous allons le tester, mais la volonté est que cela marche toute l'année. Vous avez compris que là, c'était une opération ponctuelle, mais il faut que nous soyons capables de nous organiser à l'image de ce que nous faisons au niveau des sessions d'accueil d'actifs où nous avons un travail collectif qui ne demande pas de moyens financiers. C'est simplement une volonté partagée de l'ensemble des acteurs, au lieu de l'avoir sur trois jours, au lieu de l'avoir sur la semaine pour l'emploi, il faut l'avoir sur 365 jours sur 365. Donc, je crois que l'attractivité, l'inversion de la courbe démographique, nous ne l'aurons qu'à ce prix-là. Voilà, donc là, c'est un test grandeur nature sur une semaine. De trois jours, nous passons à une semaine en espérant aller plus loin. Céline CHARRIAUD et ensuite Sylvie LACHAIZE.

Mme Céline CHARRIAUD, Conseillère départementale du canton de Neuvéglise-sur-Truyère

Merci, Président. Juste pour rebondir sur les propos de Didier concernant le centre de formation des métiers du luxe qui est un projet dont, on l'espère, vous entendrez parler de façon encore plus prégnante sur les mois qui viennent. Le Chef de file est la Chambre de Commerce et d'Industrie en partenariat avec les Intercommunalités Hautes Terres et Saint-Flour Communauté et la Région surtout que nous souhaitons pouvoir impliquer dans ce projet-là, mais qui le sera. En misant sur un constat du territoire qui est que nous avons des difficultés de recrutement et souvent sur des métiers qui nécessitent des qualifications très spécifiques avec un volet qui est particulier, c'est qu'il y a quand même une forme de confidentialité sur ces métiers-là. Du coup, ce qui est intéressant, c'est que la CCI s'adresse directement aux chefs d'entreprises en essayant de proposer du sur-mesure dans la formation. Je trouve que cette approche est quand même très intéressante parce qu'elle témoigne aussi de ce que nous savons faire sur notre territoire et dans le Cantal en particulier. C'est du sur-mesure pour les gens que nous souhaitons accueillir. C'est pourquoi je trouve intéressante l'idée que nous avons depuis très longtemps sur le Département, de conciergerie que propose Bruno, et qu'il faudra que nous arrivions certainement à décliner au plus près des territoires pour arriver à faire de la dentelle auprès des demandes particulières que sont celles des porteurs de projets pour répondre tant à leurs besoins en matière d'emploi que d'accueil de loisirs, d'accueil de petite enfance pour les enfants, de mobilité et de logement. C'est effectivement dans une synergie commune, à la fois avec une porte d'entrée qui me semble être la bonne que celle du Département et puis avec une capacité en territoire à faire de la dentelle et du sur-mesure. Je pense que nous savons faire et l'enjeu consiste aussi à démontrer et à faire savoir que nous savons le faire. Merci.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Merci. Sylvie LACHAIZE.

Mme Sylvie LACHAIZE, Conseillère départementale du canton d'Aurillac 1

Je partage tout à fait ce que viennent de dire Didier et Céline sur les emplois très qualifiés, mais il ne faut pas oublier les emplois autres. On manque dans ce département d'auxiliaires de vie pour nos aides à domicile, d'aides-soignantes et d'infirmières. On manque de personnels dans le BTP, dans les métiers de bouche, dans l'hôtellerie, dans les restaurants et la liste est longue. Il ne faut pas se limiter aux emplois très qualifiés, mais il faut aussi regarder les emplois moins qualifiés parce qu'on a besoin de tout le monde.

Merci. D'autres demandes de prises de paroles sur ce rapport ? Pierre MATHONIER.

M. Pierre MATHONIER, Conseiller départemental du canton d'Aurillac 2

Je souscris à tout ce qui vient d'être dit. Aujourd'hui, la difficulté des entreprises c'est de trouver des salariés. C'est vrai dans le Cantal, mais c'est vrai partout en France. Aujourd'hui, tous les moyens d'attractivité qui peuvent dynamiser ces recrutements et faciliter ces recrutements sont nécessaires parce que, depuis un certain nombre d'années déjà, la problématique des recrutements, que ce soit dans le BTP pour des raisons peut-être de difficultés aussi des travaux dans le BTP, il y avait aussi un travail à faire par les entreprises pour adapter et permettre que leur activité soit attractive, mais au-delà de cela, et c'est l'importance de l'enseignement professionnel continu, c'est d'adapter les personnes aujourd'hui sans emploi à exercer une activité répondant aux besoins des entreprises. Parce qu'il y a l'enseignement supérieur, mais c'est vrai qu'il y a aussi tout l'enseignement professionnel avec ses contraintes et surtout d'adapter l'employabilité des salariés tout au long de leur carrière professionnelle. Aujourd'hui, ces différents prismes doivent permettre d'avoir une offre attractive sur notre territoire. Pour ce qui est de la CABA, nous sommes tout ouverts et nous sommes souvent force de proposition d'ailleurs dans ce secteur là, mais les Intercommunalités, par leurs actions au quotidien et coordonnées par le Département bien sûr, peuvent être un outil efficace de l'attractivité de notre territoire. Bien sûr qu'on y souscrit complètement.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Sur le département du Cantal, l'ensemble des intervenants sont actifs et proactifs sur l'attractivité. Preuve en est, depuis plus d'une douzaine d'années, nous avons inscrit notre solde migratoire en territoire positif. Nous gagnons 350 ou 400 habitants par an sur le solde migratoire. Ceci dit, force est de constater que ce n'est pas suffisant parce que nous en perdons 700. Alors, soit nous continuons chacun de notre côté en faisant des actions qui sont mises en place et le risque, c'est d'être un peu court ou alors il faut changer la méthode pour essayer d'aller plus loin et que ce +350, +400, on le transforme en +700 pour stabiliser et passer à +1 000 pour pouvoir rejoindre les 150 000 habitants à l'échelle de 15 ou 20 ans. Voilà, c'est plus dans la méthode et je crois que c'est le travail collectif associant le Département Chef de file, associant l'ensemble des Territoires, associant les Consulaires, associant l'ensemble des partenaires, les représentants sociaux professionnels à la démarche que nous y arriverons. Vincent DESCOEUR.

M. Vincent DESCOEUR, Conseiller départemental du canton d'Arpajon-sur-Cère

Sur cette question, nous sommes dans un domaine très concurrentiel avec des initiatives qui peuvent être prises par d'autres Territoires, d'où la nécessité d'innover et d'expérimenter des dispositifs qui pourraient avoir des résultats spécifiques au département du Cantal. Les différentes interventions attestent, si besoin était, que c'est une affaire collective, ce qui est important, mais ce sera sûrement une partie du débat quand nous parlerons d'attractivité. Il est important que le Département puisse jouer un rôle pilote fédérateur, mais que tout le monde contribue à la réussite du dispositif. Parce que c'est de toute évidence, ce qui pourrait nous permettre de nous distinguer de nos voisins parce qu'on écoute, on regarde. Il se passe des choses, d'où l'intérêt d'être en pole position et de ce point de vue, cette proposition est tout à fait de nature à nous distinguer.

Très bien, s'il n'y a pas d'autres demandes de prises de paroles, je mets ce rapport aux voix. Des oppositions ? Des abstentions ? Ce rapport est approuvé, je vous en remercie.

Nous passons au rapport n° 12 sur l'administration générale et finances un gros bloc que nous avons a examiné aujourd'hui et qui est présenté par Jean MAGE.

DÉLÉGATION DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL AU PRÉSIDENT POUR PRENDRE TOUTES LES DÉCISIONS CONCERNANT LA PASSATION, L'EXÉCUTION ET LE RÈGLEMENT DES MARCHES ET ACCORDS-CADRES FORMALISÉS AINSI QUE TOUTES DÉCISIONS CONCERNANT LES AVENANTS

M. Jean MAGE, Conseiller départemental du canton de Riom-ès-Montagnes

Merci, Monsieur le Président. C'est très simple, à ce jour, seuls les marchés inférieurs au seuil formalisé sont délégués au Président en matière d'attribution et de signature des marchés publics. Cela a été confié au moment de l'installation de cette Assemblée en juillet 2021. Or, l'article L3221-11 du Code général des collectivités territoriales permet de déléguer au Président, sans limite de seuil, la prise de décision concernant la passation, l'exécution et le règlement des marchés ainsi que des accords-cadres et toutes les décisions qui concernent les avenants, bien évidemment, dans la limite des crédits qui sont inscrits au budget. Cette modification de délégation permettrait de raccourcir les délais de passation des marchés et permettrait d'alléger les procédures de manière à ce que les projets départementaux démarrent plus rapidement.

C'est cette délibération qui vous est proposée d'étendre la délégation en matière de marchés publics et bien sûr, comme je vous l'ai déjà dit, dans la limite des crédits budgétaires qui sont inscrits, donc nous ne risquons rien. Nous pouvons vous confier cela tranquillement, Monsieur le Président. C'est en tout cas ce qu'a décidé la Première Commission en donnant un avis favorable.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Merci pour ce signe de confiance. Y a-t-il des demandes de prises de paroles ? S'il n'y en a pas, je mets ce rapport aux voix. Des oppositions ? Des abstentions ? Il est approuvé.

Nous passons au rapport n° 13 et c'est Céline CHARRIAUD qui nous le rapporte.

CONVENTION CONSTITUTIVE D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES EN VUE DE LA PASSATION D'UN OU PLUSIEURS MARCHÉS ENTRE LE DÉPARTEMENT ET LE SDIS DU CANTAL

Mme Céline CHARRIAUD, Conseillère départementale du canton de Neuvéglise-sur-Truyère

Merci. Il s'agit de renouveler la convention que nous avions déjà avec le SDIS de mutualisation de nos passations de marché de façon à être plus efficaces puisque c'est à cela que sert la mutualisation. Il vous est proposé que le Conseil départemental soit coordinateur du groupement de commandes. Bien entendu, le SDIS est représenté dans ce groupement de commandes et prend part à la décision. Vous avez le projet constitutif du groupement de commandes. Il s'agit surtout des marchés publics de fournitures, services, prestations intellectuelles et travaux pour optimiser en service support les expertises de nos agents techniques et administratifs respectifs.

Il vous est proposé d'adopter cette convention et nous avons un avis favorable de la Première Commission.

Merci pour cette présentation. Des demandes de prises de paroles ? Non, je mets ce rapport aux voix. L'idée c'est de mutualiser en recherches et marges de manœuvre au niveau de la Collectivité en réinterrogeant systématiquement notre fonctionnement, nos politiques publiques, mais également en mutualisant avec les organismes partenaires ou satellites. S'il n'y a pas de demandes de prises de paroles, je mets ce rapport aux voix. Des oppositions ? Des abstentions ? Il est approuvé, je vous en remercie.

Nous passons au rapport n° 14 et c'est Valérie SEMETEYS qui nous l'expose.

COMPTE RENDU À L'ASSEMBLÉE DE L'EXERCICE DES ATTRIBUTIONS DÉLÉGUÉES À SON PRÉSIDENT Mme Valérie SEMETEYS, Conseil départemental du canton de Saint-Paul-des-Landes

Merci, Monsieur le Président. Le Conseil départemental a délégué au Président un certain nombre de pouvoirs, notamment celui « de demander à l'État ou à d'autres collectivités territoriales, l'attribution de subventions ».

Ainsi par décisions, ont été déposées les demandes de soutien suivantes :

- en date du 15 septembre 2021 : une demande de soutien à l'appel à projets national au titre du Plan Avenir Montagnes pour la requalification du centre d'accueil et d'hébergement des Galinottes et une demande de soutien au Pacte Régional pour le Cantal signé avec la Région Auvergne-Rhône-Alpes pour la restructuration du bâtiment des courses de l'hippodrome Georges du Breil à Aurillac.
- en date du 20 septembre 2021 : une sollicitation de subventions maximales de la part des agences de l'eau pour l'élaboration du Schéma Départemental d'Alimentation en Eau Potable et d'Assainissement porté par le Département du Cantal et une sollicitation d'une subvention maximale pour les travaux et études relatifs à l'automatisation du réseau départemental de suivi des eaux souterraines.

Il est proposé à l'Assemblée de prendre acte des décisions de son Président, prises par délégation, telle que jointes en annexe de la présente délibération.

Ce rapport a eu un avis favorable de la Première Commission. Je vous remercie.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Merci pour cette présentation. Des demandes de prises de paroles ? Cela nous permet d'être réactifs pour aller rechercher des financements et avoir recours aux appels à projets. Aujourd'hui, nos partenaires, notamment l'État ont énormément recours à l'appel à projets. S'il n'y a pas de demandes de prises de paroles, je mets se rapport aux voix. Des oppositions ? Des abstentions ? Il est approuvé, je vous en remercie.

Nous passons au rapport n° 15 et c'est Jean MAGE.

COMPTE RENDU À L'ASSEMBLÉE DE L'EXERCICE DE LA COMPÉTENCE D'ESTER EN JUSTICE DÉLÉGUÉE À SON PRÉSIDENT

M. Jean MAGE, Conseiller départemental du canton de Riom-ès-Montagnes

Merci, Monsieur le Président. Là aussi, il s'agit de prendre acte de l'exercice de cette compétence. Il n'y a pas de délibération à approuver. Par délibération du 1^{er} juillet 2021, nous avons donné délégation au Président pour ester en justice pour toutes les affaires qui concernent la Collectivité. Vous avez en annexe le compte rendu de toutes ces activités.

Pour résumer, on peut quand même constater qu'il y a des choses qui sont relativement importantes au niveau de la voirie où il y a des vols et des dégradations de biens publics, mais c'est surtout aussi dans le domaine de la Solidarité départementale où on constate qu'il y a tout un tas de fraudes, fraudes au RSA, mais cela va même beaucoup plus loin parce qu'il y a des menaces, des injures et même des menaces de mort envers certains personnels ou directeurs des Services du Département. C'est une dérive vraiment dangereuse à laquelle il faut veiller et il faut justement que le Président exerce toutes les compétences en matière de justice dans ces domaines.

Je précise que cette prise d'acte de ce compte rendu a été validée et approuvée par la Première Commission.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Merci pour cette présentation. Il est vrai que nous avons de plus en plus de vols ou autres au niveau du matériel, le carburant ou autres sur les chantiers routiers que l'on peut conduire. Cela demande à nos agents d'être de plus en plus organisés pour limiter ceci, mais c'est une problématique. On fait des recours bien évidemment dans le cadre des opérations de contrôle sur les bénéficiaires du RSA et on poursuit si celui-ci est injustement délivré. Et au niveau social, nous sommes aujourd'hui dans une société où audelà d'être peu respectueux, les gens vont bien au-delà puisque ce sont des menaces. Ce sont des risques encourus par nos agents que nous ne pouvons pas laisser impunis, donc nous poursuivons bien évidemment systématiquement. Voilà les grandes classes de recours ou d'actions en justice menées par le Département, donc c'est un constat qui est fait. Des demandes de prises de paroles ? Non, donc ce rapport est mis aux voix. Des oppositions ? Des abstentions ? Il est approuvé, je vous en remercie.

Nous passons au rapport n° 16 et c'est Jean-Jacques MONLOUBOU qui nous le rapporte.

RAPPORTS DES CONSEILLERS DÉPARTEMENTAUX SIÉGEANT AUX CONSEILS D'ADMINISTRATION DES SAEM

M. Jean-Jacques MONLOUBOU, Conseiller départemental du canton de Neuvéglise-sur-Truyère

Merci, Monsieur le Président. Dans le même ordre que le précédent, ce rapport vient simplement prendre acte des déclarations faites pour le compte de la SAEM Caleden et pour la SAEML Super Lioran Développement. Le Conseil départemental du Cantal est actionnaire de la SAEM Caleden en charge de l'exploitation du centre thermal de Chaudes-Aigues et de la Société Anonyme d'Économie Mixte Locale Super Lioran Développement en charge de la gestion de l'exploitation des remontées mécaniques du domaine skiable et des activités annexes de la station du Lioran. Pour Super Lioran Développement, les administrateurs vous communiquent les informations portant sur l'exercice 2020 et en ce qui concerne la SAEM Caleden, les administrateurs vous communiquent les informations portant sur l'exercice 2020.

Monsieur le Président nous demande donc de prendre acte de la communication des rapports des représentants aux Conseils d'administration de Super Lioran Développement et de la SAEM Caleden pour l'exercice 2020.

Ce rapport a obtenu un avis favorable de la Deuxième Commission et un avis conforme de la Première Commission.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Merci. Des demandes de prises de paroles sur ces rapports ? Céline CHARRIAUD.

Mme Céline CHARRIAUD, Conseillère départementale du canton de Neuvéglise-sur-Truyère

Oui, Monsieur le Président, je veux rappeler aux collègues, mais je pense que vous l'avez tous en tête ou peut-être pas, je ne sais pas si au moment du premier soutien qui a été apporté à Caleden, nous étions peut-être sous l'ancienne mandature. Mais dire que sur 2020, le Département est venu en aide à Caleden à deux reprises pour permettre de passer le cap aussi bien de la crise sanitaire que de la perte d'exploitation générée par les problèmes liés au thermoludisme sur la partie thermoludique. C'est vraiment un effort conséquent qui a été fait par le Département en faveur de cette structure. Je veux souligner toute l'importance que revêt l'action départementale pour Caleden. Merci.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Tout à fait. Vincent DESCOEUR.

M. Vincent DESCOEUR, Conseiller départemental du canton d'Arpajon-sur-Cère

Dans le droit fil, me réjouir de l'action que conduit la SAEM à la tête de laquelle notre collègue Didier ACHALME prend toute sa part, pour, comme vient de le faire Céline CHARRIAUD, rappeler si besoin était, que l'établissement a fait l'objet de toutes les attentions du Département. Nous allons de toute évidence à moyen terme pouvoir retrouver les moyens de remettre l'établissement à niveau, ce qui fera la démonstration que le Département avait fait les bons choix dans cette affaire puisque de toute évidence, ce sont des pierres qui contribueront à la restauration des désordres, si je peux permettre. Et comme l'a rappelé Céline CHARRIAUD, le Département a été très présent dans la période du Covid. C'est très important. Celles et ceux qui étaient présents à cette époque, mais les autres le savent, se rappellent combien le Département avait eu un rôle déterminant pour sauver l'activité de cure thermale à Chaudes-Aigues. Quelles que soient les difficultés que nous avons pu rencontrer sur un plan technique à une période du fait de la crise sanitaire, je crois que, depuis, le Département a bien été à sa place parce que sans le Département l'activité thermale se serait malheureusement éteinte à Chaudes-Aigues. Je pense que dans les prochains mois ou l'année 2022, nous serons en capacité, mais Didier le fera à ce moment-là de manière bien plus autorisée que moi, d'imaginer un avenir pour Caleden en rappelant à tout le monde que le Département avait investi en espérant que la SAEM puisse assurer le fonctionnement de l'exploitation. C'était un vrai investissement d'avenir, car à aucun moment, nous ne pouvions imaginer un retour sur investissement et l'amortissement du bâtiment. C'était donc un vrai investissement en faveur de ce territoire et je crois que ce qui a été fait au cours de l'année 2020 pour aider l'établissement à passer une période compliquée va dans le sens et nous permet d'être optimiste pour l'avenir.

Effectivement, si on regarde un peu dans les rétroviseurs, si le Département n'était pas venu à la rescousse de l'établissement thermal à l'époque, nous n'aurions pas les établissements Vieira et nous n'aurions pas tout cela à Chaudes-Aigues. Le Département a fait ce qu'il devait faire. Nous avons passé un cap difficile avec les difficultés immobilières sur le thermoludisme, la crise qui est venue dessus, mais nous avons assumé nos responsabilités. Nous sommes en recherche de solutions d'avenir et de développement sur le site. Nous voyons là l'intérêt et toute la puissance du Conseil départemental sur cet établissement là. Je crois que c'est important. Didier ACHALME.

M. Didier ACHALME, Conseiller départemental du canton de Saint-Flour 1

Je vais bien sûr m'associer à ce qui a été dit par Vincent DESCOEUR et par Céline. C'est un sujet économique important pour l'Est cantalien et même pour le Département puisque c'est la seule station thermale du Cantal. Nous avons connu des désordres, nous le savons. Heureusement que le Département était là parce que sinon, je pense que l'activité aurait été arrêtée. C'est 50 emplois en période pleine. C'est surtout en termes d'image de marque, je crois, quelque chose de très porteur pour le Cantal dans le sens qui va dans notre société du bien-être et de la prise en charge hors médicaments de nos troubles et parfois des états de santé importants qui sont pris en charge.

Je crois que cette structure a toute sa place. Nous allons peut-être quand même arriver à la fin et à la résolution de ces désordres matériels sur la toiture du thermoludique. Pour ceux qui n'étaient pas là en 2020, avec cette procédure d'arrêt de l'activité du thermoludique qui a mis vraiment la société en péril. J'espère que 2022 verra la résolution de cette problématique et la reconstruction. Il me tarde de voir une grue dans Chaudes-Aigues et que l'on puisse refaire cette toiture, relancer le thermoludique qui, j'espère, sera encore plus attrayant, donc nous fera venir plus de personnes à Chaudes-Aigues et sur l'ensemble du territoire. Nous réfléchissons bien sûr à la stratégie marketing que nous développerons autour de ce thermoludique, autour des cures aussi parce que clairement, nous avons une identification thermale. Cette cure thermale était en pleine progression et supérieure à la progression française, donc nous creusions un peu la différence. C'est intéressant. Un coup d'arrêt a eu lieu avec la crise sanitaire, mais nous allons repartir.

Nous réfléchissons à d'autres cures que nous pourrions mettre en route. Nous avons lancé une opération avec les soignants dans le cadre de la crise sanitaire pour essayer de trouver d'autres débouchés. Cela a très bien marché et nous allons le développer. Nous allons développer d'autres produits à base d'eau thermale, donc court séjour, prise en charge sur d'autres pathologies. Nous allons beaucoup travailler la stratégie marketing de manière à relancer l'image de Chaudes-Aigues et de Caleden et d'augmenter la fréquentation sur un thermoludique rénové. Je pense que nous pouvons le faire. Il ne faut pas négliger cette stratégie marketing, cette stratégie d'image et de développement local. En tout cas, je remercie les acteurs locaux parce que les équipes ont tenu le coup et cela a été difficile moralement pour une partie du personnel. Nous avons essayé d'être présents et je voulais les remercier parce que cette équipe que nous avons remaniée à la baisse pour avoir une maîtrise de la masse salariale a joué le jeu et vraiment bien joué le jeu, donc les taux de satisfaction des curistes sont bons. Les taux d'accueil sont bons, donc nous allons relancer tout cela et j'espère que 2022 sera l'année de la renaissance de Caleden. Merci à vous et merci au Département parce que mes chers collègues, quand vous avez voté les aides, sachez

que vous ne les avez pas votées pour rien et que nous sommes sur le point de résoudre cette problématique.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Merci. D'autres demandes de prises de paroles ? S'il n'y en a pas, je vous propose de prendre acte de ces rapports.

Nous passons au rapport n° 17, c'est Jean MAGE et c'est notamment pour participer au congrès de l'ADF.

MANDATS SPÉCIAUX

M. Jean MAGE, Conseiller départemental du canton de Riom-ès-Montagnes

Par délibération du 16 juillet 2021, le Conseil départemental a confirmé les règles d'attribution des mandats spéciaux en vue du remboursement aux Conseillers départementaux des frais de transport et de séjour concernés par l'exercice de ces mandats.

Les Sommets du Tourisme organisés par la Région Auvergne-Rhône-Alpes et Auvergne-Rhône-Alpes Tourisme se sont déroulés les 18 et 19 octobre 2021 à Lyon. Monsieur Philippe FABRE y a participé dans le cadre des délégations qui lui sont confiées.

Ensuite, il y a le Congrès de l'ADF qui va se tenir à Bourg-en-Bresse les 1^{er}, 2 et 3 décembre prochains. Traditionnellement ce congrès était réservé aux Présidents et à leurs exécutifs, mais l'ADF a souhaité l'ouvrir au plus grand nombre. Aussi, le Président propose à tous les Conseillers départementaux qui le souhaitent de l'accompagner sur ces trois journées.

Je vais vous faire grâce de tout ce qui est règlementaire concernant la prise de décision c'est-à-dire les articles du code et l'énoncé des arrêtés. Il vous est donc demandé de prendre une délibération pour :

- attribuer un mandat spécial à Philippe FABRE qui a participé aux Sommets évoqués tout de suite et d'attribuer des mandats spéciaux aux élus qui participeront au Congrès de l'Assemblée des Départements de France qui se tiendra à Bourg-en-Bresse. La liste nominative des participants sera validée par délibération lors de la prochaine réunion du Conseil départemental. Les frais occasionnés lors de ce mandat spécial sont pris en charge forfaitairement par le Conseil départemental bien évidemment sur la production de justificatifs.

Ce projet de délibération a reçu un avis très favorable aussi de la Première Commission.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Merci. Des demandes de prises de paroles ? S'il n'y en a pas, je le mets aux voix. Des oppositions ? Des abstentions ? Il est approuvé.

Nous passons au rapport n° 18 présenté par Isabelle LANTUEJOUL.

FORMATION DES ÉLUS

Mme Isabelle LANTUEJOUL, Conseillère départementale du canton d'Arpajon-sur-Cère

Merci, Président. L'Assemblée délibérante doit statuer sur la question de l'orientation donnée au droit à la formation des élus locaux et sur les crédits ouverts à ce titre. Les Conseillers départementaux ont droit à une formation adaptée à leurs fonctions pour les élus ayant reçu une délégation dans le cadre et dans les thèmes en lien avec les compétences départementales ou avec l'exercice des fonctions électives. Un tableau récapitulant les actions de formation des élus financées par la Collectivité doit être annexé au compte administratif et donner lieu à un débat annuel.

Les membres du Conseil départemental bénéficient chaque année d'un droit individuel à la formation comptabilisé en euros, cumulable sur la durée du mandat. Ce droit est financé par une cotisation obligatoire dont le taux ne peut être inférieur à 1 %.

Je vous demande de bien vouloir adopter la délibération suivante.

- d'adopter le principe d'allouer dans le cadre de la préparation du budget une enveloppe budgétaire annuelle à la formation des Conseillers départementaux d'un montant égal à 1 % des indemnités des élus.
- de valider les orientations suivantes en matière de formation : les formations en lien avec les délégations et/ou l'appartenance aux différentes Commissions ; les formations favorisant l'efficacité personnelle (gestion de projet, conduite de réunion, animation d'équipe, gestion du temps, prise de parole en public, négociation, gestion des conflits) ; les formations en lien avec les compétences et l'actualité de la Collectivité ; les formations liées à la gestion des politiques locales (finances publiques, marchés publics, délégations de service, etc.) ;
- de décider que la prise en charge de la formation des élus se fera selon les principes suivants : agrément des organismes de formations ; dépôt préalable aux stages de la demande de remboursement précisant l'adéquation de l'objet de la formation avec les fonctions effectivement exercées pour le compte de la Collectivité ; liquidation de la prise en charge sur justificatifs des dépenses ; répartition des crédits et de leur utilisation sur une base égalitaire entre élus.
- de décider que seront pris en charge : les frais d'enseignement, les frais de déplacement, d'hébergement et de restauration dont le remboursement s'effectue suivant les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels civils de l'État.

Ce rapport a un avis favorable de la Première Commission.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Merci pour cette présentation. Y a-t-il des demandes de prises de paroles ? C'est un dossier purement administratif. S'il n'y a pas de demandes de paroles, je le mets aux voix. Des oppositions ? Des abstentions ? Il est approuvé.

Nous passons au rapport n° 19 présenté toujours par Isabelle LANTUEJOUL.

ASTREINTES DE DIRECTION DU PÔLE ROUTES DÉPARTEMENTALES ET INFRASTRUCTURES (PRDI)

Mme Isabelle LANTUEJOUL, Conseillère départementale du canton d'Arpajon-sur-Cère

Merci Président. Comme vous le savez tous, il existe déjà des astreintes pour les services des routes. Il vous est demandé de pouvoir étendre ce dispositif au niveau des agents et des directeurs et chefs service du PRDI ainsi qu'à tous les cadres de catégorie A, afin d'élargir les astreintes à la sécurité des bâtiments du Département afin de prendre les mesures qui s'imposent en cas de problèmes bâtimentaires en dehors des heures d'occupation habituelle des locaux.

Il vous est demandé de bien vouloir vous prononcer sur le projet de délibération suivant sachant que cela a été vu en Comité technique en date du 12 octobre 2021.

- d'autoriser l'extension du dispositif d'astreintes de direction à tous les postes de directeurs et chefs de service du Pôle Routes Départementales et Infrastructures ainsi qu'à tous les cadres de catégorie A, à l'exception des agents de catégorie A intervenant déjà sur le réseau routier dans le cadre de la DOVH et de décider de la mise en œuvre de ces astreintes de direction dans le respect du cadre réglementaire à compter du 1er décembre 2021.

Il y a un avis favorable de la Première Commission.

M. Didier ACHALME, Conseiller départemental du canton de Saint-Flour 1

Merci, Isabelle. Je prends le relais du Président durant son absence. Il va revenir, ne vous inquiétez pas ! Est-ce qu'il y a des questions sur ce sujet ? Bien, donc nous le mettons aux voix. Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Ce rapport est approuvé, merci.

On passe au sujet suivant et je crois que c'est toujours Isabelle pour le rapport n° 20.

CONVENTION AVEC L'ÉDUCATION NATIONALE RELATIVE À UN POSTE DE COURTE DURÉE MIS À DISPOSITION DES ARCHIVES DÉPARTEMENTALES

Mme Isabelle LANTUEJOUL, Conseillère départementale du canton d'Arpajon-sur-Cère

L'administration de l'Éducation Nationale dispose de postes spécifiques, dits « postes adaptés de courte durée », destinés à des enseignants qui pour des raisons de santé ne peuvent plus travailler en présence d'élèves et souhaitent une reconversion professionnelle. Il est proposé d'accueillir au sein de nos Services, dans le cadre de ce dispositif, Madame Hortense DIGONNET, professeure certifiée, pour la période allant du 6 décembre 2021 au 31 août 2022. Elle serait affectée aux Archives départementales. Elle conserve son statut de professeure certifiée et continue d'être rémunérée par son administration, l'Éducation Nationale, pendant toute la durée du poste adapté. C'est en ce sens qu'il est soumis à l'Assemblée délibérante la convention de poste adapté de courte durée de mise à disposition des Archives départementales au bénéfice d'une enseignante en reconversion professionnelle.

Je vous demande de bien vouloir vous prononcer sur le projet de délibération suivant :

- de valider la convention de poste adapté de courte durée mis à disposition des Archives départementales au bénéfice d'une enseignante en reconversion professionnelle, pour la période du 6 décembre 2021 au 31 août 2022 et d'autoriser Monsieur le Président du Conseil départemental à signer ladite convention.

Il y a un avis favorable de la Première Commission.

Merci. Des demandes de prises de paroles sur ce rapport ? S'il n'y en a pas, je le mets aux voix. Des oppositions ? Des abstentions ? Il est approuvé.

Nous passons au rapport n° 21 et c'est toujours Isabelle LANTUEJOUL.

CRÉATION DE 5 POSTES NON PERMANENTS – CONTRATS DE PROJET CATÉGORIE A (ARTICLE 3 II) Mme Isabelle LANTUEJOUL, Conseillère départementale du canton d'Arpajon-sur-Cère

Merci Président. Depuis le 29 février 2020, le contrat de projet est une nouvelle possibilité de recrutement sur emploi non permanent. Ce nouveau contrat a pour but de mener à bien un projet ou une opération identifiée. Il s'agit d'un contrat à durée déterminée dont l'échéance est variable et qui peut être d'un an à six ans. Il vous est proposé de créer 5 emplois non permanents de catégorie dans l'objectif du Renfort de la cellule Cantal Emploi Insertion, composée des 5 emplois suivants : 1 emploi de conseiller en insertion professionnelle, de type chef de projet, en charge de l'orientation des bénéficiaires du RSA; 1 emploi de conseiller en insertion professionnelle, de type chef de projet; 1 emploi de conseiller en insertion professionnelle, en charge de la démarche de GPECT dans le secteur médicosocial, de type chef de projet; 1 emploi de conseiller en insertion professionnelle, en charge de l'accompagnement de bénéficiaires du revenu de solidarité active vers les emplois du médico-social, de type chef de projet.

Le Conseil départemental et l'État se sont entendus pour mettre en place une série de mesures dans le cadre du Plan Pauvreté pour l'inclusion sociale et l'insertion professionnelle des personnes éloignées de l'emploi. L'une des actions mises en œuvre répond à l'obligation d'un accompagnement prompt des personnes nouvellement bénéficiaires du revenu de solidarité active.

Une cellule Cantal Emploi Insertion, qui offre deux axes d'expertises a été créée : un accompagnement renforcé et durable des personnes éloignées de l'emploi ; un diagnostic et un accompagnement aux démarches santé pour les publics plus durablement ancrés dans le dispositif. Cette cellule permet également de répondre aux objectifs de notre Schéma départemental de l'autonomie, de notre Programme Départemental d'Insertion et d'Emploi et au Service Public de l'Insertion et de l'Emploi. En effet, au travers de ce renfort, les 8 agents recrutés au final seront ainsi spécialisés dans l'insertion socioprofessionnelle et la santé pour accompagner les usagers durablement dans leur parcours d'insertion.

Ce rapport a un avis favorable de la Première Commission.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Merci pour cette présentation. Nous retrouvons ici la volonté affirmée du Département d'être bien sur l'insertion et d'accompagner au plus près nos bénéficiaires notamment du RSA ce qui va nécessiter d'avoir un lien proche avec les employeurs, c'est-à-dire avec les entreprises de manière à pouvoir accompagner au mieux des bénéficiaires du RSA. Des demandes de prises de paroles ? S'il n'y en a pas, je propose de mettre ce rapport aux voix. Des oppositions ? Des abstentions ? Ce rapport est approuvé, je vous en remercie.

Nous passons au rapport n° 22 et là c'est Valérie SEMETEYS.

CONTRAT DE PROJET MÉDIATION NUMÉRIQUE – CRÉATION D'UN POSTE NON PERMANENT-CONTRAT DE PROJET CATEGORIE B (ARTICLE 3.II)

Mme Valérie SEMETEYS, Conseil départemental du canton de Saint-Paul-des-Landes

Merci, Monsieur le Président. Dans ce cadre, pour la mise en place d'une mission itinérante de médiation numérique et d'accompagnement des publics par CyberCantal le Bus du Conseil départemental, il s'agit de gérer le fonctionnement, d'animer et de développer ce projet en proposant des actions destinées à accompagner différents publics vers l'autonomie dans les usages des technologies, services et médias numériques. Il s'agit également de porter au plus près des populations les services publics dans le cadre de l'homologation France Services.

La démarche s'appuie sur deux bus afin de garantir un maillage adapté. Cela nécessite donc la création d'un emploi de catégorie B et de recruter un agent public par le biais d'un contrat de projet. Ce recrutement non permanent sera d'une durée initiale de deux ans. Il prendra fin lors de la réalisation du projet, la durée totale de ce contrat ne pourra excéder six ans.

Il vous est donc proposé:

- d'adopter la proposition de Monsieur le Président de créer cet emploi non permanent de catégorie B pour la mise en place d'une mission itinérante de médiation numérique et d'accompagnement des publics pour CyberCantal Le Bus.
- de modifier le tableau des emplois en conséquence et d'inscrire au budget les crédits correspondants.

Avis favorable de la Première Commission.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Merci. Des demandes de prises de paroles pour la création de ce poste ? (*Non*). Donc, je le mets aux voix. Des oppositions ? Des abstentions ? Il est approuvé, je vous en remercie.

Nous passons au rapport n° 23, toujours Valérie SEMETEYS.

PERSONNEL DÉPARTEMENTAL - TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS

Mme Valérie SEMETEYS, Conseil départemental du canton de Saint-Paul-des-Landes

Merci, Monsieur le Président. Sur le tableau des emplois permanents, pour répondre aux besoins des services, il convient de procéder à des transformations d'emploi telles que proposées dans la délibération ci-après.

Je vous demande de bien vouloir vous prononcer sur le projet de délibération que vous retrouvez sur le tableau de transformation des emplois ci-joint.

Ce rapport a eu un avis favorable de la Première Commission. Merci.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Merci. C'est un dossier très administratif. Je ne sais pas s'il y a des questions ou autres ? Je n'en vois pas, donc je le mets aux voix. Des oppositions ? Des abstentions ? Ce rapport est approuvé.

Nous passons au rapport n° 24 et c'est Jean MAGE.

RAPPORT ANNUEL SUR LA SITUATION EN MATIÈRE D'ÉGALITÉ ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES AU SEIN DU DÉPARTEMENT DU CANTAL

M. Jean MAGE, Conseiller départemental du canton de Riom-ès-Montagnes

Merci, Monsieur le Président. Merci aussi à Madame la Présidente de la Première Commission de m'avoir confié ce rapport. Il serait peut-être plus logique de le présenter en binôme paritaire, mais je vais m'y plier de bonne grâce. C'est un peu long, mais on va essayer d'y arriver.

Je vous fais grâce du préambule qui est l'extrait de l'introduction de la Charte européenne pour l'égalité des femmes et des hommes. Ce rapport se décline en deux parties. Il est rendu obligatoire par la loi du 4 août 2014 et le Président du Conseil départemental doit vous présenter ce rapport qui porte à la fois sur les politiques de ressources humaines dans notre Collectivité et aussi sur toutes les politiques que le Département mène sur son territoire entre l'égalité des femmes et des hommes.

La première partie c'est l'égalité entre les femmes et les hommes où il vous est demandé, vous vous êtes tous approprié ce rapport, de tenir compte des données de l'observatoire territorial sur la qualité de notre population.

Au recensement de 2018, le département du Cantal compte 144 765 habitants, dont 51,13 % sont des femmes. On voit sur la silhouette les bras écartés que le cou gonfle légèrement du côté des femmes qui ont une espérance de vie beaucoup plus avancée que celle des hommes.

En 2020, l'espérance de vie à 20 ans des femmes est de 64,7 années alors qu'elle est de 59,7 pour les hommes.

Pour ce qui concerne le marché du travail, en 2018, le taux d'activité des personnes âgées de 15 à 64 ans est de 75,8 %. Cela représente 63 764 personnes sur 145 000 habitants soit à peu près 44 % des habitants. On sait bien que les habitants ne sont pas tous en âge de travailler. Cela représentait aussi 45 900 salariés en 2018, donc plus de 81 % des salariés sont employés à temps complet. La répartition est inégale entre les hommes et les femmes puisque 52,55 % des salariés à temps complet sont des hommes. De la même manière, on peut constater que 91,3 % des hommes salariés occupent un emploi à temps plein contre seulement 72,5 % des femmes. Ça on le verra plus loin qui risque d'avoir un impact sur le niveau des revenus.

S'agissant des salariés à temps complet, un tableau vous donne la répartition selon les tranches d'âge et de sexe. Les femmes semblent plus touchées par l'allongement du temps de travail, elles sont plus nombreuses à occuper un emploi au-delà de 60 ans et elles l'exercent majoritairement à temps complet. C'est peut-être explicable par le fait aussi qu'elles ont commencé leur carrière un peu plus tard, elles ont travaillé plus tard. Elles sont peut-être plus courageuses et elles aiment davantage le travail que les hommes aussi, mais c'est une réflexion tout à fait personnelle.

Le revenu salarial net annuel dans le secteur privé, toutes professions et catégories socioprofessionnelles confondues, est de 18 370 euros. Il est de 20 240 euros pour les hommes, et de 16 160 euros pour les femmes, soit un écart de 20 %, mais c'est l'écart qui se rapproche de celui que je vous ai dit tout à l'heure si on compare aux 91 % et aux 72 % de la manière d'exercer le temps de travail.

En matière de demandeurs d'emploi, il y a en juin 2021, 8 470 demandeurs d'emploi. Vous avez un tableau qui vous donne la répartition en fonction de l'âge et du sexe. Et sur les 8 470 demandeurs d'emploi inscrits à Pôle Emploi, 54 % sont des femmes.

On peut passer maintenant à la partie 2 qui concerne les politiques départementales de la solidarité.

En matière d'insertion sociale et professionnelle, le Département a adopté son programme départemental d'insertion et d'emploi 2021-2025. Une part plus importante de femmes, de jeunes de moins de 25 ans et de seniors bénéficient d'orientations sociales, avec une ancienneté souvent plus longue dans le dispositif.

En matière d'autonomie, en contrepartie d'une espérance de vie plus longue (85,6 ans pour les femmes, 80 ans pour les hommes), les femmes vivent en moyenne 23,2 ans avec des limitations d'activités et/ou incapacités, contre 15,8 ans pour les hommes. Les femmes sont donc majoritairement dépendantes par rapport aux hommes. Elles sont les principales pourvoyeuses d'aide. En 2015, 59,5 % des aidants sont des femmes. La population des plus de 75 ans représente plus de 20 000 personnes dans le département, soit près de 14 % de la population, c'est important. Les Cantaliennes représentent plus de 60 % de ces plus de 75 ans, soit environ 12 000 femmes. Il s'agira pour le Département d'atteindre des objectifs en matière de structuration pour apporter des réponses locales aux aidants familiaux et contribuer à la professionnalisation de ces métiers dont il est fortement question de les considérer davantage et de les rémunérer un peu mieux.

Pour ce qui concerne la famille, en 2020, le Département a soutenu (c'est pour des interventions financières) le projet porté par l'UDAF d'une « Maison des Familles ». Cette « Maison des Familles » a pour objectifs de soutenir la fonction parentale, de favoriser l'intégration sociale et professionnelle des personnes, de favoriser l'accès aux droits et à l'information, de favoriser l'autonomie et d'aider les familles confrontées à des difficultés qui fragilisent la vie familiale (la séparation, la maladie, la perte d'autonomie, etc.). Le Département a porté une aide financière sur ce projet à hauteur de 100 000 euros. Ces politiques que le Département déclinent s'appuient sur des partenariats et il aide ces partenaires avec des subventions conséquentes : par exemple l'adaptation Progressive en Milieu Naturel a été aidé à hauteur de 843 000 euros. Les publics concernés sont des enfants de 0 à 18 ans accompagnés d'au moins un des parents, femmes enceintes mineures ou majeures qui désirent garder l'enfant et aussi l'hébergement de femmes qui souhaitent accoucher sous le secret. Il y a aussi le dispositif SAJ (Service Accueil des Jeunes) pour lequel on apporte une aide à hauteur de 495 000 euros pour accueillir de jeunes filles mineures de 14 à 18 ans ou des jeunes majeures de 18 à 21 ans. Ce sont des jeunes qui sont en situation de rupture familiale, sociale ou professionnelle et qui ont vraiment des difficultés au niveau relationnelles. Elles ont accès à un internat de 10 places avec des modalités d'hébergement qui sont à chaque fois adaptées aux cas, en essayant de réagir au plus près aux difficultés particulières des uns et des autres.

En matières d'actions subventionnées par le Département, vous avez un tableau avec les différents organismes financés : le CIDFF, l'UDAF, le Conseil départemental d'Accès aux Droits, l'association l'Entre-Deux, la Fédération des Centres Sociaux et l'association AURORE. L'aide du Département pour ces établissements s'élève à 101 600 euros.

Les politiques de la vie quotidienne qui concerne la jeunesse et l'éducation, les jeunes des années collège de 11 à 14 ans qui occupent une place prépondérante dans la population non scolarisée. Vous avez un

tableau qui établit le pourcentage entre les garçons et les filles. Les effectifs de ce public dans les Collèges du Cantal à la rentrée 2020-2021 étaient de 4 123 filles et 4 111 garçons. C'est à peu près équivalent.

Les effectifs des lycées à la rentrée 2020 : 2 371 élèves sont scolarisés dans les lycées dont 1 376 filles soit 58 % et 995 garçons soit 42 %. Ces chiffres correspondent à peu près aux données nationales issues de l'INSEE en 2017.

Il nous est fait état de la répartition selon les filières entre les filles et les garçons. On peut constater que les filles restent moins attirées par les filières scientifiques alors qu'elles sont majoritaires dans la filière « santé, social ».

Vous avez aussi un tableau sur la jeunesse et sur les activités que le Département propose. C'est les Chéques activités PassCantal. Là on peut constater, je vous fais grâce de la lecture du tableau que la répartition d'utilisation est à peu près identique, si ce n'est que les jeunes garçons commandent davantage ce chéquier, mais ne les utilisent pas tous. Par contre, la consommation est beaucoup plus régulière chez les filles. De là à en déduire qu'elles réfléchissent mieux avant de décider, il y a un pas qu'il faut peut-être franchir.

En matière d'économie et de tourisme, depuis 2018, la moitié des projets aidés est portée par des femmes. Le soutien financier au fonctionnement des associations locales acteurs du tourisme (Cantal Destination, Clé vacances, Gîte de France, ...) représente 875 000 euros/an et 90 % des salariés dans ce domaine sont des femmes. Sur le département du Cantal, 6 femmes sur 9 sont directrices d'Offices de tourisme.

En agriculture, les aides allouées par le Conseil départemental en 2020 aux entreprises agricoles concernent 20 % de gérants féminins.

En matière de culture et de patrimoine, les différents Services de la Direction des Actions Culturelles acquièrent chaque année de nombreux documents destinés à être prêtés au public : des livres, des CD, etc. ... Il est à remarquer que toutes ces acquisitions et toutes ces utilisations sont destinées à une catégorie plus large de la population qui n'est pas déterminée en fonction des sexes et si c'est des acquisitions qui concernent davantage les femmes que les hommes. C'est de la mise à disposition unisexe qui est empruntable par les filles et par les garçons.

Au niveau des artistes qui sont invités dans le cadre par exemple du festival Hibernarock, il est pris soin de programmer des artistes féminines afin de rétablir un légitime équilibre. En 2021, il sera proposé à l'affiche 13 femmes et 24 hommes. Le milieu de l'illustration pour la jeunesse est encore majoritairement féminin. En 2021, nous avons 14 invitées et 3 invités. Le milieu de la danse est encore souvent perçu comme majoritairement féminin. En 2021, il est programmé 4 femmes et 4 hommes. Dans les autres secteurs d'activité, le déséquilibre « naturel » est moins prégnant, voire inexistant. Ainsi par exemple, pour les réalisateurs de films documentaires invités lors de la manifestation « Mois du Doc », il y a 2 réalisatrices et 3 réalisateurs pour l'édition 2021. Sur les manifestations importantes en 2021, on totalise 33 artistes féminines pour 34 artistes masculins. À une unité près la parité est respectée. Il en va ainsi dans l'accueil des résidences d'artistes (musiciens, plasticiens, conteurs, comédiens...) qui interviennent en milieu scolaire. Tous les enfants qui ont recours à ces services sont confrontés à des intervenants des deux sexes.

Dans le fonctionnement institutionnel et administratif du Département comme de la France, il y a quelques dates chronologiques dont il convient de tenir compte en matière d'égalité Hommes/Femmes.

En 1791, « La femme a le droit de monter à l'échafaud et le droit de monter à la Tribune » Déclaration des Droits de la Femme et de la Citoyenne (article 10), d'Olympe de Gouges (morte guillotinée en 1793). En 1944, il y a eu le droit de vote et d'éligibilité des femmes en France. En 2000, il y a eu la promulgation de la première loi sur la parité politique. En 2008, il a été inscrit dans la Constitution de l'égal accès des femmes et des hommes aux mandats électoraux et aux fonctions électives, ainsi qu'aux responsabilités professionnelles et sociales. En 2012, les femmes représentent désormais plus du quart des Députés à l'Assemblée Nationale. En 2015, dans cette Assemblée la moitié des Conseillers départementaux sont des femmes.

Au niveau national, les places de numéros un et deux des exécutifs (maire et premier adjoint ; président et vice-président) restent très majoritairement dévolues aux élus masculins : ces derniers représentent 84 % des maires (87,1 % dans les Communes de plus de 1 000 habitants et 82,3 % dans les Communes de moins de 1 000 habitants). Dans le Cantal, dans les exécutifs locaux la parité n'est pas tellement respectée puisque 3 EPCI sont présidés par des femmes et 6 par des hommes. À la tête des Communes, on trouve 200 hommes et 46 femmes soit 19 %.

À la tête des Départements, la représentation des femmes a progressé entre 2011 et 2015. Il y a 5 Présidentes de Conseils généraux en 2011 et 10 Présidentes de Conseils départementaux élues en 2015.

Dans l'exécutif départemental, concernant les délégations, les vice-présidences et la composition des commissions statutaires, on peut constater dans le tableau qui vous est joint que la parité est strictement respectée.

Dans sa politique de communication, le Département du Cantal essaie de sensibiliser autant que possible dans tous ces vecteurs sur l'égalité des droits femmes/hommes et de lutter contre les stéréotypes.

Des clauses sociales sont appliquées dans les marchés publics. Cela a été le cas par exemple du marché d'une opération de voirie sur la RD922. Des organismes nous sollicitent souvent pour essayer d'inscrire une clause sociale dans les marchés de manière à favoriser l'accès au travail, en tout cas de manière temporaire, à certains publics plus ou moins défavorisés. Dans l'exemple du marché pour l'opération de la RD922, 525 heures ont permis à une jeune femme de 20 ans sortie du système scolaire depuis juin 2018 en recherche d'une entreprise d'accueil dans le cadre d'un projet de formation de trouver du travail. Un contrat de professionnalisation a été conclu avec elle.

La seconde partie concerne l'égalité professionnelle des 1 100 agents de la Collectivité.

Comme le prévoit la d'août 2014 pour l'égalité entre les femmes et les hommes, préalablement aux débats sur le projet de budget, le Président du Conseil départemental présente un rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes dans le fonctionnement de la Collectivité. On a des balances qui sont schématisées en matière d'effectifs et de caractéristiques de l'emploi. On peut remarquer qu'au sein des agents de la Collectivité, y compris les assistants familiaux, il y a 51,20 % de femmes et 48,80 % d'hommes, soit 555 femmes et 529 hommes. Vous avez aussi des ratios sur les titulaires et les emplois contractuels.

Sur les emplois non permanents, j'ai un petit problème, je ne sais pas si les contractuels et les apprentis changent de sexe en cours de route, je n'ai que des silhouettes féminines des deux côtés de la balance. Je suppose quand même qu'il y a 85 % de sexe féminin et près de 15 % de sexe masculin, en me fiant aux couleurs. Pour les apprentis, le taux est de 42,86 % pour les femmes et de 57 % pour les hommes. Vous avez après les catégories A, B et C et vous pouvez constater que les femmes sont beaucoup plus nombreuses en catégorie A que les hommes. Ça s'équilibre un petit peu en catégorie B. C'est l'inverse en catégorie C. C'est très certainement lié à la nature des emplois occupés par les unes et les autres. Pour ce qui concerne les filières et les métiers, la part des femmes est très élevée dans les filières administrative, sociale et médico-sociale. Elle est bien évidemment relativement faible dans les filières techniques. Nous en voyons effectivement peu sur le bord des routes. C'est à peu près ce que l'on observe globalement au niveau national.

On a après une petite rubrique sur les métiers qui sont genrés, avec un taux de présence féminine dans les secteurs dits masculins. Aux centres routiers, nous voyons qu'elles sont nombreuses. Par contre, l'ingénierie atteint 25 % de représentation féminine contre 75 % de représentation masculine.

Dans les collèges, 96 agents féminins et 73 agents masculins, soit une présence féminine de 56,80 %. Au niveau de la solidarité, elles sont beaucoup plus nombreuses puisqu'on a 203 femmes et 11 hommes. Et en voirie, ce ratio s'inverse puisqu'il y a 29 personnels féminins et 329 masculins.

L'âge moyen des titulaires dans la fonction publique territoriale, c'est 45,5 ans pour les femmes et 45,1 ans pour les hommes. À peu près identique.

Concernant le total d'encadrement, la part des femmes dans l'encadrement est plus élevée que celle constatée dans l'effectif (51,20 % de femmes dans l'encadrement). Les DGS et DGA, 33,33 % pour les femmes et 66,67 % pour les hommes. Les directeurs et directeurs adjoints, 47,62 % pour les femmes et 52,38 % pour les hommes. Les Chefs de service, 65,71 % pour les agents féminins et 34,29 % pour les agents masculins. Dans les postes de chefs de service en filière administrative, 78,95 % de femmes et 21,05 % d'hommes. Dans la filière technique c'est l'inverse, 20 % de femmes et 80 % d'hommes. Dans la filière culturelle, c'est 100 % d'agents féminins et dans la filière médico-sociale c'est également 100 % de femmes puisqu'il y a 3 agents féminins et zéro masculin.

Concernant le temps de travail hors assistants familiaux et apprentis, la proportion des femmes optant pour un temps partiel est 8 fois supérieure à celle des hommes. 18 % des femmes travaillent à temps partiel contre 2 % des hommes. Cette proportion est à nuancer selon les filières et les catégories puisqu'on ne peut pas raisonner de la même façon selon la nature du travail. Au niveau national, dans la fonction publique territoriale, 29 % des femmes travaillent à temps partiel contre 7 % des hommes. Vous avez ensuite des tableaux de répartition qui montrent les femmes et les hommes par temps et par filière, les filières administratives, techniques. C'est ce qu'on a évoqué tout à l'heure, tout ce qui est technique et administratif, social et médico-social, culturel et médico- technique, la part des femmes est prépondérante par rapport à celle des hommes qui est presque réduite à la portion congrue. En temps partiel par catégorie, pareil.

Concernant les rémunérations brutes mensuelles moyennes, sur l'ensemble des effectifs en 2019, on peut constater un écart de 85 euros entre les femmes et les hommes au détriment des femmes bien évidemment. En 2020, cet écart se réduit puisqu'il est réduit à 47 euros. En catégorie A, en 2020 il était

de 1 384 euros, en catégorie B il est de 202 euros et en catégorie C il est de 360 euros. En termes de rémunération, les hommes gagnent plus que les femmes dans chaque catégorie A, B et C. Pourtant l'écart entre les rémunérations brutes non chargées a tendance à se réduire puisqu'à l'heure actuelle, il n'est que de 47 euros. Il y a aussi des explications qui sont liées à la différence des filières. Cela peut s'expliquer par le fait que dans la filière technique masculine, elle est statutairement mieux rémunérée. Les indices de rémunération sont plus élevés dans cette catégorie.

En matière de déroulements de carrière, en 2020, proportionnellement les femmes ont bénéficié de davantage de promotions internes que les hommes, 66 % des femmes ont été promues contre 33 % pour les hommes. En matière d'avancement de grade aussi 51,28 % contre 48,72 % pour les hommes.

Concernant la formation, en 2020, il y a 2 271 jours de formations qui ont été suivis par les agents de la Collectivité départementale dont 1 324 jours par des femmes soit 58,30 %. La répartition des agents ayant participé à au moins une action de formation par catégorie sur des emplois permanents, on constate que les agents des catégories A et B, la part des femmes ayant participé à au moins une action de formation est conforme à la répartition des effectifs par catégorie. Au sein de la catégorie C, les femmes sont moins nombreuses à partir en formation que les hommes.

En matière d'absentéisme, en 2020, 27,66 % des accidents de service, trajet ou maladie professionnelle, tous confondus concernent les femmes et 72,34 % des hommes. À noter que sur la totalité des 47 accidents de service, 93,62 % d'entre eux concernent des titulaires. Trois seulement concernent des contractuels, dont 2 femmes. Pour les jours de maladie ordinaire, les femmes concernées par un arrêt totalisent au moins 5,33 jours d'absence de moins que les hommes. Les absences pour maladie ordinaire concernent globalement autant les femmes que les hommes. Bien évidemment, il faut tenir compte des effectifs, c'est en proportion des effectifs. Par contre, les congés de longue maladie et les congés de longue durée concernent davantage les femmes. Par contre, pour les événements familiaux, ils sont autant utilisés par les femmes que par les hommes.

En matière de recrutements externes de titulaires, le Conseil départemental cette année, en catégorie A, a recruté 7 agents qui sont tous féminins. Dans la catégorie B, 3 agents qui sont tous féminins, donc cela fait 100 %. Et en catégorie C, il y a eu 21 agents de recrutés et là, 4 agents féminins et 17 masculins. Ce qui fait des proportions de 20 à 80 %. Pour les recrutements externes de contractuels, 100 % aussi en catégorie A pour les femmes, 25 % pour les catégories B, soit 1 agent et 3 agents pour les hommes, 75 %. En catégorie C, 3 agents ont été recrutés, 2 sont féminins, 1 masculin, cela fait des ratios de 66 et 33 %.

Pour ce qui concerne les départs à la retraite, on peut constater que les femmes comptent moins de départs à la retraite que les hommes cette année. On constate en moyenne que les femmes partent en retraite un peu plus tard que les hommes.

Pour le compte épargne temps et le télétravail, les proportions sont identiques, globalement équivalentes qu'il s'agisse de l'accès au CET ou des modalités d'utilisation du temps de travail. Hors crise sanitaire, on constate que la proportion de femmes qui font du télétravail est 6 fois supérieure à celle des hommes. On peut supposer aussi que les activités télétravaillables relèvent d'une filière qui est davantage administrative que technique où les femmes sont plus présentes.

J'en ai fini. Je me permettrais une petite remarque, Monsieur le Président, en ma qualité de doyen, en ayant une pensée affectueuse pour toutes ces dames et une petite particulière pour nos Ministres SCHIAPPA et MORENO qui, elles, ne l'apprendront pas, mais cela n'a pas grande importance.

Je précise qu'il y a eu un avis favorable de la Première Commission.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Merci, Monsieur le rapporteur pour cet exposé très complet et précis et pour avoir agrémenté cette présentation de vues personnelles sur le constat que vous avez fait. Y a-t-il des demandes de prises de paroles ? Stéphane FRECHOU.

M. Stéphane FRECHOU, Conseiller départemental du canton d'Aurillac 3

Merci, Monsieur le Président. Effectivement, l'égalité entre les femmes et les hommes est un sujet sérieux, un sujet dramatique quand même puisqu'actuellement, le sexisme revient dans les médias de manière quasiment comme un discours de campagne pour certains, que l'on s'aperçoit que les écarts de salaires entre les femmes et les hommes se sont accrus au niveau national l'année dernière et d'ailleurs, depuis le 3 novembre, les femmes travaillent gratuitement puisqu'à fonction égale, les hommes continueront à percevoir un salaire jusqu'au mois de décembre alors que les femmes auront fini de toucher leur rémunération. Notre département n'est pas exempté de cela, on l'a dit, les femmes partent plus tard à la retraite pour des questions sociales. Les écarts entre les femmes et les hommes en termes de revenus persistent et les filières féminines sont plus dévalorisées puisqu'on y trouve la source des écarts de revenus. On fera juste une proposition, nous avons imposé au niveau municipal à Aurillac à tous les agents une formation d'une journée sur l'égalité femmes/hommes, sur la lutte contre le harcèlement et contre les violences sexistes. Je souhaiterais puisse être déployée au sein du Département que la même disposition.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Merci pour votre intervention. Concernant nos rémunérations, elles sont statutaires au niveau du Département, donc nous avons peu d'influence dessus, même si cela a été dit, en fonction des filières où on a soit des filières très féminines ou des filières qui sont plus masculines d'une manière générale. C'est un sujet dont on parle régulièrement en CT sur cette problématique d'égalité. C'est pour cela aussi que cette année, nous avons souhaité élargir ce rapport au simple constat quantitatif que nous avons au sein de l'Hôtel du Département. Nous avons souhaité y ajouter l'ensemble des actions portées par le Département au bénéfice des femmes lorsque nous finançons le CIDFF par exemple ou autre et puis les soutiens que nous pouvons apporter au niveau sportif sur les équipes féminines puisqu'elles ont un traitement identique à celui des équipes masculines. Nous avons essayé de globaliser tout cela. Nous parlerons de la proposition que vous faites avec les instances pour voir l'opportunité ou pas de le mettre en place. D'autres demandes de prises de paroles ? Je n'en vois pas, donc je vous propose de prendre acte de ce rapport.

Nous passons à un rapport technique sur les fonds européens, c'est le rapport n° 25 et c'est Isabelle LANTUEJOUL qui nous le rapporte.

AVENANT 3 A LA CONVENTION DE SUBVENTION GLOBALE FSE 2018-2020

Mme Isabelle LANTUEJOUL, Conseillère départementale du canton d'Arpajon-sur-Cère

Merci, Président. Ce rapport a pour objet d'intégrer les crédits FSE REACT-EU dans notre maquette financière 2018-2020. Nous avons bénéficié de trois rallonges de crédits FSE au cours de la période 2014-2020. Aujourd'hui, il s'agit d'intégrer les crédits de la relance européenne dans notre convention FSE pour financer les opérations d'insertion socioprofessionnelle des personnes les plus éloignées de l'emploi.

Après avoir recensé les besoins des acteurs de l'insertion, estimation de plus d'un million d'euros, nous avons négocié avec l'ancienne DIRECCTE AURA pour bénéficier d'une partie des 16 millions d'euros alloués à Auvergne-Rhône-Alpes. Nous avons obtenu 902 000 euros, soit bien plus que notre poids relatif en Auvergne-Rhône-Alpes, illustrant la confiance que l'État porte sur notre capacité à piloter et à gérer les crédits européens délégués. Ces crédits vont donc alimenter deux dispositifs spécifiques. Le premier est dédié à améliorer l'insertion des personnes les plus impactées par la crise, notamment les inactifs, les jeunes, les demandeurs d'emploi de longue durée et améliorer l'offre d'insertion. Il nous permettra de soutenir l'ensemble des opérations recensées avec les sous-réalisations ordinaires des opérations d'insertion. Le reste à charge pour la Collectivité devrait être limité.

Enfin, nous avons eu des crédits pour l'assistance technique. Cependant, cela fonctionnera sur le modèle 2021-2027, c'est-à-dire en fonction des paiements effectués, cela représente 3,5 % des crédits payés soit 31 570 euros pour l'année 2022 sur une enveloppe de près de 900 000 euros. Cette mécanique que nous retrouvons dans les programmes européens de la politique de cohésion doit nous interroger sur la capacité administrative et financière des structures porteuses de programmes européens. Il ne faudra pas attendre de l'Europe qu'elle finance le fonctionnement des programmes et quand elle le fera, il faudra avoir la trésorerie nécessaire pour pouvoir attendre les paiements. Rassurez-vous, le Département peut assumer le fonctionnement des programmes européens qu'il met en œuvre au titre des solidarités humaines et territoriales.

Revenons au REACT-EU. Ces crédits nous permettront de pallier le retard de la mise en œuvre du FSE+ 2021-2027 et de soulager l'enveloppe qui sera mise à notre disposition sur la période 2021-2027. En effet, si les crédits FSE sont en baisse de plus de 15 %, nous n'aurons qu'à financer cinq années. En bref, nous devrions avoir plus de crédits FSE+ pour soutenir les opérations d'insertion et d'inclusion chaque année sur la période 2023-2027.

Je vous demande donc de bien vouloir vous prononcer sur le projet de délibération suivant :

- d'approuver le projet, les dispositifs et le plan de financement de la demande d'avenant 3 à la convention subvention globale FSE.
- d'autoriser le Président du Conseil départemental à déposer auprès de Monsieur le Préfet de Région, via MaDémarcheFSE, un avenant à la convention subvention globale FSE: pour une période de programmation des opérations comprise entre le 1er janvier 2022 et le 31 décembre 2022 et une période d'éligibilité des dépenses comprise entre le 1er janvier 2021 et le 31 décembre 2023; pour un montant total de crédits REACT-EU sollicité de 902 000 euros, dont 31 570 euros d'assistance technique; pour

l'accompagnement de 1 200 participants inactifs et 800 participants chômeurs ; pour un taux maximum d'intervention fixé à 100 %.

- d'autoriser Monsieur le Président du Conseil départemental ou son représentant à signer tout document afférent à la demande et à l'exécution de la subvention globale FSE.

Ce rapport a un avis favorable de la Première Commission.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Merci Isabelle LANTUEJOUL pour cette présentation. Je tiens à souligner le travail important qui est fait par le Service qui a en charge les fonds européens puisque ce sont des ressources directes pour nous qui nous permettent de multiplier les actions que ce soit dans l'insertion ou que ce soit dans d'autres domaines d'ailleurs, voire en investissement. Nous avons besoin de ces fonds européens, nous avons besoin de l'Europe, mais encore faut-il être à même d'être reconnu au niveau des partenaires que ce soit la Région ou que ce soit l'État. Il faut être attentif, il faut être à l'affût des opportunités et être reconnu d'un autre côté. Je tiens à souligner la performance de nos Services en la matière d'ailleurs. Nous allons essayer d'initier une opération avec la Roumanie. Prochainement, nous allons avoir une réunion en visio avec nos homologues roumains pour amplifier les échanges et les retombées sur les fonds européens. Ce sont des dossiers qui sont quand même très techniques. Isabelle a essayé de nous simplifier la lecture et je l'en remercie. Y a-t-il des demandes de prises de paroles sur ce dossier ? S'il n'y en a pas, je mets ce dossier aux voix. Des oppositions ? Des abstentions ? Il est approuvé.

Nous restons toujours sur des dossiers européens et c'est toujours Isabelle LANTUEJOUL.

« CANTAL EUROPE 2022-2027 » DOCUMENT D'ORIENTATIONS STRATÉGIQUES POUR LES AFFAIRES EUROPÉENNES

Mme Isabelle LANTUEJOUL, Conseillère départementale du canton d'Arpajon-sur-Cère

Merci, Président. Ce rapport a pour objectif de donner le cap, c'est une feuille de route dans le domaine des affaires européennes à notre Collectivité et à nos partenaires. Nous avions formalisé notre première politique européenne en 2018 dont l'objectif était de prendre une part active dans la définition des politiques européennes 2021-2027 et aujourd'hui, c'est chose faite. Il convient de mettre en place les outils nécessaires pour réussir cette programmation « Cantal Europe 2022-2027 » c'est donc la feuille de route du Département et de notre engagement vis-à-vis de nos partenaires. Cela doit nous permettre de poursuivre et d'amplifier notre action dans les affaires européennes. Il s'agit d'irriquer l'ensemble des politiques départementales et locales au travers de l'action européenne de notre Collectivité. Cela passera par une stratégie départementale volontariste, seule capable de se faire entendre auprès des autorités de gestion et de mutualiser les moyens humains, techniques et financiers. Il s'agit de disposer d'une ingénierie Europe spécialisée à la disposition des acteurs du territoire pour donner les moyens à tous de réaliser les projets qui participent à l'aménagement et au développement de notre territoire. C'est pourquoi le Département s'investit dans le FSE+ pour soutenir les politiques d'insertion professionnelle et d'inclusion sociale ou dans le programme LEADER pour soutenir les politiques d'attractivité et d'accueil des territoires, mais au-delà de ces deux sous-groupes, il s'agit de mobiliser les crédits européens gérés par la Région ou l'État.

En résumé, Cantal Europe est un socle sur lequel nous devons nous reposer pour accroître notre visibilité auprès des décideurs européens pour renforcer nos moyens d'ingénierie financière de projet et pour capter les crédits européens. Vous avez l'ensemble des éléments dans le rapport transmis et le document annexé au rapport.

Je vous demande donc de bien vouloir vous prononcer sur la décision d'adopter le document stratégique Cantal Europe 2022-2027.

Il y a un avis favorable de la Première Commission.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Merci. Des demandes de prises de paroles sur les fonds européens ? Pierre MATHONIER.

M. Pierre MATHONIER, Conseiller départemental du canton d'Aurillac 2

Pour expliquer la position du SCoT BACC qui souhaite aussi avoir une candidature sur les fonds LEADER. C'était l'ADEPA qui gérait nos fonds LEADER qui ont été parfaitement gérés de façon efficace et peut-être même qui ont fait école puisqu'ils ont été plusieurs fois cités comme un exemple de bonne utilisation des fonds européens dans le cadre du LEADER. Nous avons souhaité poursuivre les trois Intercommunalités dans la démarche d'une candidature LEADER à l'échelle du SCoT sachant que les liens étroits de ces financements européens avec le territoire sont pour nous essentiels et je pense que cette échelle est pertinente pour coller aux bassins de vie. C'est une information, ce n'est pas une position par rapport à la délibération présentée puisqu'il y a une candidature du Département du Cantal pour gérer les fonds LEADER, c'est, j'imagine, avec toutes les autres Intercommunalités qui ne sont pas dans le SCoT BACC.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Merci. J'ai eu à arbitrer quelques dossiers sur le précédent LEADER où des financements LEADER étaient attribués, mais les bénéficiaires notamment souvent associatifs étaient à la recherche d'un cofinancement local. À partir du moment où on valide le projet de porter ce projet localement, il faudrait que les Collectivités et les organisations s'engagent aussi à porter le cofinancement auprès des associations et ne pas les renvoyer systématiquement vers le Conseil départemental. C'est une petite parenthèse sur le dossier. Il est important que les locaux mettent un fonds envers les porteurs de projets privés. D'autres demandes de prises de paroles ? S'il n'y en a pas, je mets ce rapport aux voix. Des oppositions ? Des abstentions ? Il est approuvé.

Nous passons sur des opérations financières, le rapport n° 27 présenté par Jean MAGE.

ASSUJETISSEMENT À LA TVA OPÉRATION GRAND PHÉNIX - STATION DU LIORAN

M. Jean MAGE, Conseiller départemental du canton de Riom-ès-Montagnes

L'opération Grand Phénix au Lioran est connue de vous tous. Le Département a répondu à un appel à projets relatif au « Fonds Friches pour le recyclage foncier ». Il a déposé auprès des Services de la Direction Générale de l'Aménagement du Logement et de la Nature, une candidature pour la démolition de cette friche du Grand Phénix qui est située au Lioran sur la Commune de Laveissière. C'est un projet touristique qui était initialement prévu sur cette parcelle, mais qui n'a pas été conduit et depuis maintenant plus de 10 ans, c'est une friche qui est au sein de la station du Lioran et donc, se posait le problème de

la réutilisation de cette friche qui implique un coût important ne serait-ce que pour ce qui concerne la démolition et le renforcement des terrains qui sont détériorés. À savoir, à peu près, c'est une opération de 4,5 millions d'euros pour laquelle des financements de l'État ont été sollicités. Vous connaissez le dossier. Afin de procéder à la démolition, il faut que le Département se rendre propriétaire des terrains, il va les acheter à l'euro symbolique, mais à l'issue de la démolition, les parcelles seront remises à nu et seront mises à la vente auprès de promoteurs et le projet qui est porté est sur la base de la réalisation d'environ 500 lits chauds pour la station du Lioran.

Dans vos Communes ou dans vos Intercommunalités, vous connaissez le système qui est pratiqué en matière de TVA pour la vente de lots et pour la construction de lotissements. Cette délibération a pour but de solliciter l'inscription pour assujettir de plein droit cette opération de réhabilitation du grand site, de l'assujettir à la TVA de plein droit de manière à pouvoir facturer de la TVA sur tout ce qui sera revendu et aussi bénéficier d'exonération au moment des travaux.

Avis favorable de la Première Commission.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Merci pour ces précisions. Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Ce rapport est approuvé.

Nous arrivons à l'avant dernier rapport le n° 28 et c'est Jean MAGE qui nous le rapporte.

DÉCISION MODIFICATIVE N° 1

M. Jean MAGE, Conseiller départemental du canton de Riom-ès-Montagnes

Cette décision modificative budgétaire porte uniquement sur des redéploiements de crédits entre chapitres. Vous avez le tableau qui vous est proposé en fonctionnement et en investissement où on peut constater que sur certains articles, on peut dégager des crédits avant la fin de l'exercice pour les réaffecter sur d'autres chapitres. Par exemple, au 011, il y a possibilité de dégager 97 000 euros de crédits qui peuvent être en partie réaffectés sur les charges de personnel que l'on peut abonder de 60 000 euros. Je ne vais pas vous faire le détail de tous ces + et de tous ces -, mais simplement vous préciser que sur la section de fonctionnement, cela représente une réaffectation de crédits à hauteur de 512 000 euros environ. On arrive à dégager 512 000 euros sur certains chapitres et on les injecte sur les autres. Et en investissement, la même opération est proposée sur le chapitre 20 des immobilisations corporelles où par exemple on peut dégager 213 587 euros de crédits que l'on réaffecte ensuite sur un autre chapitre. Et là, en investissement cela représente une réaffectation d'un peu plus d'un million, 1 070 000 euros de crédits. On peut faire une petite remarque en disant que justement sur le RSA, on est capable de dégager 375 000 euros en section de fonctionnement. Toutes ces modifications de crédits bien évidemment sont équilibrées en recettes et en dépenses et n'affectent pas le montant total du budget.

Il y a eu un avis favorable de la Première Commission.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Merci. Ce sont effectivement des ajustements nécessaires à la vie courante d'une Collectivité. Rien de particulier sur cette DM. Des demandes de prises de paroles ? S'il n'y en a pas, je vous propose de le mettre aux voix. Des oppositions ? Des abstentions ? Ce rapport est approuvé, je vous en remercie.

Nous en arrivons au dernier le rapport n° 29.

ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2022

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Les orientations budgétaires du Département ou d'une Collectivité d'une manière générale se font toujours dans un contexte global et dans un environnement financier. Nous nous trouvons aujourd'hui dans un cycle économique plutôt en termes de reprise puisque sur 2021, la croissance est estimée à plus de 6 % et elle sera de l'ordre de 4 % en 2022. Par contre, l'inflation redémarre puisque nous étions habitués ces dernières années à une inflation relativement basse. Elle redémarre notamment sous la pression du coût de l'énergie selon les derniers chiffres qui ont été donné puisque quasiment 100 % de cette progression est dû à l'augmentation notamment des coûts de l'énergie.

Sur les déficits publics qui auront une incidence vraisemblablement dans les années à venir sur les marges de manœuvre qui nous seront octroyées, les déficits publics ont souffert de l'arrêt de l'activité et ont souffert de la crise sanitaire. Vous voyez sur les trois dernières années, en 2020, nous étions à -9,2, en 2021 - 8,4 et sur 2022 il est prévu un déficit public inférieur à 5 %. Ce qui veut dire que demain, ce déficit public va être un centre d'intérêt pour le Gouvernement, quel qu'il soit. Et puis, nous avons la dette publique qui va être un autre centre d'intérêt ou centre d'inquiétude puisqu'avec l'ensemble du plan de relance et du quoi qu'il en coûte, cette dette publique qui était en dessous du 100 % du PIB en 2019 est passée à 115 et elle est imaginée se stabiliser autour des 114 % en 2022.

C'est important parce qu'aujourd'hui, les Départements et les Collectivités d'une manière générale sont souvent pris comme des variables d'ajustement de la part des Gouvernements. Avec deux difficultés, d'une part, le déficit public pour lequel ce Gouvernement avait utilisé une arme redoutable qui était le Pacte de Cahors qui encadrait nos dépenses. Je vous rappelle que sur les trois années, nous étions encadrés à 1,2 maximum. Ce Pacte de Cahors a volé en éclats en 2019 avec la crise sanitaire. Nous avions réussi à contenir l'évolution de nos dépenses au prix d'efforts importants et parfois douloureux. Cela nous avait amenés, il faut se souvenir, à supprimer des politiques publiques et à réduire de manière importante notre soutien aux Collectivités. Cela n'a pas été un effort gratuit, mais nous avions réussi à nous maintenir en dessous des 1,2.

Il est fort probable que passée l'année électorale, on nous réimpose un encadrement de nos dépenses, ce qui limite considérablement nos marges de manœuvre. Le deuxième mal dont souffre notre pays est bien évidemment l'endettement. Il y a le bon endettement et le mauvais endettement. La difficulté est qu'au niveau des Collectivités, nous n'avons pas la capacité de nous endetter sur le fonctionnement, nous ne nous endettons que sur de l'investissement. Cet endettement est plutôt sain alors que l'État, lui de son côté, s'endette pour son fonctionnement. Ceci dit, demain, il est fort probable également que celui-ci encadre notre capacité à nous endetter et à avoir recours à l'emprunt. Au cours de l'exercice 2022, nous aurons certainement à nous poser des questions importantes en termes de stratégie sur le recours à l'emprunt même si la volonté que nous portons, que je porte, va plutôt vers le sens du désendettement. Mais nous aurons certainement des discussions sur ce sujet.

La pérennisation des ressources départementales liées aux DMTO. En introduction, je vous indiquais des ressources exceptionnelles cette année de l'ordre de 17 millions d'euros sur les DMTO. Sur 2022, nous imaginons « un retour » sur des niveaux qui sont plus conformes à ce que nous avons connu ces dernières années, c'est-à-dire aux alentours de 12 millions d'euros, mais qui se situent quand même dans

le haut d'une fourchette. Si je regarde la dernière décennie, nous étions à 9 ou 10 millions d'euros de recettes sur les DMTO. Sur ces trois ou quatre dernières années, nous avons vu des progressions régulières de ces dernières pour atteindre en année de croisière des niveaux de 11 à 12 millions d'euros, donc un retour sur ces niveaux-là à partir de 2022.

Autre enjeu important qui concerne nos parlementaires à faire entendre notre voix sur les indicateurs financiers qui servent notamment à l'attribution des dotations de péréquation tout simplement parce que ceux-ci sont bien souvent liés à notre fiscalité ou autre. Or, il ne vous a pas échappé que nous avons perdu la totalité de nos leviers fiscaux, puisque le foncier bâti est parti au niveau du bloc local et aujourd'hui, nous avons une fraction de TVA. Donc nécessité de retravailler ces indicateurs financiers et de les faire partager au niveau de Bercy parce que l'impact est négatif pour les Départements ruraux et hyper ruraux, les Départements avec peu de ressources financières par rapport aux Départements qui avaient un fort potentiel.

Et puis nous l'avons évoqué, je l'ai également souligné, c'est le financement de la compétence sociale notamment avec ces avenants que nous appelons le 44, le 43, revalorisation de l'indice, modification des grilles salariales notamment au niveau des agents de maintien à domicile qui fait un surcoût départemental global au niveau du Département de l'ordre de 4 millions d'euros avec un État qui est relativement absent sur la compensation puisqu'il ne sera là qu'à hauteur de 700 000 euros. Donc comment répartir ? Qui supporte cet écart de 3,2 millions à 3,3 millions d'euros ? Quelle répartition pouvons-nous faire entre la charge qui serait supportée par le Département et celle qui pourrait être supportée par les bénéficiaires, c'est-à-dire concrètement les familles ?

Sur le projet de loi de finances, globalement stabilité au niveau de la DGF. Là aussi, sur les dotations, des choses à corriger notamment sur la DFM qui est une dotation répartie entre Départements ruraux et Départements urbains. Or, suite à une redéfinition des critères d'urbanisation ou de ruralité par l'INSEE, il se trouve que 9 Départements ont basculé de l'urbain sur le rural, comme le Calvados, par exemple, mas ceci dit, en gardant la répartition de la dotation, c'est-à-dire 35 % pour les urbains et 65 % pour les ruraux. Ce qui fait que nous sommes figés en évolution logiquement puisque vous avez un minimum garanti, etc. Mécaniquement, cela fait une augmentation pour les Départements urbains alors que celleci devrait aller sur les Départements ruraux se partageant les 35 % de cette dotation avec 9 Départements de moins comparé aux ruraux.

Un risque aussi sur la Dotation de soutien à l'investissement des Départements, la DSID. Alors je n'ai plus en tête, c'était il y a trois ans, c'était une dotation nous avions à peu près 1,8 million d'euros qui étaient fléchés vers le Département du Cantal. Il y a trois ans, une partie de celle-ci est venue en dotation sur projet, c'est-à-dire que de notre 1,8 million d'euros, nous sommes tombés à 1,2 million d'euros en dotation et ensuite, c'est au gré des dossiers qui sont présentés au niveau régional. Jusque-là, nous nous en sommes sortis de manière convenable, nous avons même gagné quelques moyens puisque sur la dotation projet, nous avons oscillé entre 700 et 1 million d'euros, donc globalement, le volume a augmenté. Le risque aujourd'hui, c'est que cette DSID ne soit affectée que sur des dotations projets. La difficulté bien évidemment pour nous parce qu'il va falloir être en capacité d'engager ces projets de manière rapide puisque le risque est de voir le Préfet de Région orienter ces crédits vers des Départements qui ont une puissance de réalisation supérieure à celle du Cantal. Quand je dis puissance de réalisation, de l'institution en elle-même et surtout de la capacité du milieu économique à pouvoir faire

avancer les projets dans des temps respectables. Nous avons quand même un risque à ce niveau-là. La dotation est quand même plus favorable pour les Départements tels que celui du Cantal.

L'imposition forfaitaire des entreprises de réseaux devrait être préservée, ainsi que la garantie de compensation des effets de la baisse des impôts de production sur le dispositif de compensation péréquée.

Et puis risque aussi sur l'expérimentation de la recentralisation du RSA. Je me suis déjà exprimé sur le sujet de la recentralisation du RSA. Conceptuellement, je ne vois pas comment on peut dissocier la prestation du volet insertion, accompagnement. Il me semble tout à fait justifié et indispensable que cette compétence reste au niveau départemental. Ceci dit, il est ouvert la possibilité aux Départements qui le souhaitent de recentraliser ce RSA à titre expérimental pour le moment. Ceci dit, les incidences pour les autres Départements peuvent être importantes. Sans rentrer dans des calculs très savants, les Départements qui regardent sur une recentralisation sont souvent des Départements très urbains, en difficulté sociale, qui sont étouffés par le RSA, donc ils recherchent à le transférer pour se préserver d'une évolution. Mais au-delà de cela, les incidences sont importantes puisque la compensation bien évidemment, l'État récupère l'ensemble des recettes qu'il affectait à la prise en charge de ce RSA sachant que celui-ci est compensé aux alentours de 66 % ou 65 % par différents fonds. Ceci dit, les 34 % restants, bien évidemment, il va aller les chercher sur les ressources propres de chaque Collectivité, donc il va aller ponctionner une partie des DMTO, c'est là où commencent les ennuis. Ces DMTO sont limitées, la ponction est limitée à 20 % de l'enveloppe globale de chaque Département, mais l'incidence collatérale pour nous est qu'aujourd'hui, tel que c'est organisé, cette enveloppe qui est ponctionnée pour équilibrer le RSA sort de l'assiette de péréquation. Donc d'une part, le Département globalement sera moins prélevé et d'autre part, il contribuera moins à l'enveloppe de péréquation. Globalement, nous serons impactés directement par un retour moins important sur la péréquation qui nous a donné un bol d'oxygène ces dernières années. Et puis, si les 20 % n'arrivent pas à compenser le reste à financer, l'État va aller récupérer de la DGF et là aussi, cela va encore amplifier cet écart et l'impact sur les différents ratios et donc amplifier ces pertes pour les Départements voisins. C'est donc un réel sujet d'inquiétude sur cette recentralisation du RSA du fait des incidences indirectes qu'elle fait courir aux autres Départements et en particulier, les plus ruraux.

Sur la situation budgétaire des Départements, c'est un maintien des recettes et hausse des dépenses sociales. Vous avez la répartition des différentes catégories de Départements même si nous souhaiterions qu'il y ait les hyper ruraux également.

Recul de l'épargne, mais maintien d'un niveau significatif permettant une nouvelle hausse des investissements financés par une augmentation du recours à l'emprunt. Il est évident qu'aujourd'hui, vu les taux annoncés, les Départements ont souhaité avoir un recours plus important à l'emprunt. Et puis, des ratios d'endettement forcément qui se sont allongés quelque peu, passant de 3,4 à 4,1 années.

Sur le Département vous avez l'évolution, sur le slide qui vous est proposé, à la fois des dépenses de fonctionnement que nous avons réussi à contenir dans leurs évolutions même si à partir de 2019, nous avons vu une légère augmentation, mais nous arrivons à contenir celles-ci. Les recettes de fonctionnement ont par contre progressé. Cela correspond à la péréquation que nous avons obtenue, donc incidence directe sur l'épargne brute qui a considérablement progressé en 2019 bénéficiant

totalement de la péréquation horizontale qui a été mise en place par les Départements. On pourrait même se poser la question de savoir si Bercy n'est pas vénère que les Départements aient réussi à s'entendre pour la mise en place de cette péréquation parce qu'aujourd'hui, toutes les mesures qui sont faites et lorsque sur le RSA, on vient grignoter un peu ces DMTO, je pense que Bercy lorgne sur les DMTO d'une part puisqu'aujourd'hui c'est une ressource dynamique. Et puis, en mettant des mécanismes qui viennent mettre à mal, ou qui risquent de mettre à mal la péréquation, je me demande s'il n'y a pas une volonté délibérée de Bercy, de l'État ou du Gouvernement de mettre à mal cette péréquation mise en place par les Départements.

Sur l'état de la dette du Département, vous avez le profil d'extinction de la dette : capacité de désendettement est de 5,4 années en prévision au 1^{er} janvier 2022, donc en baisse par rapport aux années précédentes. Nous sommes à un global de 174 millions et vous avez le profil de l'extinction de la dette avec il est vrai, ces deux dernières années, un recours au désendettement important ou peu de recours à l'emprunt. C'est vrai aussi que ces périodes de crise ont limité notre capacité d'investissement dans l'avancée des projets. On y reviendra tout à l'heure.

Sur l'état de la dette, vous avez le montant de l'encours par organisme prêteur. Ce qui est important, c'est de voir qu'un peu plus de 70 % de nos prêts sont sécurisés à taux fixe, le reste étant à taux variable.

Sur la prospective budgétaire du Département, on reprend le même histogramme avec la courbe des recettes de fonctionnement qui progressent légèrement, mais de manière moindre que les dépenses de fonctionnement. On peut imaginer qu'un effet ciseau pourrait se produire par la suite. Et donc, une épargne brute qui, de son côté, va bien évidemment en diminuant. Il est évident que les décisions prises par le Gouvernement sur le volet social ne sont pas de nature à faciliter nos exercices budgétaires et nécessiteront effectivement des positions fortes de notre part.

Nous l'avons déjà évoqué, la forte préoccupation, c'est la refonte des grilles de rémunération des salariés d'aide à domicile. Il faut imaginer que pris d'une manière brute, cela va engendrer une augmentation du tarif horaire de l'ordre de 7 à 10 euros. Nous sommes aujourd'hui à 23 euros, j'arrondis parce qu'il me semble qu'il y a une virgule quelque part, donc nous pourrions passer à un coût horaire de 32 ou 33 euros. Une prise en charge totale par le Département porterait la charge de celui-ci à 3,2 millions d'euros supplémentaires.

Si nous rajoutons l'article 44, qui vient sur le slide suivant, ce sont 800 000 euros supplémentaires, ce qui veut dire une contribution du Département, si nous validions la prise en charge à 100 % de l'ordre de 4 millions d'euros, compensée simplement par une contribution du CNSA de l'ordre de 700 000 euros. Le différentiel serait de l'ordre de 3,2 à 3,3 millions d'euros pour le Département. Nous aurons donc à nous prononcer sur la répartition de la prise en charge globalement de ces 3 à 3,2 millions d'euros : soit le Département les prend 100 % en charge, c'est une possibilité, ceci dit, cela reviendrait à annihiler toute capacité d'action sur d'autres thématiques ; soit le reste à charge est imputé entièrement aux bénéficiaires, mais on imagine avec des progressions de 7 à 10 euros de l'heure qui va mettre en difficulté d'une part les familles et d'autre part les associations. Il convient de travailler et d'arriver certainement à faire un mixte entre les deux : une prise en charge du Département pour alléger le surcoût des familles et une prise en charge aussi par les familles pour conserver des marges de manœuvre au niveau départemental. Il convient que nous travaillions un peu plus pour voir les incidences et où faut-il placer le

curseur de manière à ce que ce soit le plus acceptable pour tout le monde. Ceci dit, imaginez qu'il y aura quand même un surcoût pour le Département puisque la CNSA s'engage à verser 719 000 euros à condition, a minima, que le Département en mette autant. C'est la règle aujourd'hui, quelle sera la règle demain ? C'est à suivre, mais là, nous a un sujet politique important et la décision sera impactante pour la suite.

Sur les dépenses d'investissement, vous avez le CA 2020, ça c'est du réalisé, on est à 34,5 millions d'euros et sur 2021 c'est 39,5 millions d'euros. Il faut imaginer que nous avions validé un engagement des autorisations budgétaires à hauteur de 44 millions d'euros. Ceci dit, comme beaucoup de donneurs d'ordres, nous sommes confrontés aux difficultés des entreprises pour pouvoir engager des opérations dans les temps. Ce qui fait que nous avons des restes à réaliser que nous avons additionnés sur le BP 2022. Donc les demandes d'autorisation seront de l'ordre de 55 millions d'euros, c'est-à-dire les 4 millions de restes à réaliser, plus 51 millions supplémentaires à engager au titre de 2022. Et puis, vous avez l'évolution en pluriannuel jusqu'en 2025 tout en gardant, comme vous pouvez le voir, un niveau d'investissement somme toute important. Rapidement, si on éclate un peu nos chiffres, on s'aperçoit que nos dépenses de fonctionnement, on a vu les courbes tout à l'heure, de 184 millions d'euros en 2021, nous serons à 207 millions d'euros en prévision en 2025.

Les recettes de fonctionnement passeront de 216 millions d'euros en 2021 à 225 millions d'euros en 2025. Cette épargne brute baisse donc de manière régulière.

Le remboursement de la dette propre se stabilise aux alentours des 14 millions d'euros.

Les recettes d'investissement, là l'importance des recours aux partenaires, recours sur les fonds européens, recours auprès de l'État, d'où la nécessité d'être très efficients que ce soit sur la DSID, que ce soit sur les appels à projets ou autres.

Et ensuite, la différence c'est le besoin de financement que nous avons avec le recours à l'emprunt puisque nous avons aujourd'hui un fonds de roulement qui nous permet d'assurer un certain autofinancement. Mais le recours à l'emprunt qui est limité en 2020 et 2021 puisque nous n'avons pas été en capacité d'engager l'ensemble des programmes imaginés. Ceci dit, celui-ci repart à la hausse à compter de 2022 tout en maintenant un remboursement supportable de l'ordre de 14 millions d'euros.

Sur les engagements sur 2022, mais qui courront également après puisque bon nombre de projets vont être en pluriannuel. Bien évidemment, ce sont des moyens d'action pour la bonne attractivité du territoire, c'est une stratégie d'adaptation au changement climatique et une innovation au service du territoire. C'est le Projet Cantal pour lequel vous travaillez de manière assidue, en marche forcée, avec les cinq engagements : un Cantal attractif ; un Cantal connecté et ouvert ; un Cantal au cœur des solidarités ; un Cantal innovant et un Cantal responsable.

Sur 2022, le Conseil départemental va porter des politiques cohérentes pour soutenir la structuration d'un territoire de proximité; engagées pour contribuer à une société plus solidaire et responsables pour l'exemplarité de la structure départementale.

Sur le Cantal connecté, bien évidemment c'est poursuivre le Très Haut Débit. Je vous rappelle qu'aujourd'hui, nous avons investi 19 millions d'euros pour arriver à la fin de la phase 3 sur le Très Haut Débit, c'est-à-dire 100 % couverts en Très Haut Débit, dont 92 % fibrés. Nous terminons puisque c'est

jusqu'au 31 décembre 2022, nous allons poursuivre cet engagement, mais nous allons surtout travailler au sein de la régie pour pouvoir engager la quatrième phase qui doit tendre à 100 % de déploiement fibre jusqu'en 2025. C'est animer le bus départemental. Nous avons validé tout à l'heure la création d'un poste d'animateur numérique pour le bus départemental. Et puis développer un projet de Méta tiers-lieu.

Sur l'attractivité du territoire, bien sûr il y aura le renouvellement des aides au territoire. Nous aurons à nous prononcer lors du vote du BP sur l'ensemble des dispositifs de soutien que nous avons à l'encontre des Collectivités que ce soient des Communes ou que ce soient des Intercommunalités. Ça va être de maintenir le rôle de Collectivité partenaire, de travailler à l'attractivité comme nous l'avons vu sur notre convention avec Pôle Emploi, de travailler sur la création de cette conciergerie. Mais c'est également les actions au niveau touristique pour la qualification des hébergements, la mise en valeur de notre territoire. Et puis, le soutien que nous apportons aux Collectivités, parce que CIT se veut bien évidemment un soutien technique, mais se veut surtout à disposition de pour répondre véritablement aux besoins de ces Collectivités. C'est garantir la qualité du réseau routier en poursuivant les aménagements d'itinéraires, notamment les études sur les contournements, Ussel, Murat et Aurillac ; moderniser les infrastructures existantes. C'est aussi s'interroger sur la manière dont on exerce notre compétence.

C'est soutenir l'excellence agricole, en reconduisant comme je vous l'ai dit en introduction la convention agricole. Et surtout, on travaille cette année pour imaginer cette nouvelle convention que nous pourrions peut-être voir de manière contractuelle si l'environnement financier nous permet d'imaginer une pluriannualité de celle-ci. Bien évidemment, c'est développer le partenariat ConsoCantal. Cette opération que nous avons mise en place, il faudra le faire avec l'ensemble des territoires puisque des territoires portent des PAT et nécessité de l'ouvrir au-delà des collèges bien évidemment. Et puis reconduire le Smart Agri Forum. C'est plutôt soutenir l'agriculture dans sa capacité à utiliser des outils numériques, donc un travail de modernisation important.

Sur tout ce qui est la biodiversité ou autre, c'est d'animer notre réseau d'espaces naturels sensibles, le protéger, le faire découvrir, le vulgariser et l'animer. N'oublions pas que nous avons en compétences, l'aménagement foncier, en l'occurrence ce sera celui de la Commune de Virargues dans le cas d'espèce. Et puis, bien évidemment c'est dans le cadre des assises de l'eau, notamment tout ce qui concerne les études sur la gestion de l'eau et de l'assainissement que ce soit sur la définition, la redéfinition du Schéma départemental d'eau et d'assainissement ou que ce soit sur la poursuite de l'étude, sur la création d'une gouvernance au niveau départemental pour l'eau et l'assainissement avec l'idée de pouvoir le déployer au 1er janvier 2024.

Concernant les mobilités, bien évidemment optimiser le transport scolaire handicapé. Je vous rappelle que c'est la seule compétence transport qu'il nous reste puisque les lignes régulières et le transport scolaire ont été transférés à la Région. Ceci dit, le transport scolaire handicapé est resté de compétence départementale, donc c'est effectivement optimiser le transport pour ce type de public. C'est développer les itinéraires à vélo. Je vous rappelle que nous avons engagé par appel à projets en lien avec l'ensemble des Intercommunalités, un maillage du territoire sur des bornes de recharge pour les vélos à assistance électrique. Un certain nombre de Collectivités portent des projets de voies vertes et/ou de voies douces. Nous avons certainement l'opportunité de pouvoir structurer un projet à l'échelle départementale. Et puis, nous devrons nous réinterroger sur le renouvellement de la DSP de la ligne aérienne puisque celle-ci est efficiente jusqu'en mai 2023, mais les procédures sont relativement longues.

C'est la mise en œuvre d'une stratégie culturelle et patrimoniale ambitieuse. Poursuivre l'appui à la formation, sensibilisation, animation, médiation. Autour de ces thématiques-là, il faudra que nous relancions aussi le Schéma de développement culturel qui arrive à terme, donc il conviendra de s'interroger sur la suite que nous comptons lui donner que ce soit sur l'enseignement ou les pratiques amateurs. Et puis, comme nous l'avons fait, au niveau culturel, nous sommes fédérateurs, nous sommes acteurs aussi de la culture avec les festivals qui sont organisés tels que Hibernarock, le festival de danse ou autre. Et puis, nous nous plaçons en ressources aussi pour les Collectivités notamment et donc là certainement à travailler avec cette notion « d'aller vers ». Avec les bus CyberCantal, c'est la volonté d'aller vers les populations. Il faut que nous structurions l'itinérance de ces bus, mais ils sont véritablement à disposition pour mettre en place, pour amener dans les coins les plus reculés du Cantal et les vallées les politiques départementales y compris les politiques culturelles. Donc un travail important à faire à ce niveau-là.

Sur le volet social, prévenir les situations de fragilité et donc j'en parlait en introduction nous aurons à valider le règlement départemental d'aide sociale. Ce sont les problématiques que nous aurons à trancher sur les avenants 43 et 44. Ce sont également les points de vigilance qui vont être à apporter sur la revalorisation pour les EHPAD. Ce sont des dossiers importants.

La protection de l'enfance aussi avec des effets conjugués d'une augmentation globale d'enfants confiés à l'ASE. Et puis, *a contrario*, une baisse d'assistants familiaux et des difficultés d'accueil de ces jeunes. Donc là des points importants sur l'attractivité. On a aussi la baisse des assistantes maternelles qui est également un point important. Comment être attractif ? Comment vouloir accueillir de jeunes actifs, de jeunes couples si nous ne sommes pas en capacité de pouvoir assumer la garde des enfants ? Donc toute une réflexion et tout un travail à faire à ce niveau-là.

Favoriser l'autonomie des personnes âgées et des personnes en situation de handicap, avec ces avenants 43 et 44.

C'est l'accès au logement avec la stabilisation du FSL que nous avons repris en gestion. C'est étudier la possibilité du transfert de la délégation des aides à la pierre. Ce sont des travaux importants d'autant plus quand on parle de transition énergétique. Est-il opportun que le Département embrasse cette compétence sachant que nous avons validé le fait de la création d'un service public de la performance énergétique de l'habitat au niveau départemental en lien avec l'ensemble des Intercommunalités ? Il y a certainement une possibilité de mutualiser tout cela. C'est vrai qu'il y a des enjeux aussi. Lorsqu'on regarde le nombre des bénéficiaires de l'APA, vous avez l'évolution de celui-ci, et on observe une légère tendance à l'accroissement. Nous avons une population âgée, nous avons vu tout à l'heure ça a été dit par Jean MAGE, comme quoi j'ai écouté, que 14 % de la population cantalienne a plus de 75 ans. Et globalement, pour les plus de 65 ans ou les plus de 60 ans, nous devons être à 34 %, ce qui nous place une douzaine de points supérieurs par rapport au niveau national et cela se traduit directement à la fois par un solde naturel négatif qui nous plombe les efforts que nous faisons sur l'accueil et puis à la fois, sur des dépenses induites sur l'APA. Pour la PCH, sur les 8 premiers mois de l'année nous avons + 6 % d'allocataires. De nouvelles aides sont à mettre en place, notamment sur l'habitat inclusif. Et les gens du voyage, programmation de terrains familiaux pour répondre aux familles devenues sédentaires. Tout cela sont des enjeux importants pour le Département.

Les collégiens, les jeunes ce dont on a la charge effectivement. Une volonté de pouvoir les associer et les consulter. C'est vrai qu'un temps, nous avions mis en place un Conseil départemental des Jeunes, mais sur un Département comme le Cantal, nous nous heurtons rapidement aux difficultés purement matérielles. Il est difficile de faire supporter trois heures de taxi à un jeune venant d'Allanche, ou deux heures pour un jeune venant de Pierrefort, etc. Ce sont des difficultés matérielles qui nous ont conduits à arrêter la mise en place de ce Conseil départemental des Jeunes. Ceci dit, il semble indispensable de pouvoir échanger avec eux sur certains sujets pouvant les concerner. Nous avons donc là un travail à réaliser, mais je sais que le Vice-Président en charge de la jeunesse, Philippe FABRE, a déjà travaillé ou travaille sur le sujet. C'est le Campus connecté, ces campus connectés ont été mis en place que ce soit à Aurillac, Saint-Flour ou Mauriac. Il faut maintenant les vulgariser et communiquer dessus. Pourquoi ne pas imaginer un pôle d'excellence sur ces campus ? C'est un travail qui est à faire. C'est tout ce que nous faisons au niveau des collèges avec les réflexions engagées sur les collèges de demain avec à la fois le volet infrastructures, le volet pédagogie, le volet annexe, le volet thématique et puis bien, évidemment le lien que nous pouvons faire directement avec la restauration sur l'opération ConsoCantal ou les produits locaux dans les assiettes.

C'est faciliter et encourager la pratique sportive. C'est ce que nous avons commencé à faire sur le Cantal Tour Sport qui change de format tant sur ses thématiques que sur le calendrier et le nombre d'étapes réalisées puisque je crois que 11 dates sont programmées sur la saison. Nul doute qu'il conviendra de s'intégrer également dans le cadre de l'élan national, objectif Paris 2024. Le Département du Cantal a toute capacité à s'inscrire dans cette dynamique.

Sur le volet responsable, le volet transition climatique, là aussi une volonté de se mettre en mouvement sur ce dossier même si pas mal de choses ont été faites. Tout à l'heure, j'ai parlé du SPEEH, du Service Public de la Performance Energétique de l'Habitat fait en lien avec les Intercommunalités, cela nécessitait la création de 5 postes, mais nous avions validé le recrutement. Nous allons rentrer dans le volet effectif opérationnel avec la mise en place de celui-ci. Je parlais tout à l'heure des bornes de recharge de vélos à assistance électrique, c'est une chose à vocation touristique ou autre, mais il y a nécessité de parfaire et de compléter le maillage en bornes de recharge de voitures électriques. Certaines Communes et certaines Intercommunalités ont équipé les territoires, mais nous n'avons pas une couverture homogène du département du Cantal, d'où la nécessité de mailler le territoire. Et puis comme je le disais tout à l'heure, c'est d'être aussi un acteur dans la diversification et l'utilisation des énergies renouvelables. Nous avons une flotte de véhicules électriques, il faut continuer à la développer. Est-ce que d'autres énergies sont utilisables au niveau départemental ? Il faut que nous soyons également acteurs, il ne faut pas être qu'à attendre, d'où la volonté de vouloir s'associer éventuellement avec la CABA sur certains projets.

Renouvellement du programme départemental de développement durable, c'est avoir un outil stratégique. Si nous voulons mesurer notre action, encore faut-il que nous partions de données véritables. Nous sommes en train d'établir notre situation de départ sur l'action du Conseil départemental.

Une des principales sources de déperdition énergétique, c'est notre patrimoine bâti. Nous avons déjà un patrimoine bâti important, il est souvent ancien et peu adapté. À notre décharge, nous avons récupéré des centres routiers ou plus précisément, l'État s'est débarrassé des centres routiers au moment du transfert des routes et souvent des centres qui sont dans des états de confort opérationnel ou autre très douteux. Nous avons déjà investi sur la modernisation de notre parc immobilier. C'est le centre de

Ruynes-en-Margeride où nous avons une chaudière bois, nous avons également fait Condat et Cayrols comme bâtiment. Il nous reste une multitude de centres à faire. Nous allons investir plus de 5 millions sur Saint-Flour, mais il convient de poursuivre les travaux qui sont faits. Je vous rappelle que nous avons un programme important sur 6 collèges sur la transition énergétique puisque c'est à peu près 3,9 millions d'euros qui seront investis sur ces collèges. Nous avons ce bâtiment ici même où il conviendrait de refaire l'ensemble des menuiseries. Donc des programmes importants. Nous avons également au niveau du campus, la réalisation du CROUS et l'isolation thermique de l'ensemble du bâtiment avec un poste de dépenses important sur l'ensemble des menuiseries. C'est l'ensemble de notre parc d'antennes sociales à Saint-Flour et Mauriac notamment. C'est aussi sur le Lioran, orienter la station du Lioran vers une station quatre saisons. Et puis, c'est aussi un projet de rationalisation de l'espace et de l'utilisation de nos bâtiments, c'est vrai que les anciens haras sont disponibles. L'idée est de lancer un appel à projets sur cet ensemble foncier et immobilier pour voir quelles peuvent être leurs fonctions demain hors utilisation équestre.

C'est sur le côté vertueux, de s'appuyer sur nos partenaires, notamment les fonds européens pour les maximiser dans nos actions. Et puis, comme je le disais, nous avons besoin de l'Europe dans le Cantal. Nous devons être des défenseurs de l'Europe. Il s'agit d'animer tout le programme du label Europe Direct Cantal puisqu'il permet d'échanger et de vulgariser l'Europe et son action auprès des jeunes. C'est tout ce qui est la gestion du FSE, ce sont tous les appels à projets Leader, ce sont les conventions avec les jeunes sur Unis-Cité pour intégrer les jeunes dans le cadre de services civiques.

C'est faciliter la vie des Cantaliens avec le développement d'une application qui permettrait de diffuser l'ensemble de l'information pratique de la vie courante aux Cantaliens et de les informer de l'action du Département.

Voilà globalement et de manière synthétique ces orientations budgétaires. Il est évident que lors du vote du Budget, nous aurons bien évidemment des fiches détaillées puisqu'il va falloir valider nos critères d'intervention.

Le Projet Cantal 2030 est un projet que je veux vivant, donc un certain nombre de fiches actions seront validées lors du BP. Et bien évidemment, chaque année, nous aurons à nous interroger pour le faire évoluer, pour le compléter et éventuellement, pour arrêter des actions qui nous sembleront dépassées au fil du temps. Puisqu'il ne vous aura pas échappé que nous vivons dans une société qui bouge très vite et qui nécessite que nous soyons en capacité de nous adapter rapidement.

Voilà, j'en ai terminé de cette présentation maintenant nous passons aux prises de paroles, si certains souhaitent la prendre. Céline CHARRIAUD.

Mme Céline CHARRIAUD, Conseillère départementale du canton de Neuvéglise-sur-Truyère

Merci, Monsieur le Président. Je ne vais pas être très longue, mais je voulais juste dire que les orientations budgétaires présentées sont dans la ligne continue de la maîtrise des dépenses de fonctionnement qui sont proposées et qui sont déjà en cours depuis plusieurs années, ce qui paraît complètement en adéquation avec le contexte d'incertitude dont vous avez fait part au début de vos propos. Il y a, en matière d'investissement, la volonté vraiment d'agir, d'augmenter les investissements ou tout du moins de maximiser les investissements possibles notamment en bénéficiant des fonds à travers les appels à

projets avec tout l'enjeu souligné par la potentielle modification du mode de dotations sur les Départements. J'y souscris tout à fait.

Je voulais insister sur un petit point en matière sociale, mais tu y as fait référence, c'est en matière de petite enfance et sur l'enjeu qu'il y a pour notre territoire et qui est lié à tout ce que nous avons déjà développé en matière de politique d'attractivité, à effectivement adapter ou savoir adapter les modes de garde aux besoins actuels et à venir face à l'évolution du métier d'assistante maternelle et surtout à la pyramide des âges des assistantes maternelles sur nos territoires. Nous avons là un véritable enjeu. Les Territoires, les Communes et les Intercommunalités se penchent sur le sujet et effectivement, le Département est un partenaire indispensable avec son Service de PMI, Protection Maternelle et Infantile, où nous aurons besoin dans les Territoires de l'accompagnement et de l'expertise de ces agents départementaux. Et que le Département également puisse être aux côtés des Communes ou des Intercommunalités dans l'évolution des équipements et des modes de garde par rapport aux orientations qui pourraient être prises et pour lesquelles, elles pourraient être amenées à devoir faire des investissements.

Un autre point me tient particulièrement à cœur. Je vois de façon intéressante l'action du Département de revenir sur tout ce qui est : aide à l'habitat, rénovation bâtimentaire, adaptation du logement au maintien à domicile comme sur le volet thermique. C'est un sujet qui me tenait à cœur et j'avais regretté en son temps que le Département ne puisse pas porter le PIG, Programme d'Intérêt Général, mais c'était un contexte financier qui était autre que celui d'aujourd'hui. Je trouve vraiment intéressant que le Département puisse être partie prenante de ce sujet en s'appuyant sur les initiatives qu'il y a déjà en Territoire au niveau des Intercommunalités ou des Communes et que le Département se positionne en tant que coordinateur ou catalyseur sur toutes ces politiques qui sont des politiques facultatives pour le Département et où les territoires sont déjà proactifs.

Tout cela pour m'amener à ma conclusion est qu'il y a le cœur du sujet des compétences obligatoires du Département et puis, il y a tous les sujets pour lesquels, le Département peut être vraiment acteur aux côtés des Territoires, aux côtés de ses Intercommunalités et de ses Communes sur ces politiques d'attractivité, de transition écologique et d'aide à la pierre, sans forcément être dans le « je prends la totalité de la compétence ». Puisque je pense que nous serons meilleurs si nous travaillons de façon multi partenariale et en nous appuyant au plus près du terrain et au plus près des Cantaliens avec les relais que sont les Intercommunalités aujourd'hui sur ces sujets. Voilà ce que je voulais préciser, merci.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Merci pour ces précisions. Il est vrai qu'il est nécessaire de travailler dans un cadre très transversal au niveau des différents pôles du Département. Nous voyons très bien que tout ce qui concerne la petite enfance est prioritaire dans le cadre de l'attractivité. La volonté étant de faire de l'attractivité une grande cause départementale et la priorité si l'on veut maintenir l'ensemble de nos services au public, il faut que nous maintenions notre population et surtout que nous arrivions à la faire progresser pour permettre aux entreprises d'avoir des salariés, encore faut-il avoir des personnes en âge de travailler et donc, ce sont souvent des chargés de famille. Il est donc nécessaire de mettre un axe fort sur la petite enfance avec certainement des solutions très variées d'un territoire à l'autre ou d'une situation à une autre. Ce n'est

pas forcément quelque chose à uniformiser sur le territoire, il n'y a pas de solution miracle et uniforme. Il faut arriver à être réactif et à s'adapter.

Sur l'habitat, le questionnement c'est de se dire, quel est l'intérêt et quelles sont les conséquences d'une prise de compétence ? Ce n'est pas une prise de compétence, c'est l'exercice d'une délégation de l'État sur l'aide à la pierre. C'est quelque chose sur laquelle il faut travailler et la cohérence peut venir de la création de ce Service Public de la Performance Energétique de l'Habitat. C'est un bon complément ou pas ? Il n'est pas question aujourd'hui de dire on le fait, c'est de dire on y travaille et on mesure l'intérêt ou pas d'aller plus loin sur l'exercice de cette compétence, mais nous n'avons pas le droit de ne pas nous poser la question quoi qu'il en soit. D'autres demandes de prises de paroles ? Didier ACHALME.

M. Didier ACHALME, Conseiller départemental du canton de Saint-Flour 1

Président, je voudrais me féliciter du niveau d'investissement que nous allons consacrer en 2022 puisque 55 millions d'euros vont y être consacrés, c'est-à-dire plus de 40 % d'augmentation par rapport à l'investissement 2021. Nous le savons, nous avons des projets phares, nous avons des projets qui correspondent à l'évolution sociétale, c'est-à-dire l'isolation et les énergies nouvelles. Tout cela demande de gros budgets et je félicite le Département de pouvoir accéder à cela, parce que cela donnera du travail à nos entreprises, c'est de l'investissement, donc c'est du concret. On sait malheureusement que nos entreprises ont des carnets de commandes qui débordent, mais qu'elles ne trouvent pas de bras pour les faire, mais je crois qu'il faut quand même y aller et je m'en félicite.

Le deuxième sujet qui m'interpelle un petit peu est le développement de tout ce qui est durable en termes d'énergie et je crois que là, nous avons un rôle à jouer sur la coordination d'ensemble d'un plan bornes électriques comme nous l'avons vu tout à l'heure. C'est l'harmonisation des points de recharge parce que, à l'heure actuelle, il y a un déficit et nous voyons que la tendance chez les grands constructeurs, c'est d'aller vers les véhicules électriques. Cela se multiplie, nous savons que c'est un objectif sociétal là aussi important, donc il faut que nous ayons notre participation là-dedans. Parce qu'en termes d'attractivité, aujourd'hui et demain plus encore, la possibilité de pouvoir recharger sa voiture et d'avoir un réseau fiable et dense, ce n'est pas facile parce que je sais de quoi je parle. Quand on parle de l'entretien des bornes électriques, ce n'est pas simple du tout. Même en choisissant des entreprises françaises, certains fournisseurs ne sont malheureusement pas encore tout à fait à la hauteur des enjeux de demain et encore moins d'aujourd'hui. C'est assez compliqué, mais je crois que nous avons notre rôle à jouer en tant que superviseur et définition d'un schéma global comme nous l'avons défini.

Le troisième sujet, c'est la crise sanitaire. Elle n'est pas derrière nous, elle est bien encore d'actualité et tout cela crée un climat qui est assez compliqué quand même dans la projectivité ou dans la projection que nous pouvons faire de nos opérations. Je crois que là, il faut que nous soyons vigilants sur cette crise sanitaire, sur les mesures que nous pouvons prendre, sur l'accompagnement que nous pouvons peut-être encore être amenés à développer.

En tout cas, le point d'orgue, c'est l'investissement et cette augmentation de 40 % de l'investissement pour être à 55 millions d'euros, c'est un énorme budget et je voulais vous en féliciter.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Merci. Vincent DESCOEUR.

M. Vincent DESCOEUR, Conseiller départemental du canton d'Arpajon-sur-Cère

Merci, Monsieur le Président. Quelques remarques mais je ne vais pas allonger trop le débat compte tenu de l'heure. Sur le plan budgétaire, je me réjouis que la situation et les perspectives soient un peu plus confortables que ce que nous avons pu connaître même si l'épisode des avenants 43 et 44 rappelle, si besoin était, la fragilité des structures des ressources des Départements qui sont directement liées et souvent impactées par des décisions de l'État. À ce sujet, nous avons fait bien évidemment remonter les préoccupations du Département vers le Gouvernement et en l'occurrence le Ministre de la Santé même si aujourd'hui, le discours laisse à penser que c'est la revalorisation des salaires des personnels qui vaudrait qu'il n'y ait pas de débat qui s'ouvre. Ce qui n'est pas du tout le cas puisque nous sommes tous ici favorables à la revalorisation des personnels. Simplement, dans sa grande générosité, l'État a oublié d'assurer le financement de cette mesure.

Sur le plan des projets, deux petits points. Le premier, sur la petite enfance. C'est un sujet que nous avions identifié comme crucial il y a déjà quelques années et qui va être très certainement un des sujets qui sera au cœur des travaux de la future agence d'attractivité. Nous en débattrons plus tard, mais je crois que c'est très important parce que, cela a été parfaitement éclairé par le document, cette offre de services est sûrement un des éléments déterminants pour lesquels il faut se montrer performant si on veut accueillir demain de nouvelles populations. Nous l'expérimentons tous, régulièrement, quotidiennement dans nos territoires. Je pense qu'il faudra là aussi, bien évidemment que tout cela se fasse en relation très étroite avec les collectivités locales.

Je voulais dire un mot du Service Public de la Performance Energétique de l'Habitat. La question de la rénovation thermique des bâtiments est un sujet sur lequel je me suis particulièrement investi en étant rapporteur d'une mission d'information sur ce sujet à l'Assemblée Nationale. Je crois que là, l'intervention du Département dans ce sujet et sa volonté affichée d'être coordonnateur de ce qui pourrait être engagé au niveau des territoires me semblent être une excellente chose. Elle a un triple bénéfice : le 1er est environnemental bien évidemment parce que le dérèglement climatique passe déjà par les fuites d'énergie au niveau du bâti ; un bénéfice social évident puisqu'il s'agit là d'accompagner et de faciliter l'accès aux aides d'un grand nombre de Cantaliens et il aura bien évidemment une conséquence économique cette fois-ci puisque si nous sommes en capacité de mettre les propriétaires et/ou locataires, parce que la loi autorise que les locataires puissent intervenir, en relation avec les services capables d'identifier les bons partenariats, les niveaux de subventions, nous aurons de toute évidence un appel d'air en termes de travaux. Le constat aujourd'hui est qu'il y a des aides, mais c'est un parcours du combattant pour identifier le niveau des aides. Car parfois même, le niveau précis des aides n'est connu qu'au lendemain des travaux. Par contre, il y a des aides et si demain, nous pouvons, au travers de guichets, orienter les Cantaliens qui pensent travaux de réhabilitation ou qui pensent économie d'énergie, donc doivent conduire des travaux de réhabilitation, nous leur rendrons un fier service. Je crois que c'est le type d'actions sur lequel, au-delà même du financement parce qu'on évoquait les possibilités, je crois que Céline CHARRIAUD parlait de la capacité d'accompagner les projets, là, ce n'est même pas de l'investissement. Les concours existent, parce que quand il s'agit d'investissement, nous sommes toujours un peu limités par notre capacité de frappe, mais là, les concours existent, il y a des dispositifs. Ce qui manque et nous donnerait un avantage par rapport à d'autres territoires, c'est la capacité de mettre en relation encore une fois les porteurs de projets et les personnes compétentes susceptibles d'identifier les meilleurs partenariats.

Une petite remarque sur les bornes électriques, pour en terminer. Notre collèque Didier ACHALME semble maîtriser parfaitement cela, il y a déjà quelques initiatives dans des Collectivités, je pense qu'il ne faudra pas s'interdire de se projeter pour savoir qui va demain assurer ce service. Certes, le public doit être présent, y compris très rapidement dans l'immédiateté, mais si à l'horizon 2026, il n'y a plus de véhicules à moteur thermique diesel, voire 2030, se posera peut-être la question non pas d'un partenariat public-privé, mais d'essayer d'identifier qui peut demain au niveau du territoire national porter cette responsabilité d'offrir une capacité de recharges de véhicule. Parce que nous de toute évidence, nous avons intérêt de mailler le territoire avec des bornes d'initiative publique, c'est très important y compris en termes d'image. Je crois qu'il faut bien regarder ce qui va se passer autour. Si demain les stationsservice devaient disparaître, c'est, j'utilise l'adverbe malheureusement, ce qui est promis au regard de la trajectoire qui a été choisie, il y a fort à parier qu'il y aura certainement un investissement de ce champ. Parce que l'on pourra toujours recharger les véhicules chez soi, mais il faudra bien, jusqu'à preuve du contraire et révolution des motorisations, retrouver en cours de route des stations susceptibles de permettre de terminer votre voyage. Je pense que ce terrain sera aussi investi par des privés, d'où l'idée peut-être dès le début de la réflexion même si je suis d'accord sur le fait que nous devons aller très vite vers un maillage du département et du coup que les publics s'investissent. Je pense qu'il faudra intégrer dans la réflexion la place que pourront jouer les privés demain dès lors que nous serons tous dans une voiture électrique puisque c'est ce qui nous est promis. Le nucléaire a de bons jours devant lui. Merci.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Merci pour votre intervention. Merci pour tout le travail que vous faites au niveau de l'Assemblée pour faire entendre et corriger quelques difficultés que nous pouvons avoir dans les lois de finances ou autres.

Oui sur le SPPEH, c'est important d'être à même d'apporter l'information aux Cantaliens puisque nous savons très bien qu'une majorité et la plus grosse déperdition d'énergie vient de l'habitat surtout dans un département de montagne, c'est essentiel.

Et puis effectivement sur les bornes aujourd'hui on sait que tous les grands groupes s'interrogent au développement de bornes. Il y a intérêt que ceux-ci les installent plus que nous parce qu'il y a des coûts d'investissement et de fonctionnement. Le tout est d'être en adéquation, mais en termes d'image, il est important de pouvoir envoyer un message, une image forte et rapide en disant que le département du Cantal dispose d'un maillage cohérent pour venir dans le département, vous pouvez circuler en véhicule électrique. Ensuite Sylvie LACHAIZE.

Mme Sylvie LACHAIZE, Conseillère départementale du canton d'Aurillac 1

Vous ne serez pas étonnés de mon intervention qui va porter sur l'avenant 43, sur cette revalorisation des rémunérations des salariés de la branche de l'aide à domicile qui était importante et qu'il fallait faire. Aujourd'hui, nous pouvons regretter l'absence de l'État ou, tout au moins, le fait que l'État commence à nous dire : « On sera présent un petit peu en 2021, un petit peu en 2022 puis après, on ne sera plus présent ». Je vous rappelle les charges. Le Département représente la première charge au niveau

financier avec 98 millions d'euros au social. Nous allons dépasser les 100 millions d'euros puisque vous avez entendu le Président nous annoncer une augmentation de 3,2 millions d'euros.

Ce que je voulais rappeler et je le dis souvent, le social n'est pas une charge. C'est un service que nous devons rendre en ce qui nous concerne aux Cantaliens. Le Département ne porte pas la responsabilité de cette augmentation puisqu'elle est voulue par l'État et est à notre charge. Je pense que vous m'aiderez aussi à ce que l'on soit vigilant sur la répartition que nous voulons faire au niveau de ces aides à domicile entre le reste à charge des salariés et la difficulté que nous aurons de garder les structures et les associations, la tête en dehors de l'eau parce que sinon, nous serions dans une complexité et dans une difficulté énorme si demain, nous mettions en difficulté les associations ou les familles qui ne pourraient pas payer le reste à charge. Ce dossier va être très important et je compte sur vous aussi pour nous aider à essayer de faire la répartition la plus juste possible pour ne pénaliser personne.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Merci. C'est vrai et nous l'avons souligné, l'enjeu va être important. Cela nous demandera d'arbitrer et de prendre nos responsabilités en la matière. Nous le ferons collectivement au cours des prochaines semaines. Stéphane FRECHOU.

M. Stéphane FRECHOU, Conseiller départemental du canton d'Aurillac 3

Merci, Monsieur le Président. Plusieurs petites choses, d'abord je vous rejoins, Monsieur le Président et je rejoins aussi Monsieur le Député, notre équilibre financier reste fragile de par les décisions de l'État qui se défausse sur les Collectivités telles que les Départements. À la lecture de votre rapport, nous mesurons le sort qui est réservé à notre épargne brute qui va être grignotée dans les années à venir. C'est un signal d'alarme parce qu'en même temps, nous sommes privés de toute possibilité d'intervention fiscale, donc je rejoins vos observations et vos inquiétudes et j'y souscris pleinement.

En ce qui concerne les grandes orientations, il n'y a rien de bien surprenant. Je l'ai dit tout à l'heure, je suis favorable et je demande à ce qu'on puisse avoir un outil qui nous permette, année après année, de mesurer à la fois les productions de gaz à effet de serre sur notre territoire, sur les niveaux les plus importants qui sont le bâtiment. La création du SPPEH est un bon outil, mais il faudra évidemment veiller à accompagner les familles et les effets de seuil parce qu'un certain nombre de familles sont dans les classes moyennes basses avec des restes à charge qui, en dépit de l'accompagnement, restent insupportables. Il va falloir trouver des leviers pour les inciter à améliorer leurs bâtiments. La question des mobilités n'est pas pour rien dans les émissions (16 % sur les territoires comme le nôtre). Et là, je ne vous surprendrais pas si je vous dis que je ne suis pas forcément favorable aux investissements routiers tels qu'ils sont prévus. Je considère pour ma part que le niveau d'équipement départemental est suffisant et de bonne qualité. Tel ou tel contournement a à la fois le double effet négatif d'accroître le trafic inévitablement et d'autre part, de grignoter des terres qui ne sont pas des terres aujourd'hui imperméables. Ce n'est pas forcément un bon signal.

Dans le même temps, concernant les mobilités, je vous sollicite, Monsieur le Président, pour vous rapprocher et pourquoi pas inciter notre Collectivité à devenir sociétaire de la société Railcoop parce qu'un certain nombre de frets vont arriver d'Occitanie jusqu'à Capdenac ou Figeac très rapidement dès le mois de décembre. Il serait intéressant pour notre territoire de voir si une partie du fret agricole, je

pense au fourrage, à la paille, etc., qui est souvent acheminée d'Occitanie vers le Cantal et qui sera pour ce qui est de l'Aveyron et du Lot acheminé par Railcoop pourrait arriver jusqu'à chez nous et éviterait un certain nombre de camions. C'est un dossier sur lequel nous pouvons nous pencher et qui serait extrêmement favorable.

De la même manière, concernant les émissions agricoles, je vous invite à vous saisir de l'idée de créer une étude CLIMAGRI. Les études CLIMAGRI permettent à la fois d'étudier les émissions agricoles, les dépenses d'énergie et de mettre en face un plan d'action d'accompagnement pour rentrer dans les clous des préconisations nationales qui sont la réduction de 75 % des émissions de gaz à effet de serre dans l'agriculture d'ici 2050. Des territoires proches du nôtre tels que le Lot sont dotés de ce genre d'études et sont aujourd'hui en train de déployer des plans d'action, donc il ne serait peut-être pas vain d'aller dans cette direction.

On a parlé des bâtiments, de l'agriculture, de la mobilité et on va parler un peu du social. Je vous rejoins, je suis d'accord avec vous concernant à la fois la petite enfance et à la fois le personnel qui œuvre auprès des personnes âgées à domicile. Nous sommes dans une difficulté de recrutement et d'attractivité et à la fois, nous avons un cadre national qui nous est imposé qui devient insupportable. Je souscris pleinement aux analyses qui ont été faites par les uns et les autres à ce sujet-là.

Enfin, sur la question de la biodiversité, je réitère ma demande d'intégrer dans le Schéma des espaces naturels sensibles la Narse de Nouvialle et de créer un nouvel espace naturel et sensible. Voilà, en ce qui me concerne, grosso modo ce que l'on peut dire sur les orientations au point de vue global.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Merci. J'ai pris note de certaines de vos remarques. Au niveau agricole, je ne voudrais pas m'avancer, mais je pense que le Département du Cantal doit être pilote en termes d'audit par exploitation sur l'évaluation des émissions de gaz à effet de serre et sur les mesures à mettre en place. Ce sont des audits qui sont réalisés par la Chambre d'Agriculture et il me semble que le taux de couverture était relativement bon.

M. Stéphane FRECHOU, Conseiller départemental du canton d'Aurillac 3

Ce n'est pas tout à fait la même chose.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Mais l'idée, c'est ce qui est fait. Je regarde Christophe VIDAL, ce sont des audits par exploitation qui évaluent les sources de « pollution », quelles qu'elles soient et il y a un programme d'actions qui est mis en place de manière à réduire celles-ci.

M. Christophe VIDAL, Conseiller départemental du canton de Saint-Flour 2

Tout à fait, ce sont des actions avec la mesure de l'impact carbone qui sont réalisées et un très grand nombre des exploitations sont déjà engagées dans cet audit et d'autres sont prêtes à y rentrer. C'est une réelle volonté d'évoluer et de quantifier cet impact carbone.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Voilà, c'est à voir. Ce ne sont peut-être pas tout à fait les mêmes mesures, mais cela va dans le même sens.

Sur le volet désenclavement et routier, nous avons effectivement une approche différente. Lorsque vous me dites que faire des travaux routiers augmente le trafic, oui j'envisage bien qu'il y ait plus de touristes qui viennent dans le Cantal que l'on soit plus visité et que l'on ait plus d'habitants qui arrivent dans le Cantal de manière plus vertueuse. Après, que ce soit en utilisant une énergie verte, il faudra toujours des infrastructures, donc cela me semble important. Nous avons effectivement une divergence de point de vue.

Sur le fret, pourquoi pas ? Sachant qu'au niveau agricole, l'agriculture a aussi un sujet à se poser. Bien évidemment, il y a la transition climatique, il y a les aléas climatiques qui se répètent. Aujourd'hui, il faut viser l'autonomie fourragère. Déjà, d'un point de vue financier, c'est toujours mieux d'être autonome. A mon avis, il ne convient pas d'organiser des systèmes de fret qui viendraient institutionnaliser les exploitations non autonomes, c'est de faire dans l'autre sens. Après voir s'il y a capacité à développer le fret, moi je ne peux y être que favorable. Cela permettrait de sécuriser nos lignes. C'est un sujet à travailler.

Sur la Narse de Nouvialle, soyons clairs, pour moi il y a un enjeu de biodiversité, un enjeu économique et je me suis déjà exprimé sur ce sujet devant les élus de Saint-Flour Communauté. J'imagine que nous ne pourrons nous positionner dessus qu'au vu d'un diagnostic global et non pas qu'avec un seul prisme de vue sur le sujet.

Ensuite, sur les autres dossiers, il faudra que nous arrivions à quantifier et à mesurer l'ensemble de nos actions. En plus, j'aime quantifier et j'aime faire voir que cela marche, donc pour avoir des données de départ, des ratios et arriver à mesurer ou pas l'intérêt d'une action, je vous rejoins totalement là-dessus que ce soit sur ces données ou sur les autres. Sur l'ensemble des actions, j'aime bien arriver à mesurer ce que nous faisons. Pierre MATHONIER.

M. Pierre MATHONIER, Conseiller départemental du canton d'Aurillac 2

Merci, Monsieur le Président. Effectivement, le débat d'orientations budgétaires est un moment important puisqu'il donne une impulsion et la vision politique défendue par un territoire. Globalement, c'est pas mal. Il y a quand même, un certain nombre d'orientations qui sont souhaitables, en tout cas dans la forme où elles sont exprimées, mais cela reste des orientations. C'est dans les détails qu'il faudra analyser les actions concrètes qui vont être portées dans le cadre du budget.

Il y a déjà un premier point sur le tourisme puisque beaucoup d'actions vont tourner autour d'une vision de développer un tourisme attractif pour que notre territoire progresse économiquement. Là-dessus, nous ne pouvons être que d'accord. En revanche, les touristes qui viennent sur notre territoire ne cherchent pas ce qu'ils trouvent ailleurs parce que notre territoire a des originalités qui font qu'on ne peut pas les sacrifier dans un souci d'augmentation trop sensible de la fréquentation. Je ne veux pas être péjoratif sur la vision que l'on peut avoir des côtes méditerranéennes avec la surpopulation touristique des années 70 qui fait que ces territoires ne vivent que par le tourisme et qui vivent deux mois dans l'année. Dans le cadre du Département, nous avons répondu à un appel à projets de l'ADEME sur le tourisme durable. Je

pense que tous, individuellement, on peut souscrire à cette définition et après, il faut que nos actes soient en conformité avec cette vision-là que ce soit pour Caleden, je pense notamment au centre thermal, le Lioran où il y a des sujets. Et aujourd'hui, je ne suis pas sûr que mettre des canons à neige supplémentaires répondra au défi climatique des 10 ans ou des 15 ans qui viennent. Il faut donc trouver des actions. La rénovation de la patinoire peut contribuer à améliorer la durabilité de la station, mais je pense aussi qu'il va falloir travailler à s'habituer à ce que la neige soit variable parce qu'il peut y avoir beaucoup de neige comme il peut ne pas y en avoir. Et là-dessus, ce ne sont pas les investissements qui répondront à terme au défi définitif de notre station.

Alors, qu'il n'y ait pas de malentendu sur les routes, le Président de la CABA s'est exprimé. Nous sommes pour le contournement de la Poudrière à Ytrac. Ce n'est pas le Maire d'Aurillac, ni les adjoints, ni les élus d'Aurillac qui peuvent ne pas souhaiter désengorger le boulevard de Verdun. Il n'y a pas de doute et on ne m'a jamais posé la question ouvertement ou en tout cas, je n'ai jamais dévié de cette position, même pendant la campagne municipale, donc c'était très clair. Et d'ailleurs, cela n'a pas été un sujet de débat au sein même des élections municipales. Donc sur le contournement et ce contournement-là en particulier, il n'y a pas de sujet.

Sur le SPPEH, aujourd'hui c'est vrai qu'il y a un rôle utile et nécessaire de coordination des différentes actions mises en place par les Intercommunalités puisqu'elles gèrent directement les aides à la pierre en accord avec l'ANAH bien sûr ou l'ANRU quand ce sont les quartiers politique de ville. Là-dessus, c'est une évidence, il y a un besoin de clarification parce que des outils tels que MaPrimeRénov' sont mis en place par l'État. Il faut travailler à un travail de coordination, de clarification et de simplification pour les usagers. Vincent DESCOEUR le disait, il y a vraiment un maquis d'aides, que ce soit aux propriétaires comme aux locataires, que ce soit en matière de rénovation énergétique comme en matière d'équipement pour le maintien à domicile. Donc, tous ces dispositifs, aujourd'hui, ont besoin pour les usagers d'avoir une porte d'entrée où les déclinaisons de chaque EPCI puissent être exprimées et pour que les usagers puissent s'y retrouver. C'est une bonne mesure à laquelle nous ne pouvons que souscrire.

Sur l'eau, il y a actuellement une réflexion et un besoin de coordination à l'échelle du département pour la politique de l'eau relève, là aussi, de compétences plus intercommunales ou par bassin de versant. Donc aujourd'hui, entre la GEMAPI, puisque c'est bien la gestion des eaux naturelles et la gestion aussi de l'eau et l'assainissement, il y a une problématique territoriale du département, mais avec des déclinaisons particulières dans chaque Intercommunalité parce que nous ne sommes pas tous au même niveau et il y aura un sujet du prix de l'eau versé par les usagers. Un travail de coordination à l'échelle du département est souhaitable, mais il ne réglera pas tous les problèmes. Ce sont bien les Intercommunalités ou les SCoT, en tout cas, les opérations des organismes aujourd'hui en charge de la gestion des eaux usées et de l'assainissement qui vont devoir faire le travail parce que le prix de l'eau va augmenter sur notre territoire. Ce qui fait la liaison avec l'autre aspect des eaux de surface, la GEMAPI. Les touristes viennent pour un département naturel et authentique, donc sur la problématique de l'eau, il y a un sujet parce que la qualité hydrique de nos rivières aujourd'hui n'est pas satisfaisante. Quand on creuse un peu plus, ce sujet est lié autant aux responsabilités des Communes qu'aux usages qui sont faits des prés, de la protection des rives, etc. La GEMAPI a donc de beaux jours devant elle. Cela va être aussi une opération qui coûte très cher aux territoires. Nos Intercommunalités peuvent lever un impôt,

c'est encore une chance, mais pour les citoyens, cela va être une opération douloureuse. Donc, la MAGE coordonne, mais les problèmes vont être au plus près des citoyens.

Sur le soutien aux Communes et l'aide aux Territoires, nous sommes évidemment tous conscients des difficultés et nous l'avons vu et l'avons tous souligné, la fragilité du budget départemental puisque pour pouvoir intervenir, il faut avoir du résultat. Nous sommes pieds et poings liés avec la politique gouvernementale qui ne nous a pas permis maintenant d'avoir de leviers financiers. Ce n'est pas ce que nous avons entendu hier du Président de la République qui est de nature à nous rassurer parce que je ne pense pas qu'il y ait une inflexion, mais il y aura peut-être des élections qui feront que ce sera un autre parti au pouvoir. En tout cas, je pense que la situation globale de la France par l'endettement fait que même les partis qui pourraient avoir les rênes du Gouvernement n'auront pas autant de marge de manœuvre que cela. Nous devrons donc nécessairement nous serrer la ceinture par rapport à ce que nous avons connu parce que l'endettement de la France qui accumule l'État, mais aussi les endettements de nos Collectivités, fait qu'aujourd'hui, la France est un des mauvais élèves de l'Europe en termes d'endettement. Nous aurons donc des mesures imposées dans nos Collectivités et dans nos Territoires.

Là-dessus, il faut pourvoir à soutenir les différents projets des Communes, mais si les avenants 43 et 44 passent, je crains que ce soit le financement de nos Communes qui en fasse les frais. Puisque, de mémoire, si le coût net était de 3,2 millions d'euros, cette opération fait que, cette année moins mais d'ici deux à trois ans, nous n'aurons plus de marge de manœuvre sur les interventions auprès des Communes.

Sur la contractualisation sur les fonds LEADER, je voudrais avoir une précision du Président FAURE. Si c'est le Département qui gère les fonds LEADER, c'est le Département qui assurera tous les cofinancements nécessaires ou pas ? Vous m'avez parlé d'une association mais comme je ne voyais pas le sujet, d'une association qui n'aurait pas eu un cofinancement, vous me répondrez tout à l'heure. Est-ce que cela veut dire que vous prenez l'engagement d'assurer tous les cofinancements de toutes les associations qui demanderont du LEADER ? Auquel cas, les finances du Département seraient fortement impactées, mais je ne pense pas que c'était votre intention. Je n'ai pas compris. J'ai terminé.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Je vais y répondre tout de suite. Nous avons fait une réunion avec les Territoires qui ont validé une candidature sous l'égide du Département. Dans ce cadre-là, il a été proposé que le Département affecte une enveloppe de 600 000 euros pour assurer les cofinancements sachant qu'il y a de la ligne de politique traditionnelle qui sert en cofinancement également.

Pour l'association, j'ai eu au moins deux associations, notamment l'IEO qui avait bénéficié de financements LEADER, mais qui était en recherche de cofinancement.

M. Pierre MATHONIER, Conseiller départemental du canton d'Aurillac 2

C'est un très mauvais exemple.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Je vous retourne ce qualificatif puisque si le Département n'était pas venu à leur aide, il n'aurait pas eu les financements.

M. Pierre MATHONIER, Conseiller départemental du canton d'Aurillac 2

Oui, tout à fait, mais c'est un mauvais exemple dans le sens que c'est une association à rayonnement départemental qui n'a pas trouvé de cofinancement sur une opération. Je pense que c'était un financement de poste ?

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Je ne sais plus ce que c'était, mais c'est un peu la même logique que je disais tout à l'heure auprès de l'État, c'est-à-dire qu'à partir du moment où on engage des financements, où on paye, on aime bien le décider. C'est une prise en otage qui est guand même particulière.

Pour revenir sur votre intervention, sur le tourisme, je pense que nous avons une marge de manœuvre. Il ne faut quand même pas perdre de vue que nous avons perdu un million de nuitées en une quinzaine d'années sous le coup de fermeture d'hôtels. Nous avons énormément d'hôtels fermés et avant d'en arriver à une sur-fréquentation, une fréquentation de masse du Cantal, nous avons quand même une marge de manœuvre importante.

Sur le Lioran, nous sommes tous d'accord, nous aimerions tous gu'il neige de manière naturelle. Aujourd'hui, il ne faut pas se tromper sur le modèle économique des stations, notamment des stations de moyenne montagne. Le modèle économique reste assis sur la neige. Bien sûr, on part sur une diversification de la station, on part sur l'idée que celle-ci puisse fonctionner tout au long de l'année, mais je vous rassure ou je vous inquiète, s'il n'y avait pas la neige, la station VTT disparaîtrait puisque nous serions dans l'incapacité d'assurer le fonctionnement des remontées mécaniques qui permettent la remontée soit de randonneurs soit de vététistes dans le haut de la station pour faire les pistes de descente. Il faut quand même l'avoir en tête, il faut distinguer les choses entre la station en tant que telle et les opérateurs de remontées mécaniques. On a souvent dans l'idée de tout globaliser, bien évidemment il faut arriver à faire les deux. Je crois qu'une des réponses que l'on apporte pour partie, c'est le projet que nous portons sur cet équipement structurant qui viendra en lieu et place de la patinoire de manière à la fois à servir l'après ski et à la fois à élargir la saison touristique. Aujourd'hui, sur les équilibres, il faut savoir que la saison hivernale représente 90 % des recettes pour l'opérateur des remontées mécaniques. Bien souvent et en particulier au Lioran, c'est lui qui investit sur pas mal d'équipements de la station et si celui-ci venait à disparaître, nous ne serions plus capables de le faire et je ne sais pas si les Intercommunalités ou si les Communes de la station auraient capacité à le faire. Il faut tout simplement imaginer aujourd'hui que sur les 10 à 12 années qui viennent, nous avons des annuités à rembourser et que nous devons assurer un équilibre économique, mais la volonté est bien d'orienter et de diversifier l'activité de la station.

Sur le SPPEH, nous partageons tout à fait la même vision : clarifier, apporter l'information claire et opportune à l'ensemble des Cantaliens. C'est essentiel parce qu'effectivement, tout le monde s'y perd.

Sur l'eau, l'eau doit augmenter, oui c'est vrai que moi, j'ai eu l'occasion de le dire lors de la dernière réunion sur les assises de l'eau, je ne sais plus si c'est un comité de pilotage ou quoi que ce soit, organisé conjointement avec la Préfecture. D'autant plus, que bien souvent, notamment lorsque l'opérateur reste la Commune, le budget de l'eau est souvent équilibré par une subvention de fonctionnement, une subvention d'équilibre. Le souci est que même le consommateur s'y perd et ne sait plus à combien est le

Réunion du 19 novembre 2021

prix de l'eau puisque si vous lui dites que ce prix, c'est 1,50, pour lui, c'est 1,50. Le fait d'attribuer une subvention d'équilibre est complètement transparent, mais il le paye avec son impôt. Donc bien évidemment, il y a nécessité de revoir le prix de l'eau. C'est un sujet qui n'est pas très simple puisque le coût de revient d'un mètre cube d'eau n'est pas du tout le même si vous fonctionnez en gravitaire, si vous pompez ou autre. Et puis, il y a un facteur important, si vous êtes en zone urbaine, il est beaucoup plus facile d'écraser des charges de structures par rapport à si vous êtes dans le rural. Et sur l'assainissement, c'est exactement la même logique, mais il y a nécessité de poursuivre et d'engager le travail dessus.

La mauvaise nouvelle est que, pour les avenants 43 et 44, c'est déjà fait puisque c'est un décret, donc c'est déjà applicable. Aujourd'hui, nous avons à nous poser la question de savoir qui le prend en charge ou dans quelle proportion chacun le prend en charge. Ce sont des discussions qui vont nous animer.

Pour terminer, je vais en rester au bon point que vous m'avez accordé en disant que ce n'était pas mal. Comme un jeune collégien, j'espère faire mieux la prochaine fois.

Y a-t-il d'autres demandes de prises de paroles sur ces orientations budgétaires ? Je n'en vois pas. Je vous remercie de votre participation.

Adopté par l'Assemblée départementale le 25 mars 2022

Le Président du Consail départemental

Bruno FAURE

La Secrétaire de séance

Jamal BELAIDI